

**Comment les parents d'accueil prennent-ils en charge  
l'enfant placé ? La situation en Valais.**

Réalisé par : Léonie Boehringer

Directrice et directeur : Sarah Dini / Thierry Amrein

Promotion : Filière Travail Social ES Bac10

Neuchâtel le 16 Septembre 2014

## Remerciements

Je remercie toutes les familles d'accueil qui m'ont chaleureusement accueillie chez elles et qui m'ont accordé leur confiance en acceptant de me parler de leurs expériences.

Je remercie Madame Caroline Maytain pour l'entretien exploratoire qu'elle m'a accordé et pour avoir transmis ma demande d'entretien aux familles concernées.

Je remercie Madame Rachel Claivaz pour sa disponibilité et pour avoir également transmis ma demande d'entretien aux familles concernées.

Je remercie Madame Sarah Dini et Monsieur Thierry Amrein, qui ont dirigé successivement cette recherche, pour leur suivi, leurs nombreuses relectures et leurs précieux conseils.

Je remercie mes proches pour leurs encouragements et le temps qu'ils ont consacré à relire ce travail.

## Langage épïcène

Afin de faciliter la lisibilité de ce travail et la fluidité du texte, j'ai fait le choix de ne pas employer le langage épïcène de manière rigoureuse. Je me suis tout de même efforcée d'utiliser autant que possible une terminologie qui peut se référer aux deux sexes.

## Avertissements

Les opinions émises dans le présent travail n'engagent que leur auteure.

Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur-e-s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche.

## Résumé

Le présent travail traite du placement d'enfants, par mesure de protection, dans des familles d'accueil du canton du Valais. Cette thématique découle d'un questionnement sur la manière dont les accueillants prennent en charge les enfants placés. La recherche tente notamment d'identifier comment les familles sont préparées, et se préparent, à l'accueil de l'enfant, quelles difficultés elles peuvent rencontrer au cours de l'accueil et comment la formation et le soutien apportés par les professionnels les aident.

La première partie se compose d'une explication sur le choix et les motivations à traiter cette thématique. Elle décrit également la problématique en lien avec le travail social. Elle présente finalement la question, les hypothèses et les objectifs de la recherche.

La deuxième partie comporte le cadre théorique qui développe les points suivants :

- Le contexte du placement en Valais
- Les enjeux du placement pour l'enfant à partir de la théorie de l'attachement
- Le rôle des parents d'accueil et leur accompagnement par les professionnels du travail social

La troisième partie de ce travail donne lieu à une enquête de terrain. Pour vérifier les hypothèses de recherche, cinq mères, accueillant pour une longue durée des enfants de moins de douze ans, ont été interrogées.

Les résultats de l'analyse montrent notamment que la situation de l'enfant, son âge, son vécu, la place de ses parents biologiques dans sa vie, sont autant d'éléments qui jouent un rôle sur la complexité du placement et donc, aussi, sur la prise en charge de l'enfant. Les besoins des familles en terme de préparation, de formation et d'accompagnement, sont proportionnels aux difficultés qu'elles vivent lors de l'accueil. En effet, plus celles-ci sont importantes, plus les lacunes au niveau de leur préparation ainsi que de l'aide qu'elles reçoivent apparaissent significativement.

La partie finale synthétise les principaux résultats de l'enquête. Elle propose des pistes pour conduire de nouvelles recherches en lien avec les thèmes abordés dans cette étude ainsi que des propositions d'intervention pour développer la qualité des prestations dans le cadre du placement en famille d'accueil. Les limites de la recherche et un bilan personnel concluent ce travail.

**Mots clés :** Attachement – Famille d'accueil – Placement – Protection de l'enfance – Office de protection de l'enfant-travail social

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
1.1 CHOIX DU THÈME .....	7
1.2 MOTIVATIONS PERSONNELLES .....	7
1.3 MOTIVATIONS PROFESSIONNELLES .....	7
1.4 PROBLÉMATIQUE ET LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL .....	7
1.5 QUESTIONNEMENTS, OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE .....	8
1.6 PRÉCISIONS .....	9
<b>2. CONCEPTS THÉORIQUES.....</b>	<b>11</b>
2.1 CONTEXTE DU PLACEMENT .....	11
2.1.1 Introduction .....	11
2.1.2 Cadre légal .....	11
2.1.3 Placement en Valais.....	13
2.1.4 Synthèse.....	15
2.2 L'ENFANT PLACÉ .....	17
2.2.1 Les bases de l'attachement.....	17
2.2.2 L'attachement sécure.....	18
2.2.3 "Garder la pensée à l'esprit" et réguler les émotions .....	20
2.2.4 Les modèles internes opérants.....	21
2.2.5 Synthèse.....	22
2.2.6 L'attachement évitant-détaché.....	23
2.2.7 L'attachement ambivalent-résistant .....	25
2.2.8 L'attachement désorganisé.....	28
2.2.9 Synthèse.....	32
2.3 LES ACCUEILLANTS .....	33
2.3.1 Le rôle des parents d'accueil.....	33
2.3.2 Accompagnement des accueillants.....	35
<b>3. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>42</b>
3.1 PROBLÉMATIQUE .....	42
3.2 QUESTION DE RECHERCHE .....	42
3.3 RETOUR SUR LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE.....	42
3.4 TERRAIN D'ENQUÊTE .....	44
3.5 PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON DE RECHERCHE.....	44
3.6 MÉTHODE DE RÉCOLTES DE DONNÉES .....	45
3.7 PRÉCAUTIONS ÉTHIQUES .....	45
<b>4. ANALYSE .....</b>	<b>47</b>
4.1 PRINCIPES D'ANALYSE .....	47
4.2 HYPOTHÈSE 1 .....	47
4.2.1 Restitution des données .....	47
4.2.2 Discussion.....	50
4.3 HYPOTHÈSE 2 .....	56
4.3.1 Restitution des données .....	56
4.3.2 Discussion.....	60
4.4 HYPOTHÈSE 3.....	62

4.4.1 <i>Restitution des données</i> .....	62
4.4.2 <i>Discussion</i> .....	65
<b>5. BILAN DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>69</b>
5.1 VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES .....	69
5.1.1 <i>Hypothèse 1</i> .....	69
5.1.2 <i>Hypothèse 2</i> .....	70
5.1.3 <i>Hypothèse 3</i> .....	70
5.2 RÉPONSE À LA QUESTION DE RECHERCHE .....	71
5.3 PISTES DE RECHERCHE .....	73
5.4 PISTES D'ACTION.....	73
5.5 LIMITES DE LA RECHERCHE.....	74
5.6 BILAN PERSONNEL.....	75
<b>6. BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>77</b>
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>80</b>
ANNEXE A - MESURES DE PROTECTION DE L'ENFANT.....	80
ANNEXE B - LJE, MINEUR-E-S: PLACEMENT DES MINEUR-E-S HORS DU FOYER FAMILIAL .....	85
ANNEXE C - PROFIL DES ACCUEILLANTS INTERROGÉS.....	89
ANNEXE D - GRILLE D'ENTRETIEN .....	90

# **Introduction**

## **1. Introduction**

### **1.1 Choix du thème**

Cette recherche s'intéresse au placement de jeunes enfants dans des familles d'accueil en Valais. J'aimerais connaître comment les parents prennent en charge l'enfant qu'ils accueillent, ce qu'ils vivent avec lui au quotidien et comment ils sont préparés, formés et soutenus dans leur mission parfois difficile.

### **1.2 Motivations personnelles**

Depuis longtemps, je suis sensible aux questions liées au fonctionnement psychologique de l'individu et à l'influence que peuvent exercer nos expériences antérieures sur notre développement cognitif, affectif et émotionnel. L'enfance étant reconnue comme une période très importante en ce qui concerne la formation de la personnalité et l'épanouissement de l'individu, j'ai rapidement éprouvé un intérêt particulier pour cet âge de la vie et plus particulièrement pour les enfants fragilisés par leur histoire de vie.

En tant qu'adulte, notre responsabilité envers les enfants est cruciale. Ils apprennent à partir de ce qu'on leur montre et de la façon dont on se comporte avec eux. Cela leur permet de construire leur vision du monde et de l'existence. Dans cette idée de responsabilité, de transmission, je pense qu'il est important de prendre grand soin des enfants et de préserver leur droit de grandir et de se développer dans un contexte favorable.

Ce souci pour le bien-être des enfants, cette sensibilité pour ceux qui grandissent dans des conditions qui peuvent entraver leur développement et ce sentiment de responsabilité m'ont notamment amenée à me former en tant qu'éducatrice sociale et également à orienter mon travail de Bachelor autour des thèmes de la protection de l'enfance et du placement.

### **1.3 Motivations professionnelles**

Au terme de ma formation à la Haute école de travail social, j'ai trouvé un emploi dans une institution au travers duquel je suis amenée à travailler avec de jeunes enfants placés par mesure de protection qui ont pour la plupart subi des maltraitances ou des négligences.

J'aimerais que cette recherche me permette de mieux comprendre le système de protection de l'enfance en Suisse et en Valais, de découvrir un mode de placement différent de l'institution, et finalement, d'éclairer ma pratique en élargissant mes connaissances sur les relations entre l'enfant placé et les personnes qui prennent soin de lui ainsi que les problématiques qui peuvent se poser.

### **1.4 Problématique et lien avec le travail social**

Généralement, ce sont les parents qui répondent aux besoins de sécurité, de protection et d'amour de l'enfant. Toutefois, lorsque pour différentes raisons ils ne peuvent assumer ce rôle, c'est la société qui s'organise et met en place diverses mesures pour tenter de protéger l'enfant et garantir des conditions favorables pour son développement.

L'une des mesures les plus lourdes de ce système de protection de l'enfance est celle qui consiste à retirer l'enfant de son milieu familial et à le placer en institution où en famille d'accueil. On sait aujourd'hui à quel point les situations de maltraitance, tout comme la séparation de l'enfant avec son milieu familial et ses figures d'attachement peuvent être lourdes de conséquences pour son développement.

Selon moi, il est donc nécessaire que les travailleurs sociaux réfléchissent aux réalités vécues par les enfants placés et les familles qui les accueillent, à leurs relations et à la manière dont est organisé un placement.

Les enfants qui sont placés dans une famille d'accueil bénéficient d'un environnement stable où les personnes qui prennent soin d'eux sont disponibles et peu nombreuses. Toutefois, comme on pourra le voir dans la suite de ce travail, ces enfants, par leurs expériences passées (situations de négligence ou de maltraitance) et par la séparation d'avec leur milieu familial et leurs figures d'attachement peuvent présenter et/ou développer des difficultés relationnelles et de comportement importantes. Les familles qui accueillent les enfants n'ont pas l'appui dont un professionnel bénéficie d'office par l'intermédiaire de son réseau, de ses collègues et de sa formation qui permet de réfléchir, d'analyser et de tenter de répondre adéquatement aux besoins de l'enfant. Je me demande ainsi comment les familles parviennent à assumer les tâches qui leur sont confiées et à faire face aux problématiques qu'elles rencontrent.

Les familles d'accueil reçoivent une certaine forme de soutien de la part des intervenants en protection de l'enfant notamment. Elles bénéficient également d'une formation. Toutefois leur connaissance et leur compréhension des besoins et des comportements de l'enfant sont-elles suffisantes ? Les familles sont-elles assez préparées et soutenues pour accompagner ces enfants ? Ce sont ces questionnements qui ont initié ce travail.

## 1.5 Questionnements, objectifs et hypothèses de recherche

C'est donc en ces termes que j'ai formulé ma question de recherche :

- **« Comment les parents d'accueil prennent-ils en charge l'enfant placé ? La situation en Valais ».**

Cette question m'a permis de m'intéresser au vécu des familles, aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer avec les enfants qu'elles accueillent, à la manière dont elles y font face et dont elles sont préparées, formées et soutenues par les professionnels du travail social.

Pour guider ma recherche, j'ai également émis les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** « En Valais, l'aménagement du placement n'est pas suffisamment développé ».
- **Hypothèse 2** « Les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements de l'enfant et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées ».
- **Hypothèse 3** « Les parents ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour intervenir auprès des enfants qu'ils accueillent ».



La formulation des hypothèses telle qu'elle est écrite ici découle de mes postulats initiaux et a été affinée après un entretien préparatoire et la lecture de mes différents ouvrages théoriques.

Des appuis théoriques ainsi que des objectifs pour la recherche de terrain m'ont finalement permis de structurer mon travail.

### **Appuis théoriques**

- Découvrir le contexte du placement en Suisse et en Valais
- Découvrir les enjeux du placement, d'un point de vue psychologique, pour les enfants accueillis et les difficultés qui peuvent se présenter lors du placement
- Déterminer le/les rôle(s) des parents d'accueil
- Décrire de manière générale comment ils sont préparés, formés et soutenus en Valais

### **Objectifs pour la recherche de terrain**

- Connaître le contexte du placement pour chaque famille
- Développer les types de problématiques et les types de difficultés rencontrés avec les enfants
- Déterminer la compréhension des accueillants concernant les difficultés vécues avec les enfants
- Identifier les stratégies utilisées par les parents d'accueil lors des situations problématiques
- Découvrir quel(s) rôle(s) les parents s'attribuent auprès de l'enfant
- Connaître ce que la formation apporte aux parents d'accueil pour prendre en charge l'enfant au quotidien
- Découvrir comment les familles sont soutenues par les professionnels

## **1.6 Précisions**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques précisions s'imposent encore :

- Bien que la notion de famille apparaisse à plusieurs reprises dans ce travail, c'est véritablement aux parents d'accueil que nous nous intéressons dans le cadre de cette étude et non à la famille toute entière.
- Le terrain choisi pour cette recherche est le placement d'enfants dans des familles d'accueil du Valais. Ainsi, si des éléments de compréhension plus globaux sont d'abord développés, c'est bien la situation des accueillants dans ce canton qui nous intéresse plus particulièrement.
- Dans la partie 4. "Analyse", les extraits d'entretien ont été cités tels quels sans avoir été retravaillés au préalable, ceci afin de préserver l'authenticité du discours des interviewés.

## **Cadre théorique**

## 2. Concepts théoriques

### 2.1 Contexte du placement

#### 2.1.1 Introduction

Comme évoqué précédemment, lorsque le développement d'un enfant est en danger, une des mesures visant à le protéger consiste à le retirer de son milieu familial et à le placer en institution ou en famille d'accueil. En Suisse environ 15'000 enfants sont actuellement placés en famille d'accueil et 11'000 en foyer (Association suisse pour les Enfants en Placement, 2004, p.14).

Dans ce travail, nous nous intéressons au placement d'enfants dans des familles d'accueil en Valais. Dans un premier temps, il est donc nécessaire de définir dans quel sens nous entendons ce concept de "placement". Pour cela, reprenons les termes de Kathrin Barbara Zatti, pour qui :

*« Le placement d'un enfant signifie que celui-ci ne vit plus dans sa famille d'origine et qu'il est encadré et éduqué par d'autres personnes que sa mère ou son père, ceci pour une période déterminée ou sur le long terme. L'enfant placé grandit dans une famille nourricière ou dans une institution » (2005, p.13).*

Il est important de préciser ici que les enfants auxquels nous nous intéressons dans ce travail sont des enfants placés plutôt à long terme. C'est-à-dire que le placement dure au minimum une année. Il peut se prolonger jusqu'à la majorité de l'enfant ou s'interrompre si les conditions pour un retour dans la famille biologique sont réunies. Cela dépend de chaque situation. Ces enfants sont également placés à temps plein dans leur famille d'accueil et non uniquement pour les weekends ou durant les vacances. Ils ne sont pas porteurs d'un handicap physique ou d'une déficience mentale, mais ils ont vécu des situations familiales menaçantes pour leur développement qui ont conduit au placement. Leurs parents biologiques, pour diverses raisons, ne peuvent pas prendre soin d'eux. Par exemple, l'Association suisse pour les Enfants en placement relève que :

*« Dans la plupart des cas, les problèmes sociaux, économiques, psychiques, culturels se sont accumulés. [...] il leur manque un réseau social solide qui intervient en situation de crise [...]. La majorité des parents d'enfants en placement appartiennent aux couches sociales défavorisées » (2004, p.14).*

#### 2.1.2 Cadre légal

Il s'agit maintenant de nous intéresser au cadre légal qui régit le placement en Suisse.

Différentes lois concernent la protection des enfants et de leurs droits, comme la convention des Nations Unies à un niveau international, ou différents articles de loi (11, 13, 14, 67) dans la constitution. C'est toutefois le Code Civil Suisse (CCS) qui « [...] représente l'élément central de la protection juridique de l'enfant car il se concentre sur la manière de protéger et de soutenir les mineurs afin de veiller à ce que leurs droits soient respectés » (Nett & Spratt, 2012, p.34). Les articles 307 à 317 (Annexe A, p.79-82), relatifs à la protection juridique de l'enfant, se trouvent dans le livre deuxième du CCS, dans la seconde partie du droit de

la famille qui régit les droits et les obligations des parents. C'est dans ces articles que l'on trouve notamment les bases juridiques à partir desquelles un placement peut être prononcé.

Chaque canton est chargé d'appliquer les mesures de protection de l'enfant prévues par le code civil. Cette mission est confiée aux autorités de protection de l'enfant. Toute personne qui craint que le développement de l'enfant soit menacé peut signaler un cas aux autorités compétentes du canton (police ou autorités de protection de l'enfant). Conformément au Code civil : « *Il y a danger lorsqu'on doit sérieusement craindre, d'après les circonstances, que le bien-être corporel, intellectuel et moral de l'enfant ne soit compromis* » (Annexe A, p.79-80). Dès qu'une personne a effectué un signalement aux autorités, ces dernières doivent agir. Ainsi, après un signalement, l'autorité tutélaire demande à ce qu'une enquête sociale soit effectuée par un intervenant de l'office de protection de l'enfant afin d'évaluer la situation (Georges, 2010). Au terme de cette enquête, l'autorité tutélaire ordonne une mesure correspondant à la gravité de la situation que les offices de protection de l'enfant sont chargés d'exécuter. Le Code Civil prévoit différentes mesures, d'intensité croissante, qui doivent respecter les trois grands principes du droit suisse c'est-à-dire :

- « *Ecarter tout danger pour le bien de l'enfant, sans égard à la cause du danger (le fait que les père et mère soient ou non en faute n'a aucune importance)* ;
- *Intervenir seulement si les parents ne remédient pas d'eux-mêmes à la situation et refusent l'assistance que leur offrent les services d'aide à la jeunesse (**principe de subsidiarité**) ;*
- *Compléter, non évincer, les possibilités offertes par les parents eux-mêmes (**principe de complémentarité**) ;*
- *Correspondre au danger en restreignant l'autorité parentale aussi peu que possible mais autant que nécessaire (**principe de proportionnalité**) » (Annexe A, p.79-80).*

Parmi les mesures on trouve :

- « **les mesures protectrices** » (art. 307 CC). L'autorité rappelle leurs devoirs aux parents et elle les conseille. Elle peut proposer des mesures plus fortes mais elle n'a qu'un droit de regard et d'information et pas de pouvoir propre.
- « **la curatelle éducative** » (art. 308 CC). L'enfant a un curateur qui aide et conseille les père et mère. Ceux-ci doivent collaborer avec lui. En outre le curateur peut représenter l'enfant pour faire valoir ses droits il peut également surveiller les relations interpersonnelles. C'est lui qui décide des modalités de visites des parents à l'enfant dans le cadre d'un placement par exemple.
- « **la curatelle de paternité** » (art. 309 CC). Un curateur est nommé pour chercher qui est le père de l'enfant et pour assister la mère seule.
- « **Le retrait de la garde parentale** » (art. 310 CC). La garde est retirée aux parents, l'enfant est retiré du milieu familial, une curatelle est instituée pour surveiller le placement. Les parents gardent l'autorité parentale, le droit d'entretenir des relations avec l'enfant et l'obligation de l'entretenir.
- « **le retrait de l'autorité parentale** » (art. 311 et 312 CC). C'est la mesure qui restreint le plus les droits des parents et qui peut être prononcée en cas d'inexpérience, de maladie, d'infirmité, d'absence ou encore si les parents ont « *gravement manqués à*

*leurs devoirs* ». Les parents gardent l'obligation d'entretenir l'enfant et le droit aux relations personnelles mais souvent, « *les faits qui ont conduit au retrait justifieront aussi, la plupart du temps, la suppression du droit aux relations personnelles* » (Annexe A, p.81-82).

Nous pouvons remarquer, à partir de ces descriptions, que le placement d'un enfant hors du milieu familial est une mesure passablement lourde. Elle sous-entend en effet que d'autres mesures, plus légères, comme le soutien à la famille, ne sont pas suffisantes pour garantir la protection de l'enfant. Nous pouvons voir également que pour placer un enfant en famille d'accueil ou en institution, il faut un retrait de la garde parentale au sens de l'art. 310 du CC. Toutefois, dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai pu constater que, lorsque ce sont les parents eux-mêmes qui demandent le placement, cette mesure ne doit pas nécessairement avoir été ordonnée. Comme on peut le voir dans l'art. 310, les enfants placés ont presque tous une curatelle éducative, chargée notamment de « *surveiller le placement* » (art.310) et « *les relations personnelles* » (art.308). Concernant le retrait de l'autorité parentale (art.311), « *c'est l'empiètement le plus fort sur le droit des parents* » (Annexe A, p.81). Il y a donc relativement peu de situations parmi les enfants placés où l'autorité a été retirée aux parents.

Comme mentionné plus haut, chaque canton est chargé d'appliquer les mesures prévues par le Code civil par le biais des autorités et offices de protection de l'enfance. Toutefois, étant donné que le système suisse est basé sur le fédéralisme, l'Etat laisse une grande liberté aux cantons pour s'organiser à leur manière afin de répondre à ces exigences. En effet, comme le disent Nett & Spratt :

*« En tant que loi fédérale, le Code civil suisse est applicable dans tout le pays. Cependant, il ne représente qu'un ensemble de minima juridiques dans le cadre duquel les cantons peuvent développer leur propre politique de protection de l'enfance »* (2012, p.34).

Ainsi, on retrouve une très grande disparité d'un canton à l'autre dans les systèmes mis en place en matière de protection de l'enfance. Un élément qui illustre bien ces différences et qui nous intéresse dans cette recherche est la question du placement en famille d'accueil ou en institution. Le canton de Neuchâtel, par exemple, a opté pour un système où les enfants sont placés uniquement en institution. Le canton de Bâle a mis en place, quant à lui, un service d'aide aux familles d'accueil (Broder, 2006). Comme cette recherche s'intéresse au placement en famille d'accueil en Valais, voyons maintenant le système mis en place par ce canton.

### **2.1.3 Placement en Valais**

La loi cantonale valaisanne dans laquelle on retrouve les bases juridiques concernant la protection de l'enfant est la loi cantonale de la jeunesse, la "LJe". Les articles 28 à 47 traitent plus particulièrement du placement. Sont distingués dans cette loi différents types de placements : Le placement d'enfants à la journée, le placement avec hébergement chez des parents nourriciers, le placement en vue d'adoption, les colonies, camps de vacances, homes, internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées et le placement institutionnel (Annexe B, p.84-86).

Comme on peut le voir à la page suivante, les définitions que donne la LJe des mesures concernant le placement en famille d'accueil et le placement en institution sont les mêmes, mis à part un point relatif aux objectifs poursuivis en cas de placement en institution :

**Définition de la mesure du placement en famille d'accueil :**

*« Lorsque le développement d'un enfant est entravé ou en danger de l'être et qu'il n'est pas possible de le protéger ou de lui venir en aide par d'autres mesures, notamment par des mesures ambulatoires, il peut être placé dans une famille d'accueil ou dans une famille d'accueil professionnelle. Les frais de placement correspondant aux frais d'hébergement ainsi qu'au budget personnel sont supportés en premier lieu par l'enfant ou par ses parents » (Annexe B, p.85).*

**Définition de la mesure du placement en institution :**

*« Lorsque le développement d'un enfant est entravé ou en danger de l'être et qu'il n'est pas possible de le protéger ou de lui venir en aide par d'autres mesures, notamment par des mesures ambulatoires, il peut être placé dans une institution d'éducation spécialisée. Le placement peut poursuivre plusieurs objectifs : l'observation, la prise en charge socio-éducative et la formation professionnelle. Les frais de placement correspondant aux frais d'hébergement ainsi qu'au budget personnel sont supportés en premier lieu par l'enfant ou par ses parents » (Annexe B, p.85).*

On peut se demander pourquoi cette question des objectifs est prévue pour le placement en institution mais n'est pas abordée dans la définition de la mesure pour le placement en famille d'accueil. Cela signifie-t-il que l'on donne moins d'importance aux objectifs lors d'un placement en famille d'accueil ? Ou est-ce simplement une omission dans la loi ?

Dans tous les cas, ces deux mesures et leur définition nous renseignent d'une part sur le fait qu'il est possible, en Valais, de placer les enfants en institution et en famille d'accueil et d'autre part, qu'il n'existe pas, au niveau légal, de critères pour déterminer quel type de placement doit être préféré. L'Association suisse pour les Enfants en Placement explique que :

*« Pour placer un enfant retiré à sa famille d'origine, il y a le choix entre plusieurs options. La décision dépendra des besoins de l'enfant. Pour certains enfants, ce sera le placement en foyer qui sera la bonne solution. Pour d'autres ce sera une famille d'accueil qui convient le mieux » (2004, p.15).*

Les raisons qui font que l'on privilégie l'un ou l'autre mode de placement sont généralement liées à l'âge de l'enfant (plus celui-ci est jeune, plus le placement dans une famille d'accueil est privilégié), à la manière dont les parents biologiques acceptent le placement (si les parents sont contre le placement on privilégie l'institution), à l'intensité des problématiques de l'enfant comme des troubles du comportement ou des grosses difficultés scolaires (lorsque l'enfant a des problématiques importantes, on privilégie l'institution)(Georges, 2010; Association Suisse pour les enfants en placement, 2004).

Cependant, la réalité montre que choisir un lieu d'accueil en fonction des besoins de l'enfant n'est pas forcément possible, comme c'est le cas en Valais par exemple. Un entretien exploratoire réalisé auprès de Madame Caroline Maytain (voir 2.3.2, p.36), intervenante à l'office de protection de l'enfant à Sion, nous a en effet appris que pour accueillir des enfants entre 0 et 7 ans il n'existe actuellement aucune institution en Valais<sup>1</sup>. Les enfants de cet âge sont donc d'office placés au sein d'une famille d'accueil.

---

<sup>1</sup> Mis à part l'îlot de Port Valais qui peut accueillir une douzaine d'enfants mais qui est presque toujours plein et qui n'est pas reconnu d'utilité publique. Information tirée du site de l'îlot de Port Valais : <http://www.istok.vionnart.ch/sejours/2010/ilot.html> (consulté le 21.02.2014).

Une autre difficulté posée aux instances de protection de l'enfant pour trouver des lieux de vies qui correspondent aux besoins de l'enfant et à son projet individuel est la situation des places d'accueil en Valais. En effet, sur la trentaine de familles qui sont officiellement agréées<sup>2</sup> pour accueillir des enfants, il n'y en a actuellement que trois de libres<sup>3</sup>. Cela pose un problème majeur et plus particulièrement pour le *matching*, c'est à dire pour trouver une correspondance entre la famille et l'enfant, aussi bien au niveau des affinités entre les deux, qu'au niveau de leurs besoins respectifs. Il manque également de professionnels pour s'occuper de cet aspect-là du placement (Savioz, 2013).

Etant donné ce manque de familles d'accueil disponibles, les autorités compétentes ont alerté les médias et plusieurs reportages (*Le Nouvelliste* <sup>4</sup>, Canal 9 <sup>5</sup>, la Radio Télévision Suisse <sup>6</sup>) ont été diffusés en fin d'année 2013 pour parler de cette situation critique. Suite à cela, neuf nouvelles familles d'accueil se sont présentées mais elles n'ont pas encore été agréées.

Une alternative à l'institution ou à la famille d'accueil consiste à placer l'enfant dans une famille d'accueil professionnelle. Cette possibilité est intéressante en particulier pour des enfants qui ont un parcours particulièrement chaotique et qui rencontrent d'importantes difficultés, car elle combine les avantages des deux types de placement. L'enfant est pris en charge par des personnes qui ont un bagage théorique et pratique (un des deux parents doit être un professionnel de "l'éducation") et elle offre à l'enfant un cadre familial et plus de temps et de disponibilité. Un des deux parents doit en effet pouvoir assurer une présence constante à la maison. Une famille d'accueil professionnelle peut également accueillir sous son toit plus d'enfants (6) qu'une famille d'accueil "normale" (2, voir 3 si fratrie). Toutefois, le problème pour ce type d'accueil est le même que pour les autres modes de placement ; il manque de familles d'accueil professionnelles. En Valais, il n'y en a qu'une seule qui compte déjà sept enfants.

Nous verrons au point 3 de ce travail comment un placement en famille d'accueil s'organise, quelles sont les exigences posées aux familles et quel est le suivi qui leur est proposé en Valais.

#### 2.1.4 Synthèse

Nous avons pu voir que le placement est une mesure particulièrement lourde qui suppose que le développement de l'enfant est sérieusement mis en danger s'il reste dans sa famille d'origine. Comme le dit Zatti :

---

<sup>2</sup> Les familles qui ont reçu un agrément ont été évaluées et sont officiellement reconnues par les autorités de protection de l'enfant pour accueillir des enfants.

<sup>3</sup> En plus de ces trente familles, quarante-cinq autres familles hébergent un enfant en particulier, mais ne sont pas agréées pour accueillir d'autres enfants (Entretien exploratoire).

<sup>4</sup> Savioz, C. (2013). "Il manque cruellement de familles d'accueil". *Le nouvelliste*. Article paru le 06.11.2013. (Article transmis, référence incomplète).

<sup>5</sup> Site internet de la télévision régionale valaisanne. Canal9. *Familles d'accueil : interview de Christian Nanchen*. <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/l-info-en-continu/20-11-2013/familles-d-accueil-interview-de-christian-nanchen.html> (consulté le 18.03.2014).

<sup>6</sup> Site de la Radio Télévision Suisse. *VS: le canton fait face à une pénurie de familles d'accueil*. 19 :30 le journal du 22.12.13. <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/5478519-vs-le-canton-fait-face-a-une-penurie-de-familles-d-accueil.html> (consulté le 18.03.2014).

« [...] on ne recourt au placement que si plus rien d'autre ne fonctionne. En règle générale, le placement ne survient qu'au terme de nombreux efforts visant à aider la famille d'origine pour que l'enfant puisse y grandir » (2005, p.31).

Lorsqu'un enfant est placé, c'est donc pour sa sécurité, dans le but de le protéger et pour lui permettre de retrouver dans une famille d'accueil ou une institution, des conditions de vie équilibrées. Selon Séverine Euillet :

« Dans le cadre de la protection de l'enfance, l'accueil de l'enfant au sein d'un établissement ou d'une famille d'accueil a notamment pour objectif de lui permettre de trouver ou de retrouver une sécurité affective au sein de son nouveau milieu de vie, à travers une relation privilégiée avec un adulte professionnel (éducateur, référent ou assistant familial) » (2010, p.51).

Toutefois, il est très important de comprendre que le placement est dans chaque situation une épreuve pour l'enfant, qui peut devenir un traumatisme si la séparation avec son milieu familial n'est pas préparée et ensuite aménagée (David, 2005 ; Guédeney, 2005). Le sentiment de perte que provoque la rupture entre l'enfant et ses parents biologiques, quelle que soit la qualité des liens qu'ils entretenaient, le rend méfiant envers les accueillants et met ainsi à mal l'établissement de liens affectifs stables et sécurisants (Guédeney & Dugravier, 2010 ; Schofield & Beek, 2011).

De plus, les expériences vécues au niveau relationnel par les enfants dont la situation familiale a conduit au placement ont une influence importante sur la façon dont ils réagissent à la situation de placement. Pour Nicole Guédeney et Romain Dugravier :

« Un environnement non sécurisant ne permet pas à l'enfant de développer des réponses adéquates au stress. Les enfants placés sont rapidement désorganisés par les situations stressantes et submergés par les émotions négatives comme la colère, la peur ou le chagrin » (2010, p. 73).

Nous verrons dans la suite de ce travail que les enfants développent, à partir des expériences vécues pendant leur petite enfance, des stratégies d'adaptation et des croyances qui conditionnent leurs nouvelles relations (Miljkovitch, 2010). A propos des enfants placés, Schofield et Beek expliquent :

« [Qu'ils] transfèrent leurs attentes négatives concernant les adultes sur leurs nouveaux environnements ; et il en est de même avec leur mode de comportements défensifs qui leur ont servi de stratégie de survie par le passé. Dans ces circonstances, il leur sera difficile de laisser un adulte se rapprocher suffisamment pour que s'établissent des relations de confiance et de soutien. Le risque est alors que les sentiments et les comportements se fixent dans des cercles vicieux et que les dégâts du passé ne guérissent pas » (2011, p.179).

On peut donc imaginer la tâche difficile qui est confiée aux parents d'accueil. Ils doivent en effet répondre de manière extrêmement sensible et attentive aux besoins des enfants afin de les aider à modifier leurs croyances et leurs attentes erronées et à retrouver, au travers de nouvelles relations, de la sécurité et de la confiance envers eux-mêmes et envers le monde. Il peut être d'autant plus difficile pour les accueillants de répondre à ces exigences s'ils n'ont pas accès à un soutien ou à des notions qui leur permettraient de mieux comprendre les comportements, émotions et manières de penser spécifiques de ces enfants.



Dans la partie qui suit, nous allons dans un premier temps chercher à mieux comprendre cette notion de sécurité dont l'enfant a besoin pour se développer harmonieusement, en nous intéressant à la théorie de l'attachement. Nous intéresserons ensuite aux enfants qui ont développé un attachement non-sécure, aux stratégies qu'ils mettent en place pour s'adapter à leur environnement et aux personnes qui prennent soin d'eux, ainsi qu'à leurs réactions lorsqu'ils sont placés en famille d'accueil.

## 2.2 L'enfant placé

Dans leur ouvrage « *Guide de l'attachement en famille d'accueil et adoptive* », les deux auteurs anglais, Gillian Shofield et Mary Beek (2011) ont étudié les perspectives développementales des attachements *séconds* et *inséconds* de la première enfance à l'adolescence. Ils décrivent les stratégies adaptatives de ces enfants ainsi que leurs comportements et exposent la manière dont ils peuvent réagir lors d'un placement en famille d'accueil.

Il existe actuellement peu d'écrits qui traitent de façon aussi détaillée de ces différents éléments. Les informations qui figurent dans les points 2.2.1 à 2.2.9 sont principalement tirées de cet ouvrage. Nous spécifierons donc les sources seulement lors de l'utilisation de citations. Toutes les autres sources utilisées seront référencées selon les directives en usage.

### 2.2.1 Les bases de l'attachement

Plusieurs psychanalystes tels que René Spitz, Anna Freud ou Donald Winnicott se sont intéressés au développement de l'enfant et ont mis en évidence l'importance de la continuité relationnelle. C'est cependant à John Bowlby (1907-1990), fondateur de la théorie de l'attachement, puis à Mary Ainsworth et plus tard encore à de nombreux chercheurs et praticiens, que l'on doit les connaissances actuelles en matière d'attachement. Bowlby s'est appuyé sur l'éthologie, la théorie de l'évolution et la psychanalyse pour mettre au point ses théories. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'intéresse à la carence émotionnelle de jeunes délinquants et à la conséquence de la séparation maternelle précoce. Plus tard, Mary Ainsworth, en s'appuyant sur les travaux de Bowlby et en travaillant avec lui, parle pour la première fois du concept de *base de sécurité* et des modes d'attachement (Guédeney & Guédeney, 2009 ; Guédeney, 2010 ; Shofield & Beek, 2011).

Dès sa naissance, le bébé humain est programmé pour les relations. Comme il est totalement dépendant, l'attachement contribue à sa survie. Il permet au nourrisson de rechercher et de maintenir la proximité avec un adulte protecteur pour survivre au danger. Pour cela, le bébé possède des aptitudes innées qu'on a appelées les *comportements d'attachements*. Ceux-ci peuvent être *positifs* ; comme le sourire, les appels, ou *aversifs* ; comme les pleurs, les cris, etc. Les comportements aversifs sont particulièrement manifestes lorsque l'enfant se sent "en danger", c'est à dire lorsqu'il est dans des situations d'inconfort, de détresse, de stress (faim, froid, maladie, etc.). Ils ont comme fonction d'attirer l'adulte et de rechercher ainsi la proximité et la sécurité.

A partir de la théorie de l'attachement, on nomme les adultes qui répondent à ce besoin de proximité physique la/les *figure(s) d'attachement* ou *caregiver(s)* en anglais, ce qui signifie littéralement *donneur(s) de soin*. Durant la première année de la vie du bébé, des relations d'attachement se créent avec les personnes familières qui l'entourent et qui répondent à son besoin de proximité et de sécurité. Petit à petit, le bébé devient de plus en plus sélectif envers

les personnes qui prennent soin de lui et repère qu'un/des adulte(s) particulier(s) s'occupe(nt) de lui de manière plus fréquente. Les attachements à des personnes significatives se forment autour des six à sept premiers mois de la vie du nourrisson. On nomme la *figure d'attachement principale* (ou *caregiver principal*) la personne vers qui il se dirige "préférentiellement" en cas de détresse (Guédeney, 2005, p.31)<sup>7</sup>. Le plus souvent, cette figure d'attachement principale est la mère de l'enfant, mais elle peut être également toute personne qui prend principalement soin de l'enfant. Les soins donnés aux enfants de la part des *caregivers* sont définis par le concept de *caregiving*, qui est traduit en français par : "système de soins prodigués". Un élément important à comprendre ici est que, comme le dit Nicole Guédeney :

« [...] l'enfant ne peut pas ne pas s'attacher : toute personne, même la moins adéquate, si elle peut être associée pour le bébé au cours des sept premiers mois de sa vie avec quelque chose qui évoque le familier ou qui contribue d'une manière ou une autre à ce qui concourt à la survie représente pour lui figure d'attachement » (2005, p.34).

### 2.2.2 L'attachement sécuritaire

#### ❖ Le développement de l'attachement sécuritaire dans la première enfance (0-18 mois)

Le schéma ci-dessous illustre comment un attachement sécuritaire se développe pendant la première année de la vie. Comme on l'a dit plus haut, les situations d'inconfort et de stress (faim, couche sale, froid etc.) que vit le nourrisson le mettent dans un état profond d'anxiété qu'il manifeste. Le parent ou *caregiver* "sensible" répond aux appels de l'enfant pas seulement en satisfaisant ses besoins physiologiques mais aussi par des soins « [...] physiques et émotionnels, de protection et de disponibilité » (Schofield & Beek, 2011, p.13). Ainsi, le réconfort apporté par un parent disponible permet à l'enfant de s'apaiser, de reprendre le contrôle et de se relâcher, mais également de faire l'expérience plus intérieure de sécurité.

#### Le cycle d'éveil et de détente

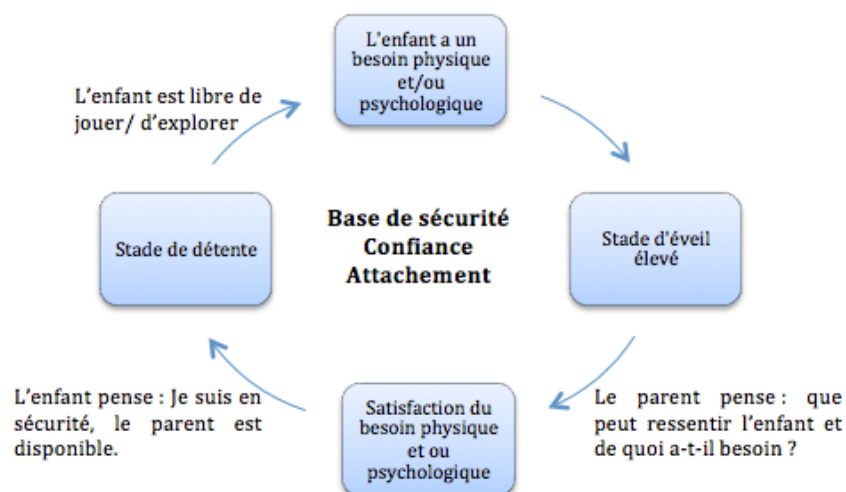


Schéma adapté de Fahlberg, 1998, p.63 in : Schofield & Beek, 2011, p.13.

<sup>7</sup> Tout au long de cette étude nous utiliserons ces différentes appellations.

Ces réactions sensibles et constantes de la part du *caregiver* permettent au bébé d'avoir confiance en la disponibilité de sa figure d'attachement. Celle-ci devient une base de sécurité pour l'enfant. Dans un premier temps, cela l'aide à « [...] faire face à une certaine dose d'anxiété et à tolérer une séparation brève » (ibid.). Puis, sachant qu'il peut revenir auprès de son *caregiver* en cas de danger et être réconforté, cela lui permet d'être libéré de l'anxiété et de diriger son attention vers l'exploration du monde qui l'entoure : « [...] pour les nourrissons qui peuvent se fier à la base de sécurité fournie par un parent stable et compétent, l'environnement, dans toute sa variété sensorielle et sociale, représente une source de plaisir excitante et stimulante » (ibid., p.14).

Précisons ici que ce ne sont pas seulement les compétences parentales qui jouent un rôle sur le développement d'un attachement *sécurisé* pour l'enfant mais également son tempérament qui facilite ou non l'établissement de liens affectifs stables et sécurisants avec le parent.

#### ❖ Le développement de l'attachement sécurisé de la petite enfance (18 mois-4 ans) à la moyenne enfance (5-10 ans)

L'enfant dont les demandes ont été entendues et auxquelles le *caregiver* a répondu consciencieusement développe également son *sentiment d'efficacité personnelle*. En effet, en remarquant qu'il peut susciter une réaction de la part de son *caregiver*, il commence à croire en sa capacité à exercer un pouvoir (d'action) sur l'environnement et sur les personnes qui l'entourent. Le fait de voir qu'il a un effet sur les choses et sur les gens accroît son intérêt pour le monde :

« S'il existe une différence claire entre un nourrisson dont on prend soin avec sensibilité et un nourrisson négligé ou abusé, elle réside dans la présence ou l'absence de curiosité, l'intérêt pour le monde et la joie qu'il suscite, ainsi que la présence ou l'absence du pouvoir d'action sur le monde (*agency*) » (Schofield & Beek, 2011, p.15).

Au travers de l'exploration et du jeu, l'enfant fait des apprentissages importants sur la manière dont le monde physique et social fonctionne. L'acquisition de la marche lui permet notamment d'élargir ses possibilités d'exploration, d'aller vers toujours plus d'autonomie et accroît sa capacité à faire des choix. Durant cette phase, le parent sensible encourage l'enfant à cette indépendance tout en faisant attention à préserver sa sécurité. Débutent ainsi les possibilités pour l'enfant comme pour le parent de coopérer et de négocier. Ces capacités se développent encore avec l'acquisition du langage et le développement des capacités cognitives chez l'enfant. Ces acquisitions lui permettent de communiquer de manière plus subtile, d'apprendre à se connaître et à se comprendre lui-même ainsi qu'autrui, notamment parce qu'il peut se représenter les autres et se mettre à leur place. Il devient donc capable, petit à petit, d'accepter les émotions contradictoires et de développer la capacité à pardonner et à être empathique. Lorsqu'il commence à fréquenter de nouveaux lieux que le cocon familial, comme la crèche par exemple, l'enfant devient peu à peu capable de faire la distinction entre les situations sociales et d'adapter son comportement en fonction de celles-ci. Il laisse par exemple plus facilement libre cours à ses émotions fortes à la maison, en présence de sa figure d'attachement, qu'à la crèche.

Autour des 5-10 ans, « [...] l'estime de soi et l'identité deviennent reliées à des environnements extérieurs à la famille » (ibid., p.74). Ainsi, il est important que l'enfant ait pu, au sein d'une relation d'attachement sécurisante, développer un regard sur lui-même comme étant digne

d'être aimé et son sentiment d'efficacité. Ceux-ci sont effectivement testés au travers des nouvelles relations qu'il connaît à l'extérieur de sa famille et qui risquent de fortifier ou d'affaiblir son estime de lui-même. L'enfant *sécuré* a de bonnes capacités d'adaptation, aussi bien en ce qui concerne le domaine des relations que celui des apprentissages. Il est capable de se contrôler et de s'arrêter pour réfléchir à la façon d'adapter son comportement. Il est capable également d'accepter et d'apprendre des règles bien que, relativement à son besoin d'autonomie et d'affirmation de soi, il tente de les tester.

Il est important ici de comprendre que ces différentes habiletés, acquises par l'enfant en matière de relation et de sociabilité, dépendent étroitement de la faculté de *garder la pensée à l'esprit* et des *modèles internes opérants*, qu'il développe en fonction de la qualité de la relation avec sa/ses figure(s) d'attachement. Les deux chapitres suivants s'arrêtent plus précisément sur ces deux éléments.

### 2.2.3 "Garder la pensée à l'esprit" et réguler les émotions

Comme on a pu le voir plus haut, le développement d'un attachement *sécuré* permet initialement à l'enfant de diminuer son angoisse et sa peur et, par la confiance qu'il a en lui-même et en un *caregiver* disponible, d'explorer et de s'intéresser à son environnement. Dans un second temps, la sécurité de l'attachement permet de « [...] développer la qualité des pensées de l'enfant ainsi que la capacité de réfléchir à son esprit et son comportement » (Schofield & Beek, 2011, p.17). Capacité que Bowlby a appelé *mind mindedness* qui signifie *garder la pensée à l'esprit*.

Comme on l'a évoqué ci-dessus, des soins de qualité, procurés par un *caregiver* sensible, ne correspondent pas seulement à la satisfaction des besoins physiques mais aussi à une disponibilité et une écoute du parent envers l'enfant. En effet, « [l]'esprit du parent sensible et disponible pense à l'esprit du nourrisson ou de l'enfant ; il aide l'enfant à penser à son propre esprit et à ses intentions ainsi qu'à l'esprit et aux intentions du parent et des autres » (ibid., p.18). Pour cela le parent doit lui-même être en mesure de penser et de réfléchir à son propre esprit, à ses propres intentions et à ceux des autres.

Au départ, c'est le parent qui régule les émotions de l'enfant, puis il lui apprend à le faire par lui-même, principalement par le biais de la communication, en montrant à l'enfant qu'il reconnaît et accepte ses émotions et comportements, en leur donnant du sens et en les atténuant. Petit à petit, avec le développement du langage et de la capacité pour l'enfant de mentaliser, des échanges plus précis s'installent entre l'enfant et le parent à propos de leurs propres sentiments et de ceux des autres.

Nous avons pu le voir précédemment, le développement de cette capacité de penser à son propre esprit, son comportement, ses sentiments et ceux des autres joue un rôle extrêmement important en ce qui concerne les compétences sociales et relationnelles de l'enfant. En effet,

« [l]e fait de comprendre que les autres -adultes ou enfants- ont des pensées et des sentiments différents des siens mais aussi qu'il faut en tenir compte est partie prenante de la négociation des relations à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille » (ibid., p.21).

Le deuxième élément que nous avons évoqué précédemment et qui a une influence importante sur les compétences sociales et relationnelles de l'enfant est le développement des modèles internes opérants.

## 2.2.4 Les modèles internes opérants

A partir des expériences relationnelles que vit le petit enfant vont se former ce que Bowlby a nommé les *modèles internes opérants*. Les souvenirs des expériences de l'enfant au niveau de sa relation avec sa/ses figure(s) d'attachement spécifique(s) sont stockés dans sa mémoire et forment des représentations mentales souvent inconscientes de lui-même et des autres. Ces représentations vont influencer les attentes ainsi que les croyances de l'enfant et ils vont guider ses réactions et ses comportements. Schofield et Beek décrivent ainsi les deux types de représentations qui peuvent se former dans l'esprit de l'enfant selon la qualité de *caregiving* reçu :

*« L'enfant dont les signaux et les besoins font toujours l'objet d'une réaction de la part du parent pense à celui-ci en tant qu'être disponible et aimant ; son moi est efficace, valorisé et aimé. De son côté, un enfant dont les signaux et les besoins sont traités de manière inconsciente ou sont rejetés par le parent développe le modèle d'un parent indisponible ou hostile, et d'un moi à la foi impuissant et ne méritant pas d'être aimé » (2011, p.24).*

Les modèles opérants permettent ainsi de donner du sens à l'environnement relationnel. Ils permettent également d'anticiper et de prévoir les réactions et les comportements des autres afin d'organiser son propre comportement et de développer des stratégies pour s'adapter à son environnement relationnel spécifique et parvenir à un certain degré de sécurité.

L'enfant peut développer différents modèles à partir de chacune de ses relations avec ses figures d'attachement. Bien que les chercheurs ne soient pas sûrs de la façon dont ils s'organisent aux alentours de six ans, il semble qu'à partir de nouvelles expériences relationnelles, de nouveaux modèles peuvent s'ajouter aux anciens sans pour autant les effacer. Guédeney dit à ce propos *« [qu'] il semble que plus on est exposé à une situation de stress ou d'inconnu qui éveille un sentiment d'alarme, de danger ou de détresse, plus nos modèles les plus anciens d'attachement seront activés » (2010, p.31).*

En ce qui concerne le placement des enfants en famille d'accueil, ce concept de modèle interne opérant est très éclairant. En effet, premièrement, il nous permet de mieux comprendre les réactions particulières que peuvent manifester les enfants dans certaines situations. Ces réactions peuvent être liées à des stratégies défensives pour pouvoir s'adapter au mieux à ce qui leur arrive. On peut imaginer que le caractère stressant et inconnu de la période de début de placement entraîne encore plus significativement des réactions et comportements liés à ces stratégies d'adaptation formées durant la petite enfance. Deuxièmement, il permet de voir que les parents d'accueil, en offrant aux enfants la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de relation, peuvent modifier la manière dont ils se perçoivent et perçoivent les autres. Cela peut susciter des changements importants au niveau de leurs compétences sociales et relationnelles.

Toutefois, Schofield et Beek expliquent qu'il n'est pas facile de susciter ce type de changement chez les enfants placés en famille d'accueil. En effet,

*« [...] les adaptations pour survivre les ont rendus très résistants à l'acceptation d'expériences de caregiving nouvelles et différentes ainsi qu'aux apprentissages qui peuvent en être retirés. Il peut être difficile pour les enfants maltraités, en particulier, de traiter de nouvelles informations sur la réalité, de croire que des parents adoptifs ou ceux de familles d'accueil aimants ne sont pas comme des adultes précédents. De surcroît, il*

*leur faudra peut-être changer de représentation mentale des adultes qui prennent soin d'eux au sein de leur modèle interne opérant » (2011, p.33).*

L'âge de l'enfant est, quant à lui, un facteur déterminant concernant la facilité avec laquelle il sera possible de modifier ses modèles internes opérants. Guédeney nous dit à ce propos que :

*« Plus l'enfant est jeune, plus des changements de l'environnement pourront modifier ces modèles du monde et de soi. Plus l'enfant grandit et plus il faudra des changements environnementaux profonds et durables pour que de nouveaux modèles se surajoutent aux anciens » (2010, p.31).*

### 2.2.5 Synthèse

Nous avons pu voir au cours de ce chapitre que la qualité des soins donnés par le *Caregiver* a une influence sur la façon dont l'enfant pourra compter sur lui comme base de sécurité pour se développer harmonieusement. En effet, la façon dont le parent répond ou non de manière attentive et sensible aux besoins de l'enfant, sa capacité à voir le monde de son point de vue et à s'intéresser à son esprit permettent à l'enfant de développer un modèle de lui-même comme étant digne ou non d'être aimé et des autres comme étant dignes ou non de confiance. Ces modèles influencent à leur tour le comportement de l'enfant, ses émotions, sa cognition et le guident dans ses relations.

Les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un attachement sécurisant, ont développé un modèle interne opérant caractérisé par une absence de confiance en eux-mêmes et en autrui. A partir de la qualité du *caregiving* qu'ils ont reçue, ils ont organisé des stratégies afin de s'adapter au mieux à leur environnement relationnel et de maintenir un certain degré de sécurité. Ces stratégies sont profondément ancrées et elles surgissent plus significativement lorsque l'enfant est stressé.

Mary Ainsworth, dont nous avons déjà évoqué le nom (voir 2.2.1, p.17), a pu observer au cours d'une situation standardisée<sup>8</sup> comment ces différentes stratégies d'adaptation se manifestent et elle les a mises en lien avec le type de *caregiving* que l'enfant reçoit (Guédeney & Guédeney, 2009). A partir de cette étude sont ressortis différents types d'attachement que l'enfant développe avec sa figure d'attachement principale : l'attachement *sécuré* et les attachements *insécurés* qui, comme nous venons de l'évoquer, « [...] *représentent des stratégies adaptatives ou conditionnelles développées par l'enfant en fonction des modes de réponses habituels de sa figure d'attachement à l'expression de ses besoins de proximité* » (Guédeney, 2005, p.36).

Parmi ces stratégies *insécurés*, on trouve :

*« [les] stratégies "évitantes", de minimisation des besoins d'attachement et de diversion de l'attention ; ou au contraire [les] stratégies "ambivalentes/résistantes", de maximisation des besoins d'attachement au détriment [des] capacités d'exploration » (Guédeney, 2005, p.36-37).*

---

<sup>8</sup> La « *Situation étrange* » est une expérience où l'on réunit le parent et son enfant d'environ 18 mois dans une pièce. Sont ensuite observés leurs réactions et leurs comportements en situation de séparation, de retrouvailles, et en présence d'une personne étrangère. Cette expérience mise sur pied par Mary Ainsworth (voir 2.2.1, p.17) est mondialement connue et a notablement fait avancer les connaissances sur l'attachement (Dini, 2010).

Par la suite, Mary Main (élève de Mary Ainsworth en Californie) a encore mis à jour un 4<sup>ème</sup> mode d'attachement dit *désorganisé*. Cela signifie que l'enfant (qui a connu un mode de *caregiving* très défaillant comme par exemple des maltraitances, des négligences ou des abus graves) n'a pas pu développer des stratégies d'adaptation organisées face à une situation de stress ou d'alarme (Guédénéy, 2005, p.37).

Dans les chapitres suivants, nous allons voir le développement et l'évolution de ces trois types d'attachement chez l'enfant, ainsi que les difficultés qui peuvent se présenter lors d'un placement selon ces mêmes modes d'attachement. Nous commencerons par l'attachement évitant, puis l'attachement ambivalent et nous terminerons par l'attachement désorganisé.

## 2.2.6 L'attachement évitant-détaché

### ❖ Le Développement de l'attachement évitant-détaché dans la première enfance

Les nourrissons qui développent des stratégies *évitan*tes et *détachées* connaissent eux-mêmes un mode de *caregiving* "détaché". En effet, il est difficile pour leur figure d'attachement « [...] de tolérer, d'accepter les demandes émotionnelles de leur nourrisson et d'y réagir avec sensibilité ; cela concerne en particulier l'expression d'émotions négatives, telles la détresse ou la colère » (Schofield & Beek, 2011, p.87). Le parent n'est pas vraiment à l'écoute de l'enfant et il a de la peine à adopter sa perspective. Il a tendance à rejeter ses demandes en n'y faisant pas attention, en les méprisant, en se mettant en colère ou encore en devenant intrusif. Ainsi,

« [I]es nourrissons apprennent rapidement que leur expression de besoin ou de détresse n'a pas d'effet ou ne suscite pas l'intimité réconfortante désirée. Ils doivent alors eux-mêmes trouver des moyens de s'adapter à ce comportement de *caregiving* en n'exprimant pas leurs sentiments, en désactivant leur comportement d'attachement et en ne comptant que sur eux-mêmes » (ibid., p.88).

Guédénéy décrit ainsi le modèle interne qui se forme dans l'esprit de l'enfant à partir de ces expériences de *caregiving* :

« J'ai besoin d'être à côté de ma figure d'attachement pour me sentir en sécurité mais elle peut rejeter mes avances aussi dois-je supprimer mes besoins à la fois en moi-même : "je ne ressens pas de détresse" et mes besoins d'elle : "je me débrouille tout seul" et rester à la périphérie émotionnelle des relations, ce qui me permettra de demeurer aussi proche d'elle qu'elle le supporte » (2010, p. 30).

### ❖ Le développement de l'attachement évitant-détaché dans la petite enfance

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre sur le développement de l'attachement *sécure*, les deux grandes étapes pour l'enfant d'âge préscolaire sont l'accès à l'autonomie et l'autorégulation, qui favorisent l'engagement dans le monde social. A ce moment, pour l'enfant évitant, « [...] le contrôle étroit de l'expression des sentiments, l'indépendance et la conformité afin de parvenir à un certain degré de sécurité et de prévisibilité persistent » (Schofield & Beek, 2011, p.94).

Cette période préscolaire est caractérisée par l'élargissement du cercle des relations autour de l'enfant avec, par exemple, l'entrée à la crèche, l'arrivée de frères et sœurs dans la famille, etc.

Pour l'enfant *évitant*, des difficultés peuvent apparaître dans ses relations avec ses pairs, d'une part car il peine à manifester ses émotions et à les réguler et d'autre part car leur refoulement entraîne de la colère et de la négativité.

Un autre élément qui peut rendre difficile l'établissement de relations équilibrées avec les autres enfants est l'incapacité pour un enfant *évitant* de « [...] *comprendre ou d'apprécier de façon appropriée la vie émotionnelle des autres* » (ibid., p.97). En effet : « *L'enfant dont les sentiments ont été rejetés comme sans importance, grandit en rejetant l'importance des sentiments des autres* » (ibid., p.88). Les signes de fragilité provoquent une grande anxiété chez ces enfants (leurs parents eux-mêmes éprouvant une grande anxiété face à leurs signes de détresse) qui peuvent les rendre intimidants et brutaux.

#### ❖ **Le développement de l'attachement évitant-détaché dans la moyenne enfance**

A l'école, les enfants *évitants* peuvent avoir une certaine facilité car ils ont tendance à focaliser leur attention sur des activités afin d'éviter ce qui peut les troubler émotionnellement. Toutefois, « [...] *il est probable qu'à l'école primaire l'enfant évitant qui fait tranquillement son travail lutte pour dissimuler l'anxiété provoquée par l'intrusion et le rejet des autres* » (ibid., p.100). Comme il ne montre pas son intérêt et son plaisir et qu'il a tendance à se comporter avec les autres de façon agressive ou intimidante, l'enseignant peut avoir tendance à faire preuve de rejet envers cet enfant qu'il peut considérer simplement comme indiscipliné.

Les enfants de cet âge, par un processus de refoulement des émotions négatives et par la mise en place de mécanismes de défense, peuvent avoir tendance à se représenter eux-mêmes de façon idéalisée et adopter des comportements présomptueux et commandants ce qui ne facilite évidemment pas les relations avec les autres enfants et entraîne plutôt du rejet de leur part.

#### ❖ **Placement en famille d'accueil pour les enfants évitants.**

Etant donné que les enfants *évitants* expriment très peu leurs émotions, leur colère ou leur tristesse, il peut sembler aisé, au début du placement, de s'occuper d'eux. Toutefois, avec le temps, il peut-être difficile d'apprendre à les connaître, de s'approcher d'eux et de leur prêter attention.

Ce sont des enfants qui risquent d'avoir besoin de temps avant de pouvoir « [...] *se relâcher physiquement et psychologiquement* » (Schofield & Beek, 2011, p.93) et accepter une certaine intimité avec l'accueillant. Un comportement typique d'un enfant *évitant* est qu'il peut, par exemple :

« [...] *rechercher la proximité mais indirectement, par exemple en s'appuyant contre la chaise où est assis le parent, mais tout en étant apparemment occupé à la construction d'une tour. A l'opposé, le parent peut voir rejetées sa proposition de jouer ou son offre de réconfort directe* » (ibid., p.92).

Ce sont des enfants très indépendants qui ont tendance à se refermer dès qu'ils pressentent une intrusion ou qu'ils ont peur d'être rejetés. S'ils se blessent, par exemple, ils n'iront pas chercher de réconfort ni de soins. Certains peuvent même mépriser des offres de ce type de la part de leur parent d'accueil.



Les enfants un peu plus grands (5-10ans) placés à cet âge, peuvent se comporter de façon agressive, intimidante ou vantarde, attitudes que les accueillants risquent d'avoir du mal à supporter.

En veillant à ne pas être trop intrusifs avec ces enfants et en leur laissant du temps, les parents d'accueil peuvent essentiellement les aider dans le domaine des émotions en travaillant autour de leur description, leur reconnaissance et leur expression. Ils peuvent également les encourager à développer la capacité à « *adopter une perspective autre que la sienne* » (ibid., p.99). Les contes ou les personnages de dessins animés peuvent notamment être utiles aux parents d'accueil pour parler des sentiments.

Même lorsque les enfants adoptent des comportements d'indifférence ou agressifs, il est important que le parent garde confiance en l'enfant, qu'il fasse preuve d'écoute, de sensibilité et de disponibilité à son égard pour que ce dernier prenne peu à peu confiance dans le fait qu'il ne sera pas rejeté et puisse se détendre petit à petit.

### 2.2.7 L'attachement *ambivalent-résistant*

#### ❖ Le Développement de l'attachement *ambivalent-résistant* dans la première enfance

Comme on a pu le voir précédemment, le style de *caregiving* pour les enfants *évitants* est caractérisé par une difficulté pour la figure d'attachement de tolérer les demandes émotionnelles de son enfant. Concernant les enfants qui ont développé des stratégies *ambivalentes*, la particularité du *caregiving* est que les réponses des parents aux besoins et aux demandes de l'enfant sont très inconstantes. Par exemple, face aux mêmes signaux de son enfant, une mère peut répondre parfois en le consolant, parfois en se mettant en colère et parfois en l'ignorant.

Les parents sont souvent tellement préoccupés par leurs propres relations, qui sont généralement compliquées, qu'ils n'arrivent pas à se montrer sensibles et disponibles envers les nourrissons de façon continue. Il est donc difficile pour ces derniers de :

« [...] se reposer sur une information qui leur indiquerait quel comportement adopter pour se voir à coup sûr réconfortés ou rassurés [...]. Ils ont appris la leçon qu'il leur était nécessaire d'accroître l'intensité de leurs comportements d'attachement, de communiquer leurs émotions et de persister dans leurs demandes pour tenter d'augmenter le caractère prévisible des réactions du parent ou, tout du moins, leur fréquence » (Schofield & Beek, 2011, p.113).

Bien que l'enfant *ambivalent* puisse, par moments, faire l'expérience d'un parent aimant, l'irrégularité de ces réponses fait qu'il ne sait plus comment se comporter. Il n'a plus confiance en la disponibilité du parent. De plus, lorsqu'il voit que malgré ses tentatives pour attirer le parent, celui-ci ne vient pas, il développe (en plus de l'anxiété déjà présente) de la colère :

« Cette combinaison d'anxiété, de colère, d'impuissance et de manque de confiance implique que, lorsque la mère finit par réagir, le nourrisson va certainement se défier et résister au réconfort et, donc, continuer à pleurer et à s'agiter. Le nourrisson a appris que sa mère est trop susceptible de s'en aller, physiquement ou psychologiquement, pour qu'il se sente en sécurité et cesse ses demandes émotionnelles » (ibid., p.115-116).

Ceci nous permet de comprendre le terme *d'ambivalence* utilisé pour qualifier ce mode spécifique d'attachement. Cette notion est liée au fait que, bien que les enfants soient en demande intense de contact, ils sont par la suite *résistants* à celui-ci. Par exemple, l'enfant manifeste une grande détresse lors d'une séparation avec le parent mais, lors des retrouvailles, ce dernier n'arrive pas à reconforter l'enfant. Guédénéy décrit ainsi le modèle opérant qui se forme dans l'esprit de l'enfant *ambivalent* :

« J'ai besoin d'être à côté de ma figure d'attachement pour me sentir en sécurité mais elle peut échouer à me répondre ou faire intrusion en moi d'une manière que je ne peux contrôler, aussi je dois m'accrocher à elle et insister pour qu'elle me réponde et s'occupe de moi mais je n'ai plus d'énergie pour m'intéresser à moi-même ou au monde qui m'entoure (2010, p.30).

Les nourrissons *ambivalents* ont en effet tendance à peu investir l'exploration en raison d'une part, d'une anxiété trop importante et d'autre part, car leur parent qui intervient de façon intrusive dans leurs jeux ne soutient pas leur autonomie.

#### ❖ Le développement de l'attachement ambivalent-résistant dans la petite enfance

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre traitant du développement *sécure*, à l'âge préscolaire, l'enfant fait de nombreuses acquisitions sur les plans moteurs, cognitifs et émotionnels. C'est également un moment où un équilibre doit être trouvé entre l'autonomie et la dépendance qui reste encore importante. Cette période peut donc être, pour tous les enfants, en même temps grisante et stressante. Cela peut se traduire par des variations de l'humeur et du comportement. Pour les enfants *ambivalents*, « [...] l'anxiété provoquée par la déception et le besoin qui en résulte d'insister pour attirer l'attention des parents vont souvent intensifier les aspects plus houleux et explosifs de la petite enfance » (Schofield & Beek, 2011, p.120).

Ainsi, les nouvelles possibilités comme la marche ou le langage sont utilisées par les enfants *ambivalents* mais, en fonction de leurs modèles opérants et de leurs stratégies d'adaptation, ils risquent de les utiliser plutôt comme des moyens supplémentaires de « tester l'implication des parents », « d'obtenir de l'attention », et « d'exercer une contrainte sur les autres » (Schofield & Beek, 2011, p.120-121). Il est important de préciser que tous les enfants peuvent adopter plus ou moins ce genre de comportements à cet âge. Ils sont néanmoins plus intenses chez les enfants *ambivalents*.

Les capacités cognitives qui se développent durant la petite enfance permettent à l'enfant *sécure* de comprendre et de considérer plus subtilement ses propres émotions et pensées ainsi que celles des autres. On l'a vu, ses habiletés sont au fondement de l'empathie et de l'aptitude à négocier au mieux les relations. Les enfants *ambivalents*, n'ont pas forcément pu « [...] tirer des leçons productives sur la manière de réussir à mener des relations » (ibid., p.122). Contrairement aux enfants *sécures* qui à cet âge apprennent la coopération et la négociation, les relations de l'enfant *ambivalent* avec ses parents et avec les autres sont plutôt dominées par « [...] l'intimidation et la coercition » (ibid., p.123). Ces différentes stratégies utilisées par l'enfant vont fonctionner dans le sens où elles lui permettent d'obtenir de l'attention et ce qu'il veut, mais elles entraînent aussi une forme d'irritation et de rejet de la part des autres. L'enfant est perçu comme étant « pénible, déraisonnable, exigeant et gênant » (ibid.), ce qui entraîne des répercussions négatives sur son estime de soi.

### ❖ Le développement de l'attachement ambivalent-résistant dans la moyenne enfance

Lorsqu'ils arrivent à l'âge scolaire, les enfants qui ont développé des stratégies *ambivalentes*, sont confrontés à des défis importants notamment en ce qui concerne « [...] l'apprentissage des règles, la concentration sur le travail scolaire, et les autres activités qui font appel à la compétition, le contrôle des sentiments et la régulation du comportement dans le contexte d'un monde social » (ibid., p.127). Pour ces enfants, qui ont une piètre estime d'eux-mêmes et un sentiment d'efficacité faible, les exigences en matière de performance et de compétition qui sont propres à cet âge sont source de grande anxiété.

Certains enfants vont tout de même pouvoir s'adapter et se faire accepter socialement tout en restant assez dépendants affectivement. D'autres, par contre, vont utiliser de plus en plus la coercition et la provocation et accroître le pouvoir et le contrôle qu'ils ont sur les autres.

Les enfants *ambivalents* de cet âge sont extrêmement *préoccupés* par les relations, par l'attention qu'on leur porte et qui est portée aux autres. Le genre d'inquiétudes qui habitent leur esprit sont du type : « Est-ce que je manque de quelque chose ? Est-ce que quelqu'un reçoit plus de félicitations/ d'attention/ d'amour que moi ? » (ibid., p.128). Il est difficile pour eux de se concentrer sur des tâches où des devoirs, ce qui peut entraver leurs possibilités d'apprentissages et les faire échouer dans les activités qu'ils entreprennent.

Les enfants *ambivalents*, du fait de nombreuses anxiétés non résolues, peuvent finalement entretenir avec leur corps des relations perturbées et avoir une tendance à développer des affections somatiques.

### ❖ Placement en famille d'accueil pour les enfants *ambivalents*.

Les nourrissons *ambivalents* accueillis dans une nouvelle famille, vont certainement, au début du placement, *s'agripper* au nouveau parent tout en étant très stressés par la séparation d'avec leur figure d'attachement et le milieu qui leur était familier.

Les bébés qui n'ont pas encore six mois peuvent se montrer plutôt impuissants mais plus les enfants sont placés à un âge avancé, plus il est probable qu'ils manifestent par alternance des comportements « d'exigence et de dépendance » et de « colère et de résistance » (Schofield & Beek, 2011, p.118).

Ce sont des enfants qui sont souvent décrits par les parents d'accueil comme étant « *pleins d'énergie* », « *pétillants* » et « *attachants* » (ibid., p.129), car ils montrent leurs sentiments, mais d'un autre côté, ils peuvent révéler des comportements « *défiants* » et « *explosifs* » (ibid.). Les refus peuvent ainsi entraîner des accès de fureur qui au fond traduisent leur colère et leur peur d'être délaissés. Selon leur âge et les expériences qu'ils ont vécues avant leur placement, ces enfants peuvent être "extrêmes" aussi bien en ce qui concerne les sollicitations qu'ils adressent aux autres que dans leurs démonstrations de colère.

Pour aider les enfants à réduire leur anxiété et à renforcer leur confiance, les accueillants doivent en premier lieu trouver le temps de leur montrer leur disponibilité et leur procurer un environnement rassurant et prévisible.

Lorsque l'enfant est placé alors qu'il est encore un nourrisson, des réactions sensibles, précises et opportunes sont très favorables. L'utilisation d'interphones par exemple, peut « [...] *minimiser le délai de réaction au signaux de détresse et au besoin de proximité de l'enfant* » (ibid., p.119). Le recours à la parole, à la voix est aussi essentiel pour rassurer et calmer

l'enfant. Ce type de stratégies, auxquelles on a généralement recours au tout début de la vie du bébé, peuvent être très bénéfiques même pour des petits de 18 mois.

Les enfants plus âgés, même s'ils peuvent paraître très orgueilleux ou supérieurs, ont besoin qu'on les aide à renforcer leur estime d'eux-mêmes et leur confiance en leurs compétences. Il est alors important que les parents puissent, notamment en s'accrochant à « [...] *une solide compréhension de l'origine de ces comportements* » (ibid., p.126), maintenir leur empathie pour ces enfants et croire aux possibilités de changement.

Pour que les enfants apprennent à calmer leurs éclats émotionnels, être moins excessifs et plus coopératifs, il est utile que les parents d'accueil travaillent autour de « [*l'acceptation et la reconnaissance des sentiments associés à leur explication et leur description avec des mots clairs* » (ibid., p.125). Cela peut permettre aux enfants de voir « [...] *qu'il est possible de parler des impulsions, de les comprendre et d'y faire face* » (ibid., p.130).

Nous avons parlé du rejet que ces enfants peuvent entraîner de la part des autres, notamment par leur tendance à la dépendance et à la coercition. Pour éviter que ce genre de spirale ne se mette en place, il est important, finalement, que les parents d'accueil puissent collaborer avec les personnes faisant partie du milieu extérieur de l'enfant (enseignant, etc.) afin de modérer leurs angoisses et de leur donner l'occasion de vivre le plus possible des expériences positives.

### **2.2.8 L'attachement désorganisé**

Dans les chapitres précédents nous avons parlé des enfants qui ont adopté certains types de stratégies (*évitantes-détachées/ambivalentes-résistantes*) afin de s'adapter à un mode de *caregiving* particulier et de maintenir la proximité avec leur figure d'attachement. Les enfants *désorganisés* dont nous parlons dans ce chapitre n'ont, eux, pas développé de stratégies adéquates et cohérentes pour faire face au stress.

#### **❖ Le développement de l'attachement désorganisé dans la première enfance**

Différentes études (Carlson et coll., 1989 ; Cicchetti et coll., 2006, cités par Guédeney & Guédeney, 2009, p.200) montrent qu'une grande majorité d'enfants maltraités développent un attachement *désorganisé*. Il faut cependant préciser que tous les enfants maltraités n'ont pas un attachement *désorganisé*, tout comme des enfants ayant développé un attachement *désorganisé* n'ont pas forcément été maltraités. Selon ces mêmes études :

*« L'incidence des attachements désorganisés est plus importante chez les enfants de mères adolescentes, en cas de conflits conjugaux, chez les enfants de parents maltraitants, alcooliques ou addictifs, de mères déprimées si la dépression est sévère et durable, de mères anxieuses et de mères borderline »* (Guédeney & Guédeney, 2009, p.200).

Dans tous les cas, l'enfant qui développe un attachement *désorganisé* se trouve face à des parents qui ne peuvent l'apaiser lorsqu'il est dans des situations inconfortables ou génératrices d'anxiété. Ceux-ci ont des comportements qui sont « [...] *suffisamment inexplicables ou perturbants pour effrayer le jeune enfant qui n'a aucun indice repérable pour comprendre cette soudaine interaction liée à l'état intérieur du parent* » (Guédeney & Guédeney, 2009, p.201).

Naturellement l'enfant se dirige vers des personnes qui peuvent le protéger du danger et le rassurer. Dans ce cas, la personne qui est censée l'aider est elle-même source d'inquiétude, de peur et d'alarme. Cette situation le met dans un état de confusion et d'anxiété extrêmes. Mary Main a décrit cela comme « *la peur sans solution* » (Guédénéy, 2010, p.26). L'enfant est pris dans un dilemme où il ne sait plus s'il doit éviter ou approcher le parent. Il ne peut alors mettre en place des réponses organisées pour faire face au stress et à la détresse. Lorsqu'on les observe au cours de la « *situation étrange* » (voir 2.2.5, p.22), vers l'âge de 18 mois, lors de la séparation ou des retrouvailles avec le parent, ces enfants manifestent des comportements contradictoires et bizarres, par exemple, ils vont en direction du parent puis brusquement s'immobilisent ou encore pleurent lors du retour du parent mais restent tournés contre un coin de la pièce sans s'en approcher.

Les enfants *désorganisés* développent des modèles multiples et contradictoires d'eux-mêmes, de leur figure d'attachement et des autres. Nicole Guédénéy et Antoine Guédénéy expliquent que selon Mary Main,

«[...] l'attachement désorganisé implique la construction précoce, dans l'esprit de l'enfant, de représentations multiples, incohérentes et désagrégées des aspects de la réalité, qui altèrent la qualité du développement métacognitif du sujet » (2009, p.207).

L'attachement *désorganisé* est complexe à comprendre car, contrairement aux autres modes d'attachement, les enfants n'ont pas mis en place des modes de pensée et comportementaux réguliers et structurés. Ils peuvent en effet utiliser des stratégies très diverses pour contrôler les autres et pour faire face à l'angoisse insupportable qu'ils éprouvent. De plus, certains enfants peuvent être désorganisés en cas de stress important mais avoir, dans d'autres situations, des comportements *séconds*, *ambivalents* ou encore *évitants*.

Durant la première enfance, les nourrissons *désorganisés* peuvent, dans un premier temps, exprimer leur détresse et se montrer très agités sans qu'il soit pour autant possible de les reconforter. Cependant, ils vont vite apprendre à réprimer leurs besoins à cacher leurs sentiments et à ne plus rien exprimer. Ce sont des enfants qui, très jeunes, risquent de se déconnecter de leurs sensations physiques comme la faim, la douleur etc. Ils peuvent également ne montrer aucune réaction à la lumière ou aux sons. Ces signes sont annonciateurs du détachement et de la dissociation qu'on peut observer plus tard chez des enfants *désorganisés* devenus grands.

#### ❖ Le développement de l'attachement désorganisé dans la petite enfance

Au cours de cette période, l'enfant *désorganisé* utilise les capacités propres à cet âge pour parer le danger et tenter de ressentir une forme de sécurité. Il peut mettre en place des stratégies dites « *passives* » de « *repli, conformité et surveillance* » (Schofield & Beek, 2011, p.149), comme par exemple se déplacer pour s'éloigner du danger par le biais de la marche, faire semblant d'être absorbé par un jeu pour éviter d'attirer l'attention de son *caregiver* ou encore observer les intentions et comportement du parent qui sont si incertains. L'enfant met en effet toute son énergie à les surveiller, ce qui l'empêche d'explorer son environnement et de retirer du plaisir à jouer. L'enfant peut développer d'autres stratégies, plus « *actives* » cette fois-ci, qui sont celles du « *contrôle* » et du « *renversement des rôles* » (ibid., p.150). Il va par exemple donner des ordres aux parents, les mépriser, ou encore s'occuper d'eux de façon compulsive. Ces stratégies de contrôle lui permettent de donner plus de sens aux réactions des autres car au moins, c'est lui qui les provoque.

Les enfants *désorganisés* sont des enfants qui n'ont pas appris certaines des leçons essentielles en matière de relation et de sociabilité comme par exemple gérer leurs émotions. La maltraitance peut aussi avoir altéré le développement de leur cerveau dans ce domaine mais également dans les processus d'information sensorielle. La colère qui est caractéristique autour des 2-3 ans mais qui, dans des environnements familiaux maltraitants ou négligents, a dû être réprimée parce qu'elle était trop dangereuse, risque donc de se manifester dans d'autres contextes comme la crèche par exemple. Ces éléments et les croyances négatives que ces enfants ont à propos d'eux-mêmes et des autres entraînent des difficultés importantes au niveau du jeu et des relations avec les pairs. Certains enfants peuvent adopter des attitudes plutôt *passives*, c'est-à-dire se conformer, être très indépendants et dépourvus de joie, alors que d'autres vont plutôt être agressifs et cruels sans raison avec leurs camarades. Ils ont de grandes difficultés à se mettre à la place des autres.

Schofield et Beek expliquent qu'à cet âge, peuvent apparaître plus significativement des symptômes de détachement et de dissociation pour les enfants désorganisés. En effet :

*« Les expériences traumatisantes dans le cadre des relations d'attachement précoces engendrent le besoin d'avoir recours à des mécanismes de défense pour éliminer les sentiments douloureux, éviter l'introspection et la conscience de soi »* (2011, p.141).

Ainsi :

*« Les sensations corporelles, les sentiments et les pensées qui provoquent l'anxiété sont reniés et rejetés hors de la conscience. Les jeunes enfants se distancient et se détachent de leurs expériences que ce soit sur le moment ou dans leurs souvenirs »* (Howe, 2005, p. 58, cité par Schofield & Beek, 2011, p.153).

Il est possible également que ces enfants entretiennent un rapport perturbé avec leur corps. Ils peuvent avoir des difficultés à être propres et dans les cas les plus extrêmes avoir tendance à s'automutiler.

#### ❖ **Le développement de l'attachement désorganisé dans la moyenne enfance**

Au moment de la moyenne enfance, les enfants désorganisés peuvent *« [...] se montrer de plus en plus sophistiqués dans la manière dont ils tentent d'induire les autres en erreur et de les contrôler dans le but de s'adapter »* (Schofield & Beek, 2011, p. 157). Néanmoins, des déclencheurs ou des incidents mêmes minimes peuvent entraîner des crises de rages extrêmes.

Ces comportements pénibles renforcent la perception négative du parent à l'égard de l'enfant. Cela augmente les possibilités que l'enfant subisse des rejets et des abus (physiques ou émotionnels).

Pour faire face aux défis que représente le domaine scolaire, les enfants *désorganisés* sont peu équipés. Les possibilités d'apprentissage et les relations avec les pairs sont menacées et deviennent des sources de panique ou d'angoisse importantes. Dans ces situations, ils risquent bien de recourir aux modes de fonctionnement auxquels ils sont habitués c'est-à-dire le contrôle et l'agressivité. Certains enfants s'adaptent cependant mieux que d'autres, notamment ceux qui ont développé des stratégies plus *passives* de soumission et d'obéissance. Ils sont en effet plutôt calmes, a-réactifs et démunis. Il est possible que, avec le

soutien d'un enseignant par exemple, des enfants *désorganisés* puissent s'installer dans une routine bien que le moindre changement reste néanmoins difficile à supporter.

Au niveau de leur relation avec les autres, les enfants *désorganisés* sont souvent perçus comme méchants, difficiles ou encore stupides et eux-mêmes peuvent se percevoir ainsi. Si l'on ajoute à cela l'anxiété profonde qu'ils éprouvent, ils vont avoir tendance à tout dissimuler derrière une façade vantarde et fantasmer sur ce qu'ils aimeraient être. A cet âge, il est possible que certains d'entre eux perdent de plus en plus contact avec la réalité qui, par son aspect trop douloureux, fait l'objet de déni. C'est également une période où apparaissent plus significativement des comportements extrêmes comme une tendance à blesser les autres (spécialement les êtres plus fragiles tels que de jeunes enfants ou des petits animaux), à la destruction, à l'automutilation, à l'énurésie ou à l'encoprésie<sup>9</sup>, ou encore au vol. Ces comportements ne concernent cependant pas tous les enfants qui ont un attachement *désorganisé*.

#### ❖ Placement en famille d'accueil pour les enfants *désorganisés*

Les enfants *désorganisés* qui sont placés en famille d'accueil alors qu'ils sont encore des nourrissons peuvent déjà être passablement perturbés dans leur rapport à leur corps et au monde relationnel et physique. Ils peuvent également ne pas avoir de rythme sommeil-éveil-repas-jeu. Comme nous l'avons évoqué plus haut, certains d'entre eux ont tendance à être très agités et à adresser des demandes chaotiques sans qu'il soit pour autant possible de les reconforter ou de les satisfaire. D'autres peuvent être beaucoup plus passifs et ne montrer aucune réaction à la lumière, aux sons etc.

En ce qui concerne les enfants un peu plus grands, nous l'avons dit précédemment, chacun peut avoir développé des stratégies très différentes mais toutes ont pour fonction de contrôler et mettre les autres à distance. Lors d'un placement, l'anxiété et le recours à des stratégies défensives risquent d'augmenter, « [...] ce qui peut signifier davantage de fermeture sur soi et de comportements de dissociation et/ou contrôlants » (Schofield & Beek, 2011, p.163).

Il est important que les parents observent les stratégies propres aux enfants qu'ils accueillent afin de pouvoir y répondre spécifiquement. Ces enfants risquent de mettre à rude épreuve leur patience ainsi que leurs compétences et la possibilité de réfléchir au sens des comportements problématiques peut aider les familles à maintenir leur empathie et éviter le rejet que l'enfant provoque. Il s'agit également pour la famille d'accueil de repérer les points forts de l'enfant et de créer des situations où il est plus facile pour lui d'être en relation, de prendre du plaisir, de se sentir estimé et efficace. En effet, « [...] tous ces moments où l'enfant est en connexion et où la mise à distance et le contrôle disparaissent sont à valoriser » (ibid., p.166).

Avec les nourrissons, comme avec les enfants plus grands, il est important que les familles aient des attentes modestes et fassent preuve de patience pour que l'enfant puisse s'apaiser peu à peu et accepter les soins. Selon les enfants cela peut prendre « [...] des mois si ce n'est

---

<sup>9</sup> Emission d'urine ou de matière fécale involontaire et inconsciente chez un enfant ayant dépassé l'âge de la propreté, ne souffrant pas de maladie organique. Définition tirée du Dictionnaire Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/énurésie/30113?q=énurésie>  
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/encoprésie/29235> (consultés le 20.05.2014).

*des années avant que survienne un quelconque sentiment d'intimité* » (ibid., p. 165). Ce sont des enfants qui ont également besoin « [...] *que la journée soit structurée ou cadrée et de régularité dans leurs relations avec les parents adoptifs et des familles d'accueil ce qui permettra de les rassurer sur la sécurité du nouvel environnement* » (ibid.).

Finalement, comme cela peut être fait pour les enfants ayant un attachement ambivalent ou évitant, les parents d'accueil peuvent aider les enfants *désorganisés* à donner un sens à leurs comportements et sentiments et à ceux des autres par le biais de la verbalisation par exemple. Toutefois,

« [...] *faciliter chez [ces] enfants des modes de pensée et de comportement plus cohérents et moins contrôlants [...] nécessite beaucoup d'énergie et doit être étayé par des ressources personnelles et celles fournies par des professionnels* » (ibid., p.167).

Au point trois de cette partie théorique, nous nous intéresserons plus spécifiquement à l'accompagnement des familles et aux ressources que leur fournissent les professionnels du travail social en Valais.

### 2.2.9 Synthèse

Nous avons pu voir au cours de ces chapitres que, selon le genre d'expériences relationnelles que l'enfant connaît avec sa figure d'attachement, il développe un certain type de stratégie afin de s'adapter au mieux à ce qui lui arrive. Il est important de préciser que nous parlons de "types" de stratégies et non de stratégies clairement définies. En effet, chaque enfant en fonction de sa singularité, ses expériences, son vécu et son âge s'adapte d'une manière qui lui est propre. Par exemple, deux enfants qui ont développé un mode d'attachement *évitant* avec leur figure d'attachement peuvent montrer des comportements très différents.

De plus, les stratégies de type *insécure* ne sont pas forcément à considérer de façon négative puisqu'elles permettent effectivement à l'enfant, dans une perspective de survie, de s'adapter à son environnement relationnel spécifique. Elles deviennent problématiques lorsqu'elles entraînent chez l'enfant le recours à des comportements extrêmes et qu'elles compromettent son épanouissement dans divers domaines.

Nous avons pu voir au cours des chapitres précédents que les enfants *insécures* ont généralement des difficultés au niveau de l'expression, de la reconnaissance, ou encore de la régulation de leurs émotions. Il est également compliqué pour eux de se mettre à la place d'autrui et de faire preuve d'empathie. Ils ont souvent un sentiment d'efficacité médiocre et une faible estime d'eux-mêmes, malgré leurs attitudes vantardes ou orgueilleuses. Au fondement des problèmes de comportement qu'ils peuvent montrer, on retrouve « [...] *des niveaux d'angoisse, insupportables et un manque de moyens constructifs pour résoudre les difficultés et réduire cette angoisse* » (Schofield & Beek, 2011, p.320). Tout cela a évidemment des répercussions sur leurs relations avec les autres et sur leurs possibilités et moyens d'apprentissages aussi bien dans l'exploration et le jeu que scolairement. Plus les enfants adoptent des comportements extrêmes comme nous en avons décrit précédemment, plus cela risque d'engendrer des problèmes importants dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne.

Un élément important à préciser ici, relevé par l'Association suisse pour les Enfants en Placement est que :



« Si le placement est intervenu à un moment précoce, que les perspectives sont claires et que la coopération avec les parents biologiques fonctionne, les particularités dans le comportement de l'enfant s'atténueront. Les choses sont moins simples si l'enfant est déjà plus âgé et que la durée du placement est indéterminée » (2004, p.75).

Dans les chapitres suivants nous nous intéresserons au rôle que les parents peuvent jouer auprès des enfants accueillis et à la façon dont ils sont préparés, formés et soutenus en Valais.

## 2.3 Les accueillants

### 2.3.1 Le rôle des parents d'accueil

Les familles doivent être en mesure de procurer aux enfants qu'elles accueillent une base de sécurité, de leur donner l'occasion de vivre de nouvelles expériences relationnelles et de réduire leur anxiété. Le concept de tuteurs de résilience<sup>10</sup> peut s'apparenter au rôle que peuvent jouer les parents auprès des enfants qu'ils accueillent. Jacques Lecomte dit à ce propos que :

« Les éléments qui permettent à un enfant blessé de devenir résilient n'ont rien d'extraordinaire: se sentir aimé, se développer dans un cadre structurant, découvrir que la vie a du sens, en sont les principales facettes » (2005, p.22).

Les parents d'accueil, par des attitudes telles que l'empathie et l'affection, par l'intérêt pour les aspects positifs de l'enfant, en facilitant l'estime de soi, en gardant confiance et espoir malgré des échecs, en respectant le parcours propre à l'enfant et en le laissant s'exprimer ou se taire, peuvent favoriser le processus de résilience chez l'enfant.

Dans la même idée mais en partant plutôt de la perspective de l'attachement, Shofield & Beek, proposent différentes dimensions du *caregiving* qui sont bénéfiques pour le développement de l'enfant et qui lui permettent de construire une base de sécurité :

« **La disponibilité, aider l'enfant à avoir confiance** : capacité du parent de véhiculer un sentiment fort de disponibilité physique et émotionnelle pour satisfaire les besoins de l'enfant, à la fois lorsque le parent et l'enfant sont ensemble et lorsqu'ils ne le sont pas.

**La sensibilité, aider l'enfant à contrôler ses sentiments et son comportement** : capacité du parent de "se mettre dans la peau" de l'enfant, de penser avec souplesse à ce que l'enfant pourrait penser et ressentir ainsi que de refléter tout cela à l'enfant.

**L'acceptation, construire l'estime de soi chez l'enfant** : capacité du parent de transmettre à l'enfant qu'il est inconditionnellement accepté et estimé pour qui il est, pour ses difficultés comme ses points forts.

---

<sup>10</sup> « La résilience est un phénomène psychologique qui consiste, pour un individu affecté par un traumatisme, à prendre acte de l'événement traumatique pour ne plus vivre dans la dépression et se reconstruire [...]. La résilience est, à l'origine, un terme utilisé en physique qui caractérise la capacité d'un matériau soumis à un impact à retrouver son état initial [...]. Après John Bowlby, qui a introduit le terme dans ses écrits sur l'attachement, en France, c'est Boris Cyrulnik qui médiatise le concept de résilience en psychologie à partir de l'observation des survivants des camps de concentration, puis de divers groupes d'individus, dont les enfants des orphelinats roumains et les enfants boliviens de la rue ». Information tirée de Wikipédia, l'encyclopédie libre. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Résilience\\_\(psychologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Résilience_(psychologie)) (consulté le 12.09.14)

**La coopération, aider l'enfant à se sentir efficace, à être coopératif :** le parent pense à l'enfant comme à un individu autonome, qui a besoin de se sentir efficace, et dont les désirs les sentiments et les objectifs sont valides et remplis de sens.

**L'appartenance à une famille, aider l'enfant à faire partie de :** capacité du parent de considérer l'enfant, socialement et personnellement, comme un membre de la famille à part entière, à un niveau qui convient au projet de placement sur le long terme. Parallèlement, le parent aide l'enfant à établir un sentiment de lien approprié avec sa famille biologique et d'appartenance à celle-ci. De cette façon l'enfant peut développer le sentiment positif d'appartenance à deux familles » (2011, p.180-182).

Pour les deux auteurs, les parents d'accueil ont un rôle thérapeutique à jouer afin de «[...] modifier le sentiment fondamental de l'enfant vis-à-vis de lui-même et des autres » (Schofield & Beek, 2011, p.179). Pour cela, les parents doivent garder en tête que l'enfant a « appris par le passé des stratégies protectrices pour se sentir en sécurité » (ibid.). Des connaissances en matière d'attachement peuvent être une lumière importante pour permettre aux parents de réfléchir à l'origine et au sens des comportements de l'enfant et pour mieux les accepter.

L'Association suisse pour les Enfants en Placement expose les conditions préalables et les critères d'aptitudes pour prendre soin d'un enfant en placement :

- « que l'on aime vivre avec des enfants,
- que l'on soit capable de défendre la cause des enfants,
- que l'on ait encore de la "place" pour un (autre) enfant- au propre comme au figuré,
- que la relation des partenaires soit solide et stable,
- que l'on soit intégré dans un réseau social solide,
- que toute la famille soit prête à vivre avec un enfant issu d'un autre milieu et dont les comportements et habitudes diffèrent des siens,
- que l'on soit prêt à accepter la famille d'origine de l'enfant,
- que l'on soit empathique à l'égard de l'enfant qui devra vivre séparé de ses parents à court ou à long terme,
- que l'on soit prêt à se préparer à cette tâche, entre autres en suivant un cours préparatoire ou une formation,
- que l'on soit prêt à suivre des cours de formation continue pour parents nourriciers,
- que l'on soit disposé à demander une supervision ou de se faire conseiller en cas de conflit,
- que l'on soit prêt à collaborer avec les professionnels, la personne chargée du suivi du placement, les autorités et les autres instances compétentes,
- que la situation financière de la famille soit saine,
- que la famille soit en bonne santé physique et psychique » (2004, p.92-93).

Nous avons expliqué ci-dessus le rôle que peuvent jouer les parents d'accueil et quelles sont les attitudes et aptitudes qui font que le placement devient réellement une opportunité pour l'enfant. Toutefois, face à des enfants dont nous avons décrit précédemment le genre de comportements, parfois extrêmes, entraînant souvent le rejet et l'énervement, il peut être très difficile pour les parents d'accueil de maintenir leur empathie, de rester patients et sensibles aux besoins des enfants. Cela d'autant plus qu'ils sont encore confrontés à d'autres éléments parfois difficiles à gérer que nous avons très peu abordés dans cette recherche : Les

ressentis parfois négatifs des parents biologiques à leur égard ainsi que leur présence souvent importante dans la vie de l'enfant, le fait qu'ils doivent souvent gérer les droits de visite entre l'enfant et ses parents biologiques (c'est à dire amener l'enfant auprès de son parent), la possibilité que le placement s'interrompe si les conditions font que l'enfant peut retourner dans sa famille biologique et, finalement, tout ce qui concerne les responsabilités juridiques et administratives qu'ils endossent en devenant parents d'accueil.

La plupart des auteurs, qu'ils soient anglais, français ou suisses (Schofield & Beek, 2011 ; David, 2006 ; Association pour les Enfants en placement 2004), soulignent ainsi l'importance que les parents soient bien préparés et soutenus dans leur mission et que le placement corresponde à un projet qui a été réfléchi pour l'enfant en particulier.

Comme le dit l'Association suisse pour les Enfants en Placement :

*« La vie avec un enfant en placement exige une connaissance détaillée de son vécu mais aussi un bagage théorique concernant les conséquences des maltraitements et des carences que beaucoup d'enfants placés ont dû subir » (2004, p. 5).*

Elle ajoute que :

*« Jadis, les qualités des parents nourriciers étaient considérées comme prépondérantes ; l'expérience nous a cependant montré que le lien nourricier est une structure beaucoup plus complexe. Ce ne sont pas seulement la qualification et l'engagement de la famille nourricière qui comptent ; si l'enfant a été placé à la hâte et sans que l'enquête nécessaire ait pu être menée à bien, que la famille nourricière n'est pas suffisamment préparée ni encadrée, le placement risque fort d'être voué à l'échec » (ibid., p. 92).*

Nous allons donc nous intéresser maintenant à la manière dont les parents d'accueil en Valais sont préparés à accueillir un enfant et au suivi mis en place à leur attention.

### 2.3.2 Accompagnement des accueillants

#### ❖ Encadrement des accueillants par les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux qui ont la mission d'accompagner les familles d'accueil sont les intervenants en protection de l'enfant.

Ils sont rattachés aux centres/offices de protection de l'enfant de Sierre, Sion, Martigny ou Monthey selon la région dans laquelle ils exercent. Il est demandé aux intervenants une licence ou un master en travail social ou en psychologie, un diplôme d'assistant social ou une formation jugée équivalente, ou encore un diplôme en protection de l'enfant de l'IUKB<sup>11</sup> qui est considéré comme un avantage. De plus, ces derniers doivent bénéficier d'une expérience dans le domaine du travail social et de la protection infanto-juvénile<sup>12</sup>.

Le site officiel du canton du Valais décrit ainsi la mission des intervenants en protection de l'enfant :

<sup>11</sup> Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion, Valais

<sup>12</sup> Informations tirées du site Vslink. *Annnonce pour un poste d'intervenant en protection de l'enfant*. Parue en octobre 2013. <http://www.vs-link.ch/emploi-valais/intervenante-protection-lenfant-6611.html> (consulté le 12.08.2014).

**« La mission de l'Office pour la protection de l'enfant est :**

- de développer des actions de prévention ;
- d'assurer la protection des enfants domiciliés ou séjournant dans le canton ;
- de surveiller le placement d'enfants conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière ;
- de réaliser des enquêtes et des expertises à la demande des autorités judiciaires, administratives et tutélaires lorsque l'intérêt d'un enfant le requiert ;
- d'assumer dans la mesure de ses disponibilités les mesures de protection infanto-juvénile (assistance éducative 307 al. 3 CCS - curatelle éducative 308 CCS) et/ou collaborer à la mise en application de celles-ci lorsqu'elles sont assumées par des tiers ;
- d'assurer la coordination des différentes instances lors d'enlèvements internationaux d'enfants ;
- d'apporter soutien et conseils aux parents et aux enfants lorsqu'ils le demandent ;
- d'effectuer lors de requête de placement en vue d'adoption une évaluation des capacités et des ressources éducatives des futurs parents adoptifs conformément au CCS et à l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants ;
- de procéder lorsque l'intérêt de l'enfant le requiert à l'audition de l'enfant conformément à la Convention des droits de l'enfant ;
- de soutenir et conseiller les communes lors de la mise en place de réseaux d'accueil à la journée ;
- d'autoriser et surveiller les réseaux d'accueil à la journée ;
- d'assumer dans la mesure de ses disponibilités des mandats de curatelle de représentation lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige ;
- d'effectuer des placements d'urgence ;
- d'assumer des mandats de garde (310 CCS) lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige ;
- d'assumer d'autres tâches particulières lorsque l'intérêt d'un enfant l'exige ;
- d'évaluer et d'assurer le suivi des familles d'accueil ». <sup>13</sup>

Nous pouvons voir à partir de ces informations, que les intervenants en protection de l'enfant ont beaucoup d'autres tâches à assumer outre l'accompagnement des familles d'accueil. En effet, ils suivent de nombreux enfants et leurs parents biologiques. Lorsqu'une situation nécessite que l'enfant soit placé, ils contactent Caroline Maytain qui, elle, se charge de trouver une famille disponible qui correspond aux besoins de l'enfant dans la mesure du possible (voir 2.1.3, p.15). Une fois que l'enfant est placé, les intervenants entretiennent des contacts avec lui, ses parents biologiques et sa famille d'accueil.

Caroline Maytain est la référente pour les familles d'accueil du Valais. Elle se charge de la surveillance des placements, du recrutement et de l'évaluation des accueillants ainsi que du contact avec eux, aussi bien lorsqu'il s'agit de trouver une place pour un enfant qu'en répondant à une permanence téléphonique et en visitant les familles dans la mesure de ses possibilités. Elle s'occupe également d'organiser les formations pour les accueillants. Son poste de travail a été créé en 2008 où elle n'avait alors qu'un 10%. Depuis 2012, elle a obtenu 30% de plus, ce qui fait qu'elle travaille aujourd'hui à 40%. C'est un pourcentage très moindre pour la charge de travail à accomplir. Avec son chef Monsieur Christian Nanchen, ils

---

<sup>13</sup> Site officiel du canton du Valais. Office pour la protection de l'enfant. *Mission de l'office pour la protection de l'enfant.* <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=15101&Language=fr> (consulté le 12.08.2014).

ont estimé qu'ils auraient eu besoin au moins d'un 150% « [...]pour pouvoir mettre en place une bonne formation, bien faire le suivi des familles etc. » (Entretien exploratoire).

#### ❖ Evaluation

Lorsque des personnes sont intéressées à devenir famille d'accueil, elles peuvent au préalable participer à une séance d'information qui est organisée à plusieurs reprises dans l'année par l'office de protection de l'enfant de Sion.

Elle permet de répondre aux questions des familles et les informe globalement sur ce que signifie être famille d'accueil, par exemple, en quoi cela diffère de l'adoption ou d'être parent d'accueil à la journée. Les personnes qui n'y ont pas pris part peuvent aussi être directement informées lors d'une rencontre qui peut s'organiser avec Madame Maytain.

La participation à cette séance d'information n'est pas obligatoirement requise pour s'inscrire et entreprendre le processus d'évaluation. Celui-ci comporte trois rencontres. Les deux premières se passent dans les bureaux de l'office de la protection de l'enfant et la dernière au domicile de la famille d'accueil où Madame Maytain peut ainsi rencontrer tous les membres de la famille. Lors de cette phase, des éléments administratifs sont demandés (extrait du casier judiciaire, certificat médical) et des questions plutôt relatives aux motivations et à l'engagement de la famille sont abordées. Il s'agit en effet de vérifier les raisons qui les poussent à accueillir, si le contexte familial s'y prête, si les familles sont conscientes de leur mission et notamment si elles se rendent compte que le placement peut s'interrompre et l'enfant retourner vivre dans sa famille biologique. Au terme de ces entretiens, Madame Maytain donne un préavis positif ou négatif et les familles reçoivent ou non un agrément des services de protection de l'enfant.

#### ❖ Préparation

Lors de la phase d'évaluation, Caroline Maytain aborde avec les parents la particularité de leur mission et les difficultés qu'ils pourront rencontrer. Toutefois, faute de moyens, les parents ne reçoivent actuellement aucune formation avant d'accueillir l'enfant. (Une brochure très complète éditée par l'Association suisse pour les enfants en placement leur est offerte (je l'ai moi-même utilisée pour rédiger la partie théorique de ce travail), qui parle entre autres du vécu des enfants et aborde les questions liées à l'attachement. Une convention de placement est également élaborée avec eux. Celle-ci éclaircit notamment certains points qui peuvent être la source de malentendus entre les parents biologiques et la famille d'accueil comme par exemple qui s'occupe des rendez-vous chez le médecin ou encore les modalités des droits de visite.

Même si les intervenants essaient de préparer au mieux les parents d'accueil à leur mission, Caroline Maytain nous a expliqué que beaucoup d'entre eux lui disent après le premier placement qu'ils n'ont pas été assez préparés : « Entre ce qui est discuté au bureau, ce qu'on imagine, comment on pense qu'on va réagir, et la réalité, c'est deux mondes » (Entretien exploratoire).

Lorsqu'une famille a été trouvée pour un enfant, l'idéal serait de pouvoir mettre en place une adaptation progressive pour que la rupture de l'enfant avec son milieu ne soit pas trop brutale. Cela est cependant rarement possible dans la réalité. Caroline Maytain explique que le retrait de l'enfant à sa famille est généralement urgent. Parfois, une rencontre peut avoir

lieu au bureau de Madame Maytain, mais souvent, l'enfant est placé directement à temps plein sans qu'il n'y ait eu de rencontres auparavant.

#### ❖ Formation

Les familles bénéficient donc d'une formation lorsque l'enfant est déjà placé chez eux. La formation de base, sur deux jours, ainsi que la formation continue, une soirée par année, sont obligatoires. Lors de la formation de base, des aspects juridiques (responsabilité des parents d'accueil) et psychologiques (qu'est-ce qu'un placement implique pour les parents d'accueil, les enfants et les parents biologiques) sont abordés le premier jour. Le deuxième jour porte sur les urgences pédiatriques. La formation continue a lieu une soirée par année où un thème différent est chaque fois abordé. Cette année le thème porte par exemple sur les difficultés d'attachement.

En plus de la formation de base et continue, des supervisions sont organisées chaque année en deux séries de trois séances. Les parents d'accueil doivent au moins participer à une de ces séries sur cinq ans.

Cela ne fait pas longtemps que ces supervisions ont été mises sur pied. Caroline Maytain nous a expliqué que beaucoup de familles ont participé aux premières séances et qu'actuellement il y a environ 4-5 familles par session. La participation dépend des besoins des familles au moment où ont lieu les séances. Elle ajoute que certains parents d'accueil sont présents régulièrement car ils y trouvent un intérêt et d'autres ont participé seulement une fois à la première séance, plutôt par obligation.

En dehors de la formation proposée par les services de protection de l'enfant, l'association des familles d'accueil du Valais ( AFAVS) propose elle aussi des journées de formation.

#### ❖ Suivi

Avec son 40%, il est difficile pour Madame Maytain de rendre visite aux familles autant qu'elle le souhaiterait. Dans l'idéal, elle aimerait pouvoir les rencontrer au moins une fois par année mais son temps de travail lui permet de les rencontrer au minimum une fois tous les trois ans.

Caroline Maytain et son chef, Monsieur Christian Nanchen ont demandé à ce qu'il y ait un contact au minimum une fois par mois entre l'intervenant de l'enfant et la famille d'accueil. Madame Maytain explique qu'un mois ce peut être très long pour certaines familles et très court pour d'autres. Certains intervenants arrivent à prendre contact toutes les semaines avec la/les familles et d'autres n'y arrivent pas, notamment parce que leur temps de travail ne le leur permet pas.

Caroline Maytain explique souvent aux parents d'accueil qu'il est important, puisque les intervenants ne peuvent pas forcément prendre contact avec eux régulièrement, qu'ils appellent à l'aide lorsqu'ils en ont besoin. Lorsqu'ils en font la demande, Madame Maytain ou ses collègues font le nécessaire pour leur donner des réponses au plus vite. Cependant il arrive que certaines familles « [...] veulent des fois essayer de se débrouiller toutes seules » et lorsqu'elles appellent, elles sont déjà dépassées. Caroline Maytain indique que souvent les familles « pour qui tout roule » appellent même si tout va bien, car elles ont « [...]un petit truc qu'elles aimeraient que ce soit vu, etc. » et d'autres pour qui le placement est plus compliqué, n'appellent pas forcément : « Elles ont peur de déranger ou... je sais pas, je sais pas si elles ont

peur qu'on dise que c'est eux qui font faux, alors que c'est souvent l'enfant qui les met en échec... ». Concernant ces familles, c'est souvent aux intervenants « d'aller chercher ». Madame Maytain précise tout de même que les trente familles qui restent sont « super bien » mais que « c'est vrai qu'il y en a qui ont peut-être plus de peine à demander de l'aide » (entretien exploratoire). En général, si une famille est en difficulté, une aide plus importante se met en place le temps que la situation se rétablisse. Relativement peu de placements sont ainsi interrompus. Madame Maytain pense que cela arrive dans environ 5 ou 10% des cas.

Pour recevoir des conseils psychologiques, les familles ont tout d'abord le numéro de la superviseuse qu'elles peuvent appeler en cas de besoin. Elles peuvent également appeler le centre de thérapie de la région où elles habitent pour s'adresser à des psychologues et recevoir des conseils mais elles n'ont pas le droit de mentionner le nom de l'enfant. Les enfants placés sont parfois déjà suivis par un pédopsychiatre ou un/une psychologue qui peut également donner des conseils aux familles. Finalement, Caroline Maytain a elle-même une formation de psychologue, mais elle ne joue pas vraiment ce rôle auprès des familles puisqu'elle est chargée de la surveillance des placements.

Par rapport au suivi, on peut voir que les familles sont accompagnées dans une certaine mesure mais il sera intéressant de voir leur point de vue à ce sujet et si elles trouvent que l'aide reçue est suffisante. Selon Christine Savioz (2013) l'association des familles d'accueil réclame davantage de soutien. Madame Patricia Casays, députée PDC, explique à ce propos que :

*« Souvent ces familles se trouvent démunies devant le comportement de certains enfants placés et ne savaient comment réagir. Certains parents qui avaient accepté d'être une famille d'accueil ont ainsi ensuite baissé les bras. Sans l'aide de professionnels de la protection de l'enfance pour encadrer les familles accueillant des enfants au vécu parfois lourd, l'érosion du nombre de familles d'accueil en Valais se poursuivra » (Savioz, 2013).*

Caroline Maytain nuance cependant ces propos en expliquant que la diminution de familles d'accueil peut aussi être due à d'autres facteurs, comme des changements dans la vie personnelle des accueillants (par exemple un divorce). De plus, elle suppose qu'ayant rendu visite à chacune des familles lors de son engagement, cela a pu être l'occasion pour certaines d'entre elles, d'exprimer leur souhait de cesser d'accueillir des enfants. Madame Maytain a elle-même prié certaines familles de se retirer lorsqu'elle a remarqué que leur situation ne se prêtait plus à l'accueil.

#### ❖ **Financement**

Les familles sont défrayées pour les frais engendrés par l'enfant en placement. Le montant qu'elles reçoivent dépend de l'âge de l'enfant et du type d'accueil (temps plein, accueil à la journée, etc.). Concernant les familles que nous avons approchées pour cette recherche, elles accueillent des enfants encore jeunes et à temps plein. Elles reçoivent ainsi 45.- par jour et de 50.- à 90.- par mois pour les frais personnels de l'enfant (argent de poche, vêtements, etc.). Elles peuvent également déduire les différents frais circonstanciels tels que des frais de transports, de matériel scolaire ou des frais pour des soins particuliers<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Service cantonal de la jeunesse. (2013). "Informations concernant le coût du placement facturé aux parents". *Convention de collaboration entre le service placeur et la famille d'accueil*. Département de la formation et de la sécurité. Canton du Valais. (Document transmis).

**❖ Conclusion**

Au terme de ce chapitre, plusieurs aspects relatifs au placement en famille d'accueil abordés par Madame Maytain lors de l'entretien exploratoire, nous permettent de supposer qu'il existe certaines lacunes par rapport à la préparation des accueillants, à leur formation et au soutien qui leur est apporté. Il semble que ces lacunes sont principalement dues au manque de ressources financières et humaines dont dispose actuellement l'Office de protection de l'enfant. Nous pouvons donc déjà en partie imaginer les points centraux que les entretiens avec les accueillants ainsi que l'analyse des données, risquent de soulever. Ces éléments nous serviront de base pour poser les hypothèses de ce travail puisque ce qui nous intéresse ici c'est véritablement le discours des accueillants, leur vécu avec les enfants, et leur point de vue à propos de l'encadrement reçu.



## **Méthodologie**

### 3. Méthodologie

#### 3.1 Problématique

Les éléments présentés dans la partie théorique montrent que pour qu'un enfant grandisse dans les meilleures conditions possible, qu'il devienne compétent socialement et qu'il puisse "faire face" au mieux aux "épreuves" qu'il pourra traverser dans sa vie, il est important qu'il ait développé dans son enfance une base *sécurée*. Les enfants placés, selon les expériences relationnelles vécues dans leur petite enfance et suite à la séparation avec leur famille biologique, sont souvent des enfants *insécurés*. Cela peut notamment se traduire par l'expression de comportements problématiques.

Le rôle des parents d'accueil est donc de leur permettre de trouver ou de retrouver de la sécurité, au sein de nouvelles relations, en répondant à leurs besoins et en leur offrant des soins avec une grande attention. Toutefois, lorsqu'ils sont confrontés à des enfants qui ont des conduites difficiles, voire parfois "extrêmes", cette tâche peut s'avérer très compliquée.

Pour que les parents d'accueil maintiennent leur empathie et leur patience envers les enfants et qu'ils continuent à leur répondre adéquatement, il est important qu'ils comprennent d'une part quel type d'enfants ils accueillent ainsi que le genre de difficultés qu'ils peuvent vivre avec eux et, d'autre part, quel rôle ils peuvent jouer auprès d'eux. Cette compréhension ne peut se faire sans une formation adaptée et sans l'appui de professionnels qui doivent également soutenir les familles et les aider à traverser les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au cours du placement.

Ce sont ces différents constats qui guideront la recherche de terrain.

#### 3.2 Question de recherche

Pour rappel la question de recherche est la suivante :

*« Comment les parents d'accueil prennent-ils en charge l'enfant placé ? La situation en Valais »*

#### 3.3 Retour sur les hypothèses de recherche

##### **H.1. En Valais, l'aménagement du placement n'est pas suffisamment développé.**

Nous l'avons vu en théorie, les éléments contextuels tels que l'aménagement du placement, l'âge de l'enfant ou encore la place des parents biologiques ont une influence sur la manière dont se déroule le placement. En effet, si les parents d'accueil sont suffisamment préparés, si le placement s'est fait de façon progressive, si un projet et des objectifs ont été réfléchis et élaborés, si la collaboration avec les parents biologiques fonctionne et si l'enfant est encore jeune, il y a beaucoup de chances pour que le placement se passe dans de bonnes conditions et soit favorable pour l'enfant.

En Valais, Caroline Maytain nous a expliqué qu'il arrive souvent que les parents accueillent l'enfant avant d'avoir entamé la formation qui commence généralement en cours de placement. Certains parents lui ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas été suffisamment préparés.

De plus, pour des raisons d'urgence, il est rare que le placement puisse se faire de façon progressive.

Finalement il ne semble pas qu'un projet et des objectifs spécifiques soient mis en place au cours du placement.

Par cette hypothèse nous cherchons donc à connaître les conditions dans lesquelles se déroulent les placements et comment les familles d'accueil et les enfants y sont préparés.

## **H.2. Les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements de l'enfant et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées.**

Nous avons pu voir en théorie que les enfants placés ont souvent dû s'adapter à un mode de *caregiving* insécurisant. Ils reproduisent avec les parents d'accueil des comportements et des modes de relations appris au cours de leurs expériences passées. Les types de réactions et de comportements qu'ils adoptent sont liées entre autres à leurs modes d'attachements (*sécure, évitant, ambivalent, désorganisé*). A l'origine de leurs comportements problématiques, on retrouve souvent une angoisse profonde, une faible estime de soi, un manque de confiance en autrui et une difficulté à reconnaître, exprimer et réguler les émotions. Les parents d'accueil ont en ce sens un rôle thérapeutique à jouer auprès d'eux. En leur offrant des soins de qualité et des possibilités de vivre de nouvelles expériences relationnelles, et en s'appuyant sur des stratégies telles que la disponibilité, la sensibilité, l'acceptation, la coopération ou encore le développement du sentiment d'appartenance, ils peuvent favoriser le processus de résilience chez les enfants accueillis et les aider à trouver ou à retrouver une sécurité affective.

Il semble toutefois qu'il est difficile d'adopter ces stratégies et de surmonter les difficultés vécues avec les enfants sans s'appuyer sur des connaissances et sur une compréhension des comportements et des stratégies des enfants ainsi que du rôle que peuvent jouer les parents d'accueil.

Il s'agit donc ici de décrire quelles sont les réactions des parents d'accueil face aux comportements problématiques de l'enfant et de voir si ces réactions sont conscientisées sous forme de stratégies pensées ou non. Nous verrons également comment les parents d'accueil interprètent ces comportements problématiques et quel rôle ils s'attribuent auprès de l'enfant.

## **H.3. Les parents ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour intervenir auprès des enfants qu'ils accueillent.**

Dans la partie théorique, il est précisé qu'il est important que les parents d'accueil soient formés et soutenus afin d'exercer au mieux leur rôle auprès des enfants et de résister aux problèmes qui peuvent survenir durant le placement.

Certes les parents d'accueil en Valais reçoivent une formation, toutefois on peut se demander si celle-ci est suffisante et si son contenu permet réellement d'avoir les outils nécessaires pour accompagner au mieux les enfants. Il semble que lors de la formation, des notions d'attachement ne sont par exemple que très peu abordées, du moins pas systématiquement (voir 2.3.2, p.37).

En ce qui concerne le soutien proposé aux familles, il semble que la régularité du suivi dépend passablement des intervenants. Parfois des contacts sont établis toutes les semaines,

d'autres fois tous les mois. Ces intervalles peuvent paraître longs ou courts aux familles, selon la manière dont le placement se passe.

Pour aborder cette hypothèse, il s'agit donc de savoir comment est organisé le soutien aux familles mais également de recueillir l'avis des parents d'accueil à propos de la formation et du suivi qu'ils reçoivent et de voir si cela les aide au quotidien avec les enfants.

### 3.4 Terrain d'enquête

Un entretien exploratoire avec Caroline Maytain, (voir 2.3.2 p.36) a initié cette recherche et a permis de découvrir le terrain. Par la suite, étant donné que ce travail s'intéresse au vécu des accueillants, ce sont eux qui ont été les interlocuteurs principaux lors des entretiens. Il s'agit de parents qui offrent des places d'accueil dans le canton du Valais et qui ont reçu un agrément. Pour les contacter je me suis adressée à Madame Claivaz, présidente de l'association des familles d'accueil du Valais (FAFVS), ainsi qu'à Madame Maytain. Ces deux personnes ont transmis ma demande écrite aux différentes familles.

Cinq entretiens ont été effectués, principalement avec les mères d'accueil. J'avais précisé dans ma demande que les pères étaient les bienvenus. Pour des raisons de disponibilité aux moments choisis pour les entretiens, très peu d'entre eux ont pu y participer. Seuls deux pères ont pris part aux échanges à la fin de deux entretiens. Ce point mérite d'ailleurs d'être relevé. On peut en effet se demander quelle place occupent les pères dans le cadre du placement familial. Quel rôle jouent-ils auprès des enfants ? Sont-ils autant impliqués que les mères lors de l'accueil ? Le sens commun nous fait penser que le partage des tâches est aujourd'hui égalitaire pourtant les statistiques suisses<sup>15</sup> montrent que ce n'est pas le cas : « *Ce sont principalement les femmes qui réduisent leur taux d'occupation ou renoncent à un emploi rémunéré pour se consacrer aux tâches domestiques et familiales* »<sup>16</sup>. Nous pouvons constater qu'il en va de même pour les familles d'accueil, où le nombre de pères présents au moment des entretiens montre clairement que ce sont les mères qui s'occupent principalement des enfants alors que les pères travaillent à l'extérieur. En France, le langage est en ce sens plus descriptif puisque le terme "assistante maternelle" est souvent préféré à la notion de "famille d'accueil".

### 3.5 Présentation de l'échantillon de recherche

En préparant les entretiens, j'ai fixé un certain nombre de critères concernant le profil des parents d'accueil afin qu'ils correspondent aux éléments théoriques développés et qu'ils me permettent de répondre à mes hypothèses.

J'ai souhaité interroger des familles qui accueillent des enfants et non des adolescents (0 à 10-12ans) pour une longue durée (environ un an ou plus).

---

<sup>15</sup> Site de la Confédération suisse. Statistique suisse. *Egalité entre femmes et hommes – Données, indicateurs. Travail à temps partiel.*

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/erwerbstaetigkeit/teilzeitarbeit.print.html> (consulté le 23.08.2014).

<sup>16</sup> Site de la Confédération suisse. Statistique suisse. *Familles, ménages – Analyse : Les familles en Suisse. Répartition de l'activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales.*

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04/blank/01/04/02.html> (consulté le 23.08.2014).

Etant donné que certaines familles (selon leur nombre d'années d'expérience) pouvaient avoir accueilli plusieurs enfants, je leur ai demandé de me parler de préférence des enfants accueillis le plus récemment chez elles pour une longue durée. Ceci afin qu'elles puissent faire appel à des souvenirs relativement récents et que les données récoltées correspondent à un cadre qui soit le plus actuel possible. Le tableau "profil des accueillants interrogés" (Annexe C, p.87) indique plus précisément le profil de chaque famille interrogée.

### **3.6 Méthode de récoltes de données**

La méthode qui m'a paru la plus adéquate pour recueillir des informations est de type qualitatif puisqu'elle concerne le vécu et l'expérience des parents d'accueil. J'ai choisi l'entretien semi-directif afin de favoriser le dialogue et de laisser une certaine liberté aux interlocuteurs. Les rencontres ont eu lieu au domicile des personnes interrogées et ont duré entre une heure et une heure trente.

Des questions plutôt larges au départ les ont amenés à développer une idée et à s'approprier la thématique et des questions plus précises ont permis d'une part d'aborder des points auxquels ils n'avaient pas forcément pensé et d'autre part de les rediriger lorsque c'était nécessaire. S'il n'a pas été facile de trouver des accueillants pour les interviews, les personnes qui ont accepté de me rencontrer ont répondu volontiers à toutes les questions que je leur ai posées.

Afin de structurer les entretiens et de préparer l'analyse, j'ai créé une grille qui m'a servi de guide (Annexe D, p.88-92). En fonction des informations que je souhaitais récolter, j'ai créé des questions que j'ai regroupées par les thèmes principaux suivants : Le contexte du placement, l'enfant, les accueillants et l'accompagnement des parents d'accueil. Chaque thème comporte également plusieurs objectifs qui m'ont permis d'organiser les entretiens et qui m'ont aidé à répondre aux hypothèses et à la question de recherche.

### **3.7 Précautions éthiques**

Pour réaliser cette recherche, un certain nombre de précautions éthiques ont été suivies. Pour commencer, j'ai expliqué ma démarche par une lettre que j'ai adressée aux accueillants. Par écrit, je leur ai garanti le respect de l'anonymat et je leur ai expliqué qu'ils auraient la possibilité, tout au long des entretiens, de ne pas répondre à toutes les questions que je leur poserais. Avant chaque entretien, je me suis assurée de leur répéter ces informations. Je leur ai demandé également l'autorisation d'enregistrer les données en leur certifiant que je les utiliserais uniquement pour les besoins de la recherche et que je les détruirais une fois le travail terminé. Pour finir, j'ai signifié aux familles que je veillerais, tout au long de l'analyse, à faire en sorte que l'on ne puisse pas reconnaître les enfants dont nous avons parlé.

**Analyse**

## 4. Analyse

### 4.1 Principes d'analyse

La grille d'entretien déjà mentionnée (Annexe D, p.88-92) a également servi d'outil pour analyser les données. Différents thèmes ont été traités en fonction des trois hypothèses de recherche. Ce chapitre est donc composé de trois parties, séparées selon ces mêmes hypothèses. Chacune des parties comprend d'abord la restitution des données selon les thèmes abordés, puis une discussion à propos des éléments importants qui émergent des entretiens.

Afin de varier le vocabulaire utilisé et éviter les répétitions, les termes employés pour désigner les accueillants ont été élargis à "la famille", "les parents d'accueil", "les parents nourriciers", "les répondants" ou encore "les interviewés". Pour éviter la confusion, précisons donc que les entretiens ont été réalisés principalement avec des mères d'accueil qui ont parlé "au nom du couple" (voir 3.4, p.43). Deux pères ont participé aux échanges à la fin de deux rencontres.

Etant donné qu'il était possible de relier le discours des accueillants à leur profil, il a été décidé que les extraits apparaissant dans cette partie ne seraient pas référencés, même anonymement, afin de préserver la confidentialité des propos recueillis.

Un autre élément mérite d'être précisé ici. Lors de la discussion, certains points soulevés pourront paraître déprécier le travail et l'encadrement effectué par l'OPE auprès des accueillants, mais cela n'est nullement l'intention première de cette recherche. Ce qui nous préoccupe dans ce travail est de rendre compte du vécu des familles et des enfants accueillis, de repérer leurs besoins, et finalement de proposer et réfléchir à ce qui peut être mis en place afin d'améliorer la qualité de prise en charge des enfants placés. Il s'agit donc de garder à l'esprit que l'OPE, et notamment Madame Maytain, font *ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont* et qu'ils dépendent grandement du système politique valaisan, de l'intérêt que celui-ci porte au placement d'enfants dans des familles d'accueil et des ressources financières et humaines qu'il met à disposition.

### 4.2 Hypothèse 1

**« En Valais, l'aménagement du placement n'est pas suffisamment développé »**

#### 4.2.1 Restitution des données

La première partie de l'analyse s'articule autour du contexte du placement. Nous avons vu en théorie que certains facteurs ont une répercussion sur la façon dont se déroule l'accueil et sur sa qualité. Il est possible de séparer ces facteurs en deux catégories. D'abord, ceux sur lesquels il est difficile d'exercer une influence, comme l'âge de l'enfant, ses expériences antérieures, sa situation au moment du placement, et d'autre part, ceux sur lesquels on peut considérablement jouer un rôle, plutôt relatifs à l'aménagement du placement. Plus précisément, on notera la préparation des accueillants à leur rôle et aux difficultés qu'ils risquent de rencontrer, la préparation des enfants par une intégration progressive dans leur nouveau milieu de vie, et l'organisation du placement en soi, accompagné d'une réflexion quant aux perspectives, buts et objectifs de l'accueil.

Dans cette première partie, nous nous intéresserons aux aspects liés à l'aménagement du placement car ce sont eux qui nous permettront véritablement de répondre à notre hypothèse. Les éléments relatifs à la situation des enfants au moment du placement seront traités dans la deuxième hypothèse, car nous avons pu remarquer qu'ils sont en lien avec les difficultés que les familles peuvent ou non rencontrer au cours du placement.

### ❖ Préparation des accueillants

Tout d'abord, pour ce qui est de la préparation des accueillants, Madame Maytain nous avait expliqué lors de l'entretien exploratoire qu'actuellement l'OPE n'avait pas les moyens d'offrir une formation avant l'accueil, ce que nous ont confirmé les entrevues. La seule personne interrogée ayant suivi plusieurs formations (celles proposées par l'OPE et d'autres entreprises par elle-même), est une mère qui exerce depuis plus de dix ans. Les autres personnes ont assisté aux formations mises en place par l'OPE seulement après avoir accueilli l'enfant. Au moment des interviews, une des familles n'avait encore suivi aucun cours ni aucune supervision.

Madame Maytain nous avait également expliqué que c'était généralement lors de la phase d'évaluation des accueillants que les questions relatives à leur rôle et aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer étaient abordées (voir 2.3.2, p.36-37). Néanmoins, l'analyse des données révèle que, sur les cinq familles interrogées, une seule a suivi le processus prévu par l'OPE, c'est-à-dire les trois entretiens préalables à l'accueil. Concernant cette famille, on peut dire que l'évaluation ne l'a pas particulièrement aidée en terme de préparation car elle avait, au préalable, entrepris des démarches personnelles pour se renseigner et s'informer à propos du placement :

*« Bon, nous, déjà, on a pris des renseignements externes avant de faire une demande à l'OPE. Avant de faire notre demande de famille d'accueil, on a été se renseigner au SIPE [planning familial] à Sion [...] et mon mari connaissait une psychologue qui a travaillé à l'OPE. Donc on a pris contact avec elle, on a demandé un peu comment ça se passait, donc on a eu pas mal de renseignements avant de s'engager et ensuite on a fait notre demande ».*

Concernant les autres familles, différentes raisons expliquent pourquoi elles n'ont pas suivi la phase d'évaluation. La première personne, qui accueille depuis 1996, nous a expliqué qu'« à l'époque il n'y avait rien du tout ». Elle a donc dû chercher des réponses par elle-même, en effectuant de nombreuses lectures et en suivant des formations dans d'autres cantons. Nous n'avons néanmoins pas abordé plus avant la façon dont les familles étaient évaluées il y a dix-huit ans. Une autre accueillante nous a expliqué, qu'ayant effectué des démarches pour l'adoption avant de s'inscrire pour devenir famille d'accueil, elle et son mari n'ont pas eu à passer par ces trois étapes de l'évaluation :

*« D'après ce qu'on nous a expliqué, c'est quasiment les mêmes choses et puis voilà c'était... On a pas eu d'autres choses à faire finalement. Elle nous a donné juste un questionnaire à remplir sur heu, l'âge des enfants qu'on est prêt à accueillir, enfin comme ça mais c'est tout ».*

Les deux dernières familles n'ont tout simplement pas eu le temps de faire l'évaluation. Des solutions devaient être trouvées au plus vite pour les enfants en question qui sont arrivés très rapidement à leur domicile. La première famille avait entrepris les démarches pour



l'accueil et effectué un premier entretien au moment où elle a été contactée pour le placement de deux enfants. La deuxième famille n'avait fait aucune démarche pour devenir famille d'accueil mais a été contactée par l'OPE car elle connaissait l'enfant. Ces deux accueillantes ajoutent qu'elles n'ont pas eu non plus le temps de se préparer par elles-mêmes, comme le dit cette mère :

*« Mais nous on s'attendait à avoir justement ces trois fameux rendez-vous, pour après se documenter, pour poser des questions, pour tout, pis avoir un temps de réflexion, pis on n'a pas eu... ».*

Lors des entrevues, nous avons pu constater finalement que toutes les familles sont contactées avant le placement par une personne de l'OPE (soit Caroline Maytain soit un intervenant) avec qui elles ont l'occasion d'échanger, soit par téléphone, soit lors d'une rencontre. Ces échanges portent principalement sur la situation de l'enfant, son âge et la durée approximative du placement.

#### ❖ Préparation des enfants

Par rapport à la préparation des enfants au placement, nous ne savons pas ce qui leur a été dit en amont de la séparation. Concernant leur intégration progressive dans la famille, cela a pu se faire seulement pour un enfant qui, auparavant, était placé dans une autre famille d'accueil. Pour cet enfant, ce sont les familles qui ont décidé de procéder ainsi, comme nous l'explique cette mère :

*« On l'a prise une journée, après on l'a prise une nuit [...] ça faisait quand même plus d'une année qu'elle était dans une autre famille d'accueil, mais on a vraiment fait entre nous [...]. Elle [l'intervenante] nous a dit vous faites comme vous voulez ».*

Concernant les six autres enfants, l'urgence des situations a entraîné un placement plus ou moins immédiat et à temps plein dans la famille, comme nous le révèlent les citations ci-dessous. (Pour deux enfants, une rencontre avec les parents ou la mère d'accueil a pu se faire le jour avant l'arrivée de l'enfant).

*« Donc du coup, le mardi soir on est allé le voir et le mercredi elle nous l'amenait. Donc ça a été vraiment très très rapide ».*

*« J'ai dit oui, et trois quarts d'heure après il était là avec l'assistante sociale ».*

*« Il est arrivé chez nous, ben comme ça, on avait planifié plein de trucs le lendemain... ».*

*« Il était à l'hôpital, je l'ai vu à un rendez-vous à l'hôpital avec sa maman et c'est tout. Et après il est arrivé chez nous. Ça c'est le placement comment il a été fait... ».*

#### ❖ Organisation du placement

Comme nous l'avait appris Madame Maytain lors de l'entretien exploratoire, une convention de collaboration entre le service placeur et la famille d'accueil est établie au début du placement et vise à régler différentes questions administratives et organisationnelles (modalités de visites avec les parents biologiques, visites chez le médecin, etc.). Si cette dernière mentionne la durée indicative du placement ainsi que la fréquence des bilans entre l'intervenant et les parents d'accueil, elle ne contient pas d'autres points qui seraient en lien avec un projet et des objectifs pour l'enfant. Les entretiens révèlent en effet que ces éléments ne sont que très peu abordés entre les parents d'accueil et les intervenants.

Nous avons pu remarquer que, pour trois des familles, le placement était au départ prévu à court terme et s'est finalement prolongé. Ce facteur est évoqué par les accueillants lorsque la question du projet et des objectifs leur est posée, comme l'explique cette mère :

*« C'était un peu dur de poser des objectifs étant donné que c'était censé être court ».*

L'accueil déterminé dans le temps semble ainsi limiter la réflexion et l'élaboration claire d'un projet et d'objectifs qui tiendraient compte des besoins spécifiques de l'enfant. Le discours de certains répondants laisse néanmoins supposer que des éléments sont abordés (par exemple le but du placement) mais de façon plutôt informelle et implicite, comme l'illustrent les extraits suivants :

*« Le but c'était qu'on arrive à le garder jusqu'à la fin de l'année scolaire parce qu'ils étaient en train d'essayer de voir où ils pouvaient le placer en institution ».*

*« On avait l'expérience au niveau des enfants qui ont besoin d'un cadre ».*

*« Comme c'était la fin de l'année, ils ont dit ben le temps qu'il puisse finir l'école ici ».*

Pour deux des familles interrogées, l'accueil de l'enfant était dès le départ prévu pour une longue durée. Une de ces familles explique néanmoins qu'aucun objectif n'a été mis en place, malgré des rencontres fréquentes avec l'intervenante de l'enfant :

*« Non...Elle venait régulièrement, tous les mois, pour nous rencontrer, pour savoir si on avait des problèmes, des soucis, des questions, et elle était toujours disponible. Si on avait une question ou un problème avant le rendez-vous, on pouvait lui envoyer un mail ou l'appeler, elle était toujours dispo, mais sinon non, on n'a pas mis en place d'objectifs ».*

Pour la dernière famille, à cause de plusieurs changements d'intervenants en début de placement, ce n'est qu'au bout de six mois que des objectifs ont été mis en place. Pour trois des familles interrogées, de tels changements ont eu lieu au cours de l'accueil. Si les répondants n'en ont pas parlé explicitement, nous pouvons supposer que cela n'aide pas à élaborer un projet pour l'enfant, comprenant des objectifs et des évaluations régulières.

#### **4.2.2 Discussion**

##### **❖ Préparation des accueillants**

Les données récoltées lors de l'entretien exploratoire et lors des interviews montrent que l'essentiel de la préparation des parents à l'accueil d'un enfant se fait soit sur leur propre initiative, soit au cours de l'évaluation. (Notons ici deux précisions: d'une part, une séance d'information ou un entretien sont proposés par l'OPE. Ils permettent de renseigner globalement les parents sur leur rôle et leur mission mais ne sont pas obligatoires et se font à l'initiative des accueillants. D'autre part, comme nous l'avons dit précédemment, des rencontres avec l'intervenant en charge du placement de l'enfant ont lieu avant l'accueil, mais les échanges sont majoritairement axés sur l'enfant à venir et sa situation spécifique). Ainsi, nous pouvons remarquer, de manière générale, que les familles ne reçoivent avant le placement que très peu d'informations à propos de la complexité d'un accueil familial, des difficultés qu'elles pourraient rencontrer avec l'enfant et du rôle qu'elles peuvent jouer auprès de lui.

Dans certaines situations, lorsque l'enfant ne pose pas de difficultés particulières aux accueillants, le manque de préparation n'apparaît pas comme décisif, comme c'est le cas pour

une des familles interrogées. Cela peut néanmoins devenir plus problématique lorsque les enfants, leurs comportements ou leur situation familiale rendent l'accueil complexe, comme l'expliquent ces deux accueillantes :

*« On est arrivé, dans notre famille, à une souffrance et je pense que c'est aussi lié à ça... qu'on a fait tout à l'envers... l'enfant est arrivé, on n'était pas préparé, nos enfants non plus... »*

*« Non, nous on n'a pas du tout été préparés en fait [...] ça a tout été fait de travers dès le début ».*

Concernant ces deux mêmes familles, un autre élément est ici intéressant à soulever. Nous avons pu voir, dans la restitution des données, qu'elles n'avaient pas eu le temps de passer par toutes les étapes de l'évaluation ni de se préparer par elles-mêmes avant l'accueil en raison de l'urgence du besoin de placement. Il est possible ici d'établir un lien entre le manque de places disponibles en Valais et ces placements précipités. En effet, ces familles ont très certainement été contactées par l'OPE, malgré leur manque de préparation, car il n'y avait pas d'autres solutions pour les enfants en question. Ce qui est intéressant de soulever ici est que le manque de préparation des accueillants peut lui-même jouer un rôle sur le nombre de familles disponibles dans le canton. Comme le révèle un reportage de la TSR diffusé en 2013, *« en deux ans, un quart des familles valaisannes ont rendu leur tablier »*. On trouve parmi les raisons avancées par les familles, *« une charge émotionnelle trop lourde qu'elles avaient peut-être mal anticipée, mal mesurée »*<sup>17</sup>. Cela laisse à penser que, si on les aidait à anticiper et à mesurer la complexité d'un placement et la charge émotionnelle qui en découle, ces dernières seraient vraisemblablement plus nombreuses.

Pour les familles qui suivent le processus prévu par l'OPE, qui comprend les trois entretiens préalables à l'accueil, il est intéressant de se questionner sur ce qui est réellement abordé au cours de cette phase. Malheureusement, à partir des interviews, nous n'avons pas d'informations nous permettant de discuter de cet aspect. Rappelons que la seule famille qui est passée par cette étape n'a pas approfondi le sujet étant donné qu'elle s'était préparée par elle-même et que les quatre autres accueillants n'ont pas suivi l'évaluation. Cependant, Madame Maytain nous a expliqué, lors de l'entretien exploratoire, qu'en plus de vérifier les critères requis pour accueillir (certificat médical, extrait du casier judiciaire, compétences parentales), elle discutait avec les parents de toutes sortes de situations possibles qu'ils risquaient de vivre. Si ces éléments ont le mérite d'être abordés, notons cependant que cela est fait dans une perspective qui, comme le nom de la phase l'indique, est "évaluative" et non "préparatoire". Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la question de l'évaluation des familles, qui est bien entendu nécessaire, mais plutôt de soulever un point qui devrait être considéré. Les éléments développés dans la partie théorique soulignent en effet l'importance que les familles soient préparées pour que le placement soit de qualité et qu'il ait une portée thérapeutique pour l'enfant (voir 2.3.1, p.34). Le "préaccueil" ne devrait-il donc pas comprendre un temps supplémentaire ? Une fois la famille choisie et agréementée, ne devrait-elle pas, ensuite, être préparée attentivement à ce qui l'attend ? Si une telle mesure était

---

<sup>17</sup> Site de la Radio Télévision Suisse. *VS: le canton fait face à une pénurie de familles d'accueil*. 19 :30 le journal du 22.12.13. <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/5478519-vs-le-canton-fait-face-a-une-penurie-de-familles-d-accueil.html> (consulté le 18.03.2014)

proposée, les critères pour devenir famille d'accueil devraient mentionner la nécessité d'être prêt à se former avant l'accueil. On peut cependant imaginer que le manque de familles en Valais pourrait effrayer les instances de protection de l'enfant à mettre en place une préparation plus importante, qui pourrait être perçue comme contraignante par les accueillants et limiter encore le nombre d'intéressés. Le problème est effectivement de décourager le peu de familles prêtes à s'engager, ce qui est un risque non négligeable lorsqu'on sait que, pour un nombre d'enfants important, une solution doit être trouvée dans une famille d'accueil. Nous pouvons néanmoins supposer que la promesse d'une reconnaissance de leur travail, passant par une préparation et un encadrement, pourrait au contraire jouer un rôle sur le nombre de familles prêtes à s'engager, comme on peut le voir au travers de cette citation :

*« De prime abord, les difficultés rencontrées et la complexité de l'accueil familial pourraient décourager et donner l'impression qu'on s'engage dans une mission impossible. A l'inverse, leur prise en compte permet d'ouvrir des voies nouvelles et complémentaires dans lesquelles il est possible de s'engager »* (David, 2006, p. 37).

Comme cela est évoqué dans ce même ouvrage, de nombreux praticiens et chercheurs ont montré depuis une cinquantaine d'années que l'accueil d'un enfant est bien plus complexe qu'il n'y paraît :

*«[...] cependant, l'intégration de ces acquis ne va pas de soi. Souvent encore, l'accueil familial est perçu comme un mode d'hébergement humain et économique exigeant seulement des qualités de cœur et de bon sens de la part des assistantes maternelles, et une formation initiale succincte »*(ibid., p.17).

On peut supposer que cette idée est encore assez présente pour un certain nombre de personnes, aussi bien au niveau des professionnels du travail social que pour les familles d'accueil elles-mêmes. Le discours de ces deux interlocutrices est à ce propos significatif :

*« Moi, je pense que les gens ils sont pas préparés. Ils ont des enfants lambda, heu qui vont relativement bien, qui ont été élevés voilà, qui ont été coucoulés, maternés, qui sont sécurés ».*

*«[...] c'est pas heu, prendre un enfant en plus [...]. Souvent, ces enfants placés, c'est quand même des enfants avec un vécu, avec quelque chose de difficile et c'est ça qu'on se rend pas compte, je pense, c'est quoi un enfant difficile... ».*

On voit ici toute l'importance que les familles aient à leur disposition des moyens aussi bien pour prendre conscience du rôle qu'elles peuvent jouer en prenant soin de l'enfant et de ses "blessures", que pour comprendre les enjeux d'un placement familial, ce qui leur permettrait également de savoir plus précisément dans quelle mesure elles sont prêtes à s'engager. C'est d'ailleurs ce que précise encore Myriam David :

*« De son côté, la famille d'accueil a besoin elle aussi de se préparer, d'être informée sur les conditions dans lesquelles elle va remplir son rôle, sur les difficultés qu'elle ne manquera pas de découvrir, et de bénéficier d'une pré-formation »* (ibid., p.55).

Nous pouvons remarquer, à partir des cinq entretiens effectués, que les deux familles qui semblent réellement préparées sont soit celle qui a une expérience sur de longues années, soit celle qui, avant l'accueil, s'est renseignée sur ce que celui-ci impliquait.

Le fait de connaître précisément dans quoi elles s'engagent permet aux familles d'être non seulement mieux préparées à l'accueil de l'enfant, mais également, comme l'ajoute cette accueillante, de poser dès le départ des conditions à la mesure de leur engagement :

*«...on est tombé sur les bons intervenants ou alors on a été assez clairs [...]. C'est vrai qu'on a eu refusé des enfants parce que mon mari, c'est vrai qu'avant d'accepter, il pose toutes les questions qu'il faut poser ».*

Dans d'autres cas de figure, on constate que sans préparation (personnelle ou proposée par l'OPE), certaines familles peuvent rapidement être submergées non seulement par l'enfant lui-même, mais aussi par d'autres facteurs tels que la manière dont sont organisées les rencontres entre les parents biologiques et leurs enfants par exemple. Souvent, c'est seulement après avoir rencontré des situations problématiques que les accueillants posent certaines limites et exigences, comme c'est le cas pour une des familles qui, après avoir vécu des visites à domicile de façon illimitée, a demandé à l'OPE que cela soit défini autrement.

#### ❖ Préparation des enfants

Comme nous l'avons dit précédemment, les informations récoltées lors des entretiens ne nous permettent pas d'apprendre comment les enfants ont été préparés avant le placement. Nous savons néanmoins que ceux-ci ne peuvent que rarement apprendre à connaître progressivement la famille dans laquelle ils vont être accueillis, étant donné l'urgence qui accompagne la plupart des séparations. Nous avons développé en théorie (voir 2.1.4, p.16 et 2.2.4, p.21) le fait que les ruptures entraînent un stress intense pour la plupart des enfants et ce, encore plus pour ceux qui ont connu des modes de *caregiving insécurisant* comme le rappelle l'extrait suivant :

*« Même pour l'enfant le plus maltraité, surtout si il est jeune, la séparation de sa figure d'attachement entraînera une atteinte terrible à son sentiment de sécurité. Cette séparation ne sera que la confirmation que c'est sa faute, que ses parents sont encore plus merveilleux, d'autant qu'ils sont "le familier, le connu". La séparation est toujours suivie d'un placement, c'est-à-dire de l'immersion plus ou moins préparée de l'enfant dans un milieu totalement inconnu. Ce contexte active terriblement son système d'attachement et rend encore plus aigu son besoin de proximité de ses figures d'attachement... »* (Guédeney, 2005, p.40).

Cet extrait laisse apparaître l'importance de tenir compte des conséquences de la séparation sur le développement de l'enfant afin de les atténuer. En effet :

*« Une étude comparative entre enfants du même âge montre que la séparation est toujours difficile à vivre, mais que ses effets traumatiques peuvent être évités ou considérablement amoindris, lorsque des soins spécifiques sont prodigués avant cette séparation (préparation des parents et de l'enfant), tout au long de celle-ci, au moment des retrouvailles et après. Pourtant, malgré la vulgarisation de ces connaissances, les séparations continuent à être réalisées en urgence »* (David, 2006, p.42).

L'auteure de ce même ouvrage avance deux raisons pour expliquer pourquoi les séparations se font encore souvent dans l'urgence. Si celles-ci font référence à la situation française, il est certainement possible de les transposer pour la Suisse. Selon eux, cela tient,...

*«[...]à la méconnaissance encore prévalente des troubles spécifiques du processus de séparation-individuation lors du développement des liens primaires enfant/mère/couple,*

*de leurs manifestations dans la petite enfance et de leur retentissement ultérieur, de leur gravité et de leurs modes de traitement » (ibid., p.42-43).*

...mais aussi à l'absence de communication et de coopération entre les différents services (services sociaux, maternités, structures d'accueil, services de psychologie et de psychiatrie etc.). En effet, une meilleure communication et coopération permettraient d'une part, de repérer précocement des troubles dans les liens parents-enfants-couple et d'autre part, de mettre en place des actions coordonnées afin de prévenir et d'éviter les séparations, par des soins auprès des parents et des enfants, ou alors, lorsqu'une séparation s'avère nécessaire, de la préparer progressivement.

Concernant le champ de notre recherche, nous avons pu voir que, sur sept enfants, un seul a pu intégrer progressivement sa famille d'accueil et cela n'a pas été fait sur recommandation de l'intervenant mais à partir du bon sens des deux familles en question. On peut se demander alors si, pour certains de ces enfants, la rupture n'aurait pas pu soit être évitée, grâce à un repérage précoce et un soutien aux parents biologiques, soit être préparée et aménagée progressivement.

S'il est nécessaire de tenir compte du principe de réalité qui fait qu'il existe et existera toujours des situations de crise où il n'est pas possible de préparer la séparation, il paraît tout aussi important de s'interroger à propos de plusieurs aspects. Premièrement, on peut se demander de quelles connaissances disposent les professionnels qui recommandent et s'occupent de la séparation, au sujet des conséquences que celle-ci entraîne au niveau développemental. Deuxièmement, on peut se questionner sur la manière dont communiquent et coopèrent les différents services qui gravitent autour des parents biologiques, des enfants et des familles d'accueil. Cela permettrait peut-être de réduire le nombre d'enfants pour qui le placement se fait dans l'urgence.

#### ❖ **Organisation du placement**

Nous avons vu, lors de l'entretien exploratoire et de la restitution des données, qu'une convention de collaboration entre le service placeur et la famille d'accueil est élaborée au début de l'accueil. Cependant, l'Association suisse pour les Enfants en Placement distingue cette convention (qu'elle nomme "contrat de placement") du "plan d'assistance" :

*« Contrairement au plan d'assistance qui se focalise sur les besoins spécifiques de l'enfant, les objectifs du placement et leur mise en pratique, le contrat de placement règlemente le placement en tant que tel » (2004 p.89).*

Nous pouvons donc remarquer que, s'il existe en Valais des mesures permettant de réglementer le placement, il ne semble pas que les intervenants accompagnent les familles selon un plan qui impliquerait la mise en place d'objectifs (à partir d'observations faites par la famille d'accueil par exemple), en fonction des besoins de l'enfant. En tout cas, cela n'est pas demandé expressément par l'office de la protection de l'enfance. Les raisons pour lesquelles cela n'est pas fait peuvent être multiples (manque de moyens, contraintes pour les familles et les intervenants, etc.) et nous ne nous attarderons pas dessus. Signalons seulement l'intérêt d'une telle démarche :

*« Le plan d'assistance permet une action ciblée et axée sur les solutions, rend les processus transparents et vérifiables et favorise la réflexion. Le plan d'assistance donne une description de la situation de l'enfant et de sa famille, définit les objectifs du placement et*

*décrit comment ils peuvent être traduits en pratique. Il définit les obligations et devoirs de chacun des acteurs. Il arrête aussi à quelle fréquence du placement ils doivent être revus et, le cas échéant redéfinis » (ibid., p.88).*

Abordons ici un autre point apparu lors de la récolte des données. Comme nous l'avons dit, pour trois des familles, le placement des enfants était au départ prévu à court ou moyen terme et s'est prolongé. Pour une famille, c'est l'accueillante elle-même qui a proposé que l'enfant reste chez elle alors qu'il devait partir dans une institution. Pour les deux autres familles, le placement s'est prolongé progressivement alors que la situation de la famille biologique ne s'améliorait pas ou se dégradait. Les accueillants et les enfants sont ainsi restés plusieurs mois sans que des perspectives claires concernant la poursuite de l'accueil ne soient établies.

S'il est très compliqué, dans certaines circonstances, de savoir comment la situation familiale de l'enfant va évoluer, il est néanmoins très important d'éviter à tout prix de laisser dans l'incertitude les familles (biologiques et d'accueil) et les enfants. Les deux accueillantes concernées expliquent à ce propos qu'elles se sont senties, dans un sens, mises devant le fait accompli lorsque le placement s'est vu prolonger pour une longue durée. En effet, elles ne se voyaient pas "mettre dehors" les enfants auxquels elles étaient attachées, mais en même temps, l'accueil sur une longue durée impliquait un investissement important auquel elles n'étaient pas forcément préparées.

Pour les enfants, l'absence de perspectives claires sur leur situation personnelle et sur leur "sort" est déstabilisante et désécurisante. Cela peut entraîner des répercussions graves sur leur développement. C'est ce que rapportent Yvon Gautier et al. dans l'article cité ci-dessous. A partir d'observations cliniques, ces pédopsychiatres, neuropédiatres et pédiatres, en viennent à accorder un intérêt primordial à garantir la continuité dans la vie de l'enfant. Ils ajoutent que « [toutes] mesures thérapeutiques sont vouées à l'échec tant que la continuité dans la vie de l'enfant n'est pas assurée » (2004, p.113). Ces Québécois utilisent des outils basés sur l'observation de l'enfant, ses liens avec ses parents (d'accueil et biologiques) et ses réactions à la séparation et aux retrouvailles, pour élaborer un projet stable pour ce dernier. Si les politiques suisses et françaises se positionnent plutôt en faveur du maintien des liens entre l'enfant et ses parents biologiques, le Québec s'est ainsi tourné, lui, vers la nécessité première de procurer à l'enfant un projet de vie stable et continu qui se traduit souvent par le maintien en famille d'accueil au risque d'évincer les parents biologiques.

Sans vouloir entrer ici dans l'un des grands débats du domaine de la protection de l'enfance (où les avis sont passablement divergents) à propos du maintien des liens entre l'enfant et ses parents biologiques, relevons plutôt que des outils tels que l'évaluation (des enfants, des accueillants, des parents biologiques et de leurs relations) peuvent être un moyen d'élaborer un projet et des perspectives pour le placement et de clarifier les situations auprès des principaux concernés.

## 4.3 Hypothèse 2

**« Les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements de l'enfant et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées »**

### 4.3.1 Restitution des données

#### ❖ Situation des enfants au moment du placement et problématiques rencontrées par les familles

Nous avons décidé de parler ici de la situation des enfants au moment du placement, parce que nous avons pu constater qu'elle a un lien direct avec les difficultés susceptibles de se présenter lors de l'accueil.

En effet, il ressort des entretiens que les enfants qui ont été placés encore petits et qui ont connu un environnement stable et sécurisant avant l'accueil, le vivent avec moins de difficultés. C'est le cas pour les enfants de deux des familles. L'un a été placé, dès sa naissance, dans une autre famille d'accueil et le deuxième, chez un membre de sa famille biologique. Comme nous l'avions vu en théorie, ce sont des enfants qui, durant les deux premiers mois du placement ont montré une grande désécurisation. Les mères d'accueil parlent par exemple de "l'agrippement" (voir 2.2.7, p.27) :

*« Quand elle est arrivée chez nous [...] elle était très attachée à moi, c'était très difficile parce qu'il n'y avait que moi et je ne pouvais rien faire. Je devais la porter tout le temps, parce que sinon ça n'allait pas. Elle pleurait, elle me cherchait, je ne pouvais pas aller chercher le courrier, elle hurlait... et puis elle n'allait pas vers les autres du tout. C'était vraiment moi. Ça a duré à peu près deux mois comme ça... ».*

*« Au début, c'était mon petit singe et j'étais son arbre... Il était toujours accroché à moi, je ne pouvais pas aller aux toilettes toute seule, je ne pouvais pas passer du salon à la salle à manger, il ne me voyait plus, c'était l'horreur ».*

Toutefois, après ces deux premiers mois d'adaptation, ces deux enfants se sont peu à peu apaisés et se sont gentiment ouverts, d'abord aux membres de la famille, puis aux autres. Mis à part le fait que l'un d'eux souffre d'un retard de langage, les accueillantes ne relèvent pas de souci particulier avec ces enfants, qu'elles décrivent comme sociables et sereins.

Les enfants d'une des autres familles ont eux aussi été placés très jeunes (4 mois et 14 mois), mais ils ont connu, auparavant, un environnement négligent, voire maltraitant. Pour le plus petit, qui n'avait que 4 mois au moment du placement, l'accueillante n'a pas observé de comportements particulièrement inquiétants. L'enfant de 14 mois, par contre, même s'il était encore petit, montrait déjà des comportements plus troublants tels que ceux dont nous avons parlé dans la partie théorique. L'accueillante décrit ainsi un enfant solitaire, effrayé, ne montrant pas d'intérêt ou de plaisir pour l'exploration ou le jeu :

*« Il était assis à l'endroit où il était toute la journée. Tu pouvais lui mettre une voiture devant le nez, il touchait même pas la voiture. Si par malheur il touchait la voiture, pis que la voiture elle faisait du bruit, il se tétanisait complètement, parce que je pense qu'il s'est dit "là j'ai fait du bruit je vais me faire engueuler" ».*

*« Il a 30 mois, il ne parle pas, ne monte pas les escaliers, ne frappe pas dans un ballon ».*



Même si l'accueillante explique que cet enfant a encore un retard important dans divers domaines, elle précise tout de même que certains comportements (manger des insectes, grosses crises allant jusqu'à vomir) ont disparu ou se sont atténués.

Concernant les trois derniers enfants dont nous avons parlé, ils ont été placés plus tard dans leur famille d'accueil. Les enfants d'une des familles avaient 11 ans et 5 ans au moment du placement, et celui de la dernière famille avait passé 7 ans. Ce sont des enfants qui ont été exposés, pour de plus ou moins longues périodes, à un ou des parents *insécurisants*. Deux d'entre eux ont connu plusieurs allers-retours entre le domicile de leurs parents biologiques, l'institution ou une famille d'accueil. Les accueillantes évoquent pour ces enfants, diverses problématiques que nous pouvons mettre en lien avec certaines stratégies caractéristiques des enfants *inséculres* ou *désorganisés* que nous avons développées en théorie. En voici plusieurs exemples :

#### **Relation aux autres :**

*« Il a dû apprendre à communiquer avec les autres enfants, il frappait beaucoup ».*

*« C'est un enfant qui n'arrive pas à avoir un contact normal avec les autres enfants. C'est toujours, tout le temps, dans la comparaison, aller chercher, embêter, pour avoir l'attention quelque part ».*

#### **Préoccupation pour les relations :**

*« Il doit gérer les histoires des copains et tout, et il vit là-dedans à 100 à l'heure. X, c'est les copains, enfin toutes ces histoires ».*

*« Il m'a dit un jour "est-ce que tu m'aimes ?" Je lui ai dit bien sûr je t'aime et tout, et il m'a dit "mais bon tu ne m'aimeras jamais comme X [enfant biologique de l'accueillante]" ».*

#### **Gestion des émotions :**

*« Il a beaucoup de peine à gérer ses émotions. Il a 10 ans et demi, mais au niveau émotionnel, j'ai l'impression qu'il a 5-6 ans quoi ».*

*« Il devenait vite agressif, verbalement c'était... ».*

*« Il gère pas, il maîtrise plus... Il part dans un truc, ouais, il arrive plus à contrôler ses émotions »*

#### **Exigence, difficulté à négocier :**

*« Il se braque tout le temps sur des détails et ça, au bout d'un moment... C'est tout lui qui décide ce qu'il veut. On essaie de pas trop le contrarier, on doit se battre pour tout ».*

#### **Contrôle :**

*« Oui voilà c'était sa vie... beaucoup laissé... c'est lui qui gérait la maman, qui décidait de tout »*

*« Elle [la psychologue] a dit que c'était impressionnant de voir un enfant de son âge qui prenait autant le pouvoir sur les adultes ».*

#### **Accès de rage ou de fureur :**

*« On a eu des scènes, mais d'agressivité pas possible. Il prenait les chaises, il voulait les lancer contre les fenêtres [...]. Il a pris une fois un couteau, il a couru derrière mon fils... il a eu des gestes... ».*

#### **Vol :**

« Depuis deux ans, on a eu beaucoup de difficultés parce qu'il s'est mis à voler tout le temps mais tout. A l'école, les gommes, les crayons, enfin tout ce qui pouvait se voler, à la maison, mon argent... ».

### **Dissociation :**

« Il commençait à entendre des voix... ».

### **Stress face au changement ou à la nouveauté :**

« Les ennuis, on les a souvent le weekend. C'est des gamins qui ont énormément besoin de planification, à telle heure on fait ci, il y a ça qui est prévu ce weekend. Il faut pas que les choses changent, mais malgré tout, il y a quand même des fois des jours où on ne fait rien ».

### **❖ Compréhension des problématiques de l'enfant**

Lorsqu'on aborde les difficultés que les familles ont pu vivre dans leur relation avec les enfants, puis, que nous les questionnons sur la façon dont elles comprennent certains comportements, la plupart abordent spontanément le passé de l'enfant et évoquent le manque de sécurité, de repères et les ruptures que ces derniers ont pu vivre, comme le montrent les extraits suivants :

« C'est un enfant qui, pendant les neuf premiers mois de sa vie, a été traité comme une poupée ».

« Il restait dans son caca toute la journée et pis voilà ».

« Je pense qu'il a vraiment vécu des moments, il ne sortait pas pendant un ou deux jours. Il était à côté de la maman qui dormait sur le fauteuil, parce qu'elle avait pris des cuites heu que... Il m'a dit une fois qu'il a mangé la nourriture du chat parce qu'il avait faim, il avait rien à manger... Il a eu peur pour sa maman, peur qu'elle ne se réveille plus... ».

« Il y a eu je sais pas, c'est subjectif, mais je pense une très grosse désécurisation ».

« Elle avait perdu une référence, elle était stable dans une autre famille. Elle était désécurisée ».

Si les accueillants savent que les expériences passées de l'enfant, ainsi que les ruptures vécues, jouent un rôle sur la manière dont ils se comportent et évoluent, les éléments de compréhension qu'ils évoquent restent assez globaux. Une seule des accueillantes interrogées tient un discours plus étayé et précis qui dénote une compréhension assez fine des comportements des enfants dont elle s'occupe :

« La gestion des émotions, je pense que c'est une évolution qui ne s'est pas faite petit et que voilà, c'est la construction de quand ils étaient enfants. C'est une maman qui ne comprenait pas les pleurs de son enfant, qui ne pensait pas que c'était maintenant qu'il fallait lui donner à manger ».

« Il y a cette insécurité dans le manque de régularité, voilà. Je pense qu'il y a ce brouhaha qui se crée chez un enfant qui est désécurisé ».

Notons que cette mère est celle qui accueille des enfants depuis de nombreuses années et qui s'est beaucoup formée et instruite à propos de l'accueil familial.

Nous avons pu remarquer encore que certains accueillants, dont les enfants ont des conduites ou des réactions plus particulières voire problématiques, ont pu accéder, dans certaines

situations, à une compréhension autre que celle qu'ils avaient au départ, grâce à des informations trouvées ou reçues auprès de livres ou de personnes. Cela les a aidés à ajuster leurs propres réactions, ou du moins à mieux accepter les difficultés rencontrées avec les enfants :

*«...mais moi voilà ce qui m'énervait, c'était, "ah il crise parce qu'il a vu le morceau de croissant et pis parce qu'il est pas capable d'attendre... encore une fois, c'est la bouffe..." mais en fait ce n'était pas du tout ça... En fait lui, ce qui l'énervait, c'est qu'il était très stressé parce que tout d'un coup on se trouve dans un lieu qu'il ne connaît pas, avec des gens qu'il ne connaît pas, c'est blindé de monde, il y a du bruit... et pis voilà. J'ai dû apprendre à m'adapter et puis je pense qu'elle est tombée proche cette nana [thérapeute alternative consultée par la personne]».*

*« Oui ce petit livret très complet, que je trouve très bien, très complet, et je dis mais on est en mars-avril, j'ai ça maintenant et j'ai vécu tout ça, sans savoir que c'était normal... mais ça m'a aidé... et j'ai dit "mais écoutez, c'est normal, c'est des étapes..." »*

*« Je me disais "si j'avais su ça avant" ..., mais moi je ne savais pas ce qui arrivait, et quelque part je savais, je dis, il a vécu des choses, c'est difficile pour lui, mais là il y avait...oui il y avait toutes les étapes... »*

#### ❖ **Stratégies des parents**

En analysant les réponses des accueillants, à propos de leurs réactions et attitudes face aux comportements spécifiques exprimés par les enfants, nous pouvons à nouveau remarquer qu'une seule répondante (toujours la même) semble véritablement agir à partir de "stratégies pensées", en réfléchissant et en ajustant ses réponses à partir de connaissances théoriques et pratiques.

*« Et j'ai fait un gros travail sur moi-même. L'année passée je me suis mise à étudier de nouveau la discipline positive, et à regarder comment moi je lui parlais. Et on a mis en place plein de choses à partir de là, de ce que j'ai lu. J'ai fait une formation à Genève sur deux jours, vraiment axée sur la discipline positive... Ça vaut le déplacement. Pour résumer c'est vraiment éduquer avec fermeté et bienveillance. Il n'y a pas que la théorie et l'explication psychologique, il y a vraiment le côté pratique [...]. J'ai dû repenser ma manière de vivre ma relation avec lui par rapport à ces vols, et quand il ne va pas bien, qu'il recommence à voler, je sais que ce n'est pas dirigé contre moi... C'est aussi ça... C'est ça que j'ai dû mettre en place ».*

Les autres parents interviewés agissent assez instinctivement et spontanément. On peut remarquer, à travers le discours d'une accueillante, qu'elle procède, par exemple, par essais-erreurs afin de trouver le mode de réponse qui lui semble le meilleur.

Lorsque les enfants accueillis ne présentent pas de comportements particulièrement difficiles, nous pouvons voir que les accueillants ont généralement recours à des attitudes favorables. Par exemple, au début du placement, lorsque les enfants sont désécurisés, les mères ont souvent recours à des attitudes telles que la patience, la disponibilité, l'adaptation au rythme de l'enfant ou encore la verbalisation :

*« [...] j'ai pris le temps...vraiment j'ai dit : "Bon ben on va prendre le temps, on va s'occuper d'elle". Je l'ai beaucoup portée, je m'en suis beaucoup occupée et puis petit à petit elle s'est*

*ouverte [...]. Elle avait peu d'heure de réveil je trouvais [...] donc au début je l'ai laissée avoir son rythme et puis petit à petit j'ai diminué [le temps des siestes] [...] mais voilà ça c'est vraiment fait tout tranquillement, tout naturellement ».*

*« [...] Oui voilà, ce qu'on a mis en place c'est qu'il se sente sécurisé, rassuré tout le temps... Heu et vu qu'il a ce retard de langage, c'est un gros travail pour nous de tout verbaliser [...] j'ai pris cette habitude de toujours lui expliquer comment va se dérouler la journée [...] mais oui c'est pas... je n'ai pas lu de livres, j'ai pas... On a vu qu'avec lui ça marchait super bien donc on a continué la dessus quoi ».*

Cela devient malheureusement plus compliqué lorsque les enfants accueillis ont des comportements qui rendent la famille impuissante et l'entraînent dans des modes de fonctionnements dommageables.

*« C'est violent, on n'avait pas l'habitude. On n'arrive pas à comprendre et heu, aussi je ne savais plus comment réagir. A un moment donné, j'ai donné une claque et ça m'a... Il s'est calmé tout de suite et c'était fini. Ça m'a fait tellement peur de voir que ça fonctionnait, j'ai dit "non non non, c'est pas la bonne manière... Ça c'est trop facile" ... ».*

#### ❖ Rôle que les parents s'attribuent auprès de l'enfant

La question à propos de la manière dont les accueillants perçoivent leur rôle auprès des enfants et ce qu'ils lui apportent n'a pas été abordée systématiquement. Cependant, le discours des trois familles interrogées sur ce point mérite que l'on y porte attention :

*« Ben qu'est ce que t'apporte à un enfant ?... Je sais pas, tu es leur maman... Donc tout, tout et rien en même temps... Non mais c'est dur à dire... L'éducation c'est tout... parce que chacun apporte quelque chose de différent. Moi je lui amène pas la même chose que son papa. Après, lui amener clairement quelque chose... Mon rôle c'est d'être parent. Moi je me sens pas moins parent qu'avec mes enfants... Après, être parent ça englobe tout... ».*

*« Alors comme c'est prévu d'être à long terme et qu'elle n'a plus de parents, donc c'est "papa" et "maman". On est un papa et une maman, elle est comme notre fille ».*

*« La stabilité, un encadrement, ce que chez lui il n'avait pas forcément. On s'en occupe comme si c'était le nôtre, le temps qu'il passera chez nous. On s'en occupera du mieux qu'on peut pour lui apporter ce dont il a besoin en fonction des âges, de ses envies... ».*

Ces réponses seront reprises et discutées au point suivant.

#### 4.3.2 Discussion

Etant donné que les thèmes (compréhension, stratégies, rôle) qui apparaissent ci-dessus sont étroitement liés entre eux, nous les analyserons sans les distinguer à nouveau.

Les données récoltées auprès de notre échantillon montrent que, généralement, les accueillants ont une compréhension intuitive et globale des comportements des enfants et leur façon d'y répondre n'est pas reliée à des connaissances spécifiques, mais a plutôt tendance à être instinctive et spontanée. Cela ne signifie pas pour autant que leurs manières de faire soient fausses ou inadaptées. Au contraire, ils ont généralement des attitudes qui favorisent la sécurité pour les enfants. C'est plutôt lorsque ces derniers ont des conduites particulières, voire problématiques, qu'un manque d'outils et de connaissances apparaît.

Toutefois, même lorsque les familles ont des connaissances plus approfondies du développement affectif de l'enfant, qu'elles ont une meilleure compréhension des stratégies qu'il met en place et qu'elles posent des actes plus réfléchis, il se peut que le placement reste compliqué. L'accueillante dont nous avons parlé plus haut, qui est la seule dont nous avons pu remarquer qu'elle avait un bagage théorique et pratique important, nous a en effet révélé que le placement d'un des deux enfants qu'elle accueillait risquait de prendre fin prochainement parce que celui-ci devenait trop problématique. Cela nous permet de mettre en évidence un élément important de cette recherche. Pour qu'un placement soit de qualité, beaucoup de conditions doivent être réunies. Ainsi, le fait par exemple de comprendre et d'agir à partir de connaissances plus approfondies est un facteur qui ne garantit pas, à lui seul, le bon déroulement de l'accueil.

Un autre point qu'il paraît important d'aborder ici, concerne le rôle que les accueillants jouent auprès de l'enfant. A partir des données récoltées auprès de trois interviewés, nous pouvons voir que leur perception s'approche plutôt de l'idée qu'ils sont devenus les "parents de substitution" des enfants accueillis. La dimension de soin, ainsi que les besoins spécifiques des enfants n'ont été que très peu évoqués. A partir de ce constat, et au vu des éléments développés en théorie il est nécessaire de se demander où se situe le rôle des accueillants entre celui de "professionnels" et celui de "parents", et comment se positionne le canton du Valais à ce propos. Caroline Maytain nous a rapporté qu'un document (qui n'est malheureusement pas encore disponible), visant à définir le rôle des familles d'accueil était en cours d'élaboration à l'OPE. Il sera sans doute intéressant à découvrir et il permettra également de clarifier cette question. En attendant, nous pouvons développer ici quelques éléments de réponses à ce sujet qui est, en fait, un des questionnements de base de cette recherche.

Nous nous demandons en effet, si l'environnement proposé dans le cadre du placement en famille d'accueil (disponibilité des accueillants, figures stables et peu nombreuses) (voir 1.4 p.8) suffisait pour que les enfants développent un attachement *sécre* et modifient leurs stratégies d'adaptation. Nous avons pu voir que cela dépendait beaucoup de la situation des enfants accueillis, de leur âge et de leurs expériences passées, mais que lors de situations complexes, il pouvait effectivement manquer aux accueillants une forme de compréhension plus approfondie des situations vécues, ainsi que des moyens pour y réfléchir et réagir autrement.

Cela étant dit, faut-il pour autant que leur rôle s'apparente à celui de professionnels ? Si les opinions divergent certainement à ce propos, nous développerons ici un avis plus personnel.

L'institution ou la famille d'accueil ont chacune leur spécificité et il convient de privilégier l'un ou l'autre mode de placement en fonction de la situation des enfants. Il importe donc de continuer à distinguer ces deux types d'accueil. En ce sens, il ne faut pas demander aux parents nourriciers de devenir des éducateurs ou des psychologues. Les exigences en terme de formation et de "compte à rendre" (observations, objectifs) doivent rester souples et abordables. Beaucoup de professionnels du travail social croulent aujourd'hui sous les charges administratives et n'ont plus de temps à consacrer aux personnes dont ils prennent soin. Evitons donc de reproduire cela avec les familles d'accueil. De plus, les éducateurs eux-mêmes agissent très certainement dans bon nombre de situations plutôt à l'aide de leur intuition qu'à partir de stratégies pensées et réfléchies. Cependant, et c'est là le point qui nous intéresse, ils ont accès, par l'intermédiaire de leur réseau notamment, à d'autres

connaissances plus spécifiques. C'est dans ce sens qu'il semble nécessaire d'aller, dans le cadre du placement familial. Il serait opportun d'offrir aux accueillants la possibilité de comprendre, analyser, réfléchir ou encore conscientiser les situations vécues avec les enfants et leur manière de les prendre en charge. Cela pourrait se faire avec le travailleur social qui accompagne la famille (voir chapitre suivant) et également lors de réseaux réunissant tous les acteurs concernés. Malheureusement, comme le dit cette mère, de telles rencontres n'ont pas lieu en Valais malgré la grande importance qu'elles revêtent : « *Quand je pense qu'en institution il font des réseaux, là on arrive pas à avoir des réseaux* ».

Une dernière chose mérite encore d'être soulignée ici. Comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, c'est plutôt lorsque les enfants sont déjà un peu plus âgés<sup>18</sup> et qu'ils montrent des difficultés importantes sur le plan relationnel et comportemental, qu'une compréhension plus poussée de leur développement affectif et des stratégies qu'ils mettent en place s'avère particulièrement éclairante. Toutefois, la possibilité d'acquérir des connaissances et des outils, même quand ils sont plus petits et qu'ils sont apparemment relativement *sécurés*, peut également être très utile aux accueillants, d'une part pour savoir comment rassurer les enfants au début de l'accueil et d'autre part, pour faire face à des comportements et réactions plus problématiques, qu'ils pourraient développer en grandissant.

#### **4.4 Hypothèse 3**

**« Les parents ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour intervenir auprès des enfants qu'ils accueillent »**

##### **4.4.1 Restitution des données**

###### **❖ Formation**

Pour rappel, la formation proposée aux parents comporte un cours de base sur deux jours portant sur des aspects juridiques, psychologiques et sur les urgences pédiatriques, une formation continue d'une soirée par année où un thème différent est abordé à chaque fois, et deux séries de trois séances de supervisions.

Une des familles interrogées à ce propos n'a pas pu approfondir le sujet car, au moment de l'entretien, elle n'avait encore participé à aucune supervision ni à aucun cours. Elle explique d'ailleurs qu'elle n'a pas été informée du contenu de ces derniers.

*« Mais, en fait, on sait pas du tout de quoi ça cause... On reçoit des trucs, avec des dates, voilà vous avez ces deux obligatoires, les autres c'est si vous voulez et puis voilà... Mais on sait pas ce qu'on va avoir ».*

Pour les quatre autres familles, même si on peut voir certaines divergences d'avis par rapport au contenu des cours (une des familles trouve par exemple la formation sur les urgences pédiatriques très importante alors qu'une autre n'en voit pas l'utilité), elles s'accordent

---

<sup>18</sup> Gautier et al., observent que les enfants placés autour de l'âge de 20-24 mois, qui ont été soumis à un milieu familial toxique sont déjà des enfants à haut risque. « *Leur attachement en milieu d'accueil est nécessairement plus lent et demande une qualité de soins et d'investissement affectif particulièrement intense* » (2004, p.129).

toutes pour dire que la formation est intéressante mais reste basique et ne les aide pas forcément pour le quotidien avec l'enfant.

*« Mais voilà et puis en gros avec un cours de deux heures tu dois évoluer pendant X semaines ou X mois donc voilà... ».*

*« Mais la formation, c'était une journée avec la Croix Rouge, les premiers secours pour les petits enfants, voilà, c'était intéressant mais c'est pas... Moi à un moment donné, j'avais besoin de parler, d'entendre comment les autres familles d'accueil font, et tout ».*

Deux familles soulignent encore qu'il serait utile d'avoir accès à des outils et des moyens plus pratiques pour intervenir auprès des enfants :

*« Il serait important d'avoir un cours, mais vraiment pointu. Pas un cours Gordon qui sont toujours avec le "moi" enfant et le "moi" parent. Ça c'est l'analyse transactionnelle sur le normatif et l'affectif, et où elle doit être l'échelle... au milieu... c'est très théorique ».*

*« Mais au niveau de la formation, c'est vrai que, ouais peut-être comment heu ben, oui on a pas tous ces petits moyens, comment prendre un enfant qui arrive chez nous par exemple, quels pourraient être les moyens simples pour voilà, pour l'aider, qu'il s'adapte, des petites choses comme ça... ».*

*« Il manque peut-être un peu plus, ouais, dans le pratique [...]. C'est vrai que s'il y a des troubles du comportement, ou voilà, moi je me sentirais assez vite dépassée je pense, et je pense que j'aurais assez vite besoin d'aide à ce niveau-là ».*

L'opinion des accueillants est, par contre, toute autre concernant la supervision qu'ils trouvent utile et aidante. Comme le montrent les extraits suivants, lors de ces soirées, ils peuvent non seulement partager des expériences, et des savoir-faire avec d'autres parents, mais également parler de ce qu'ils vivent à la maison avec le ou les enfants accueillis.

*« Moi j'apprécie plus les soirées de supervisions, justement, les soirées qui sont pas obligatoires, tu te retrouves entre familles d'accueil, tu parles clairement de ton cas, de ce que tu vis... ».*

*« La supervision moi j'aime bien parce que c'est vrai qu'on peut parler, on échange etc. Moi ça me remet chaque fois en disant "mais qu'est-ce que je peux faire" et tout, ouais voilà, c'est chouette quoi. Les supervisions je trouve ça super ».*

## ❖ Soutien

La manière dont les accueillants jugent et perçoivent le soutien qu'ils reçoivent, dépend essentiellement de la manière dont ils ont été accompagnés par l'intervenant. Cet extrait résume bien cela :

*« Ça dépend vraiment de l'intervenant. Il y a deux types d'intervenants. Il y a celui qui s'investit à mort, qui donne aux familles son numéro de natel et les familles d'accueil elles abusent jamais mais voilà, qui répond aux mails à dix heures le soir, parce que j'ai eu envoyé des mails à mon intervenante à dix heures et demie et 5 minutes après j'ai la réponses parce qu'elle fait ça depuis la maison... Voilà, et puis j'ai son numéro de natel et tout. Et pis t'as l'autre intervenant qui lui... et ben moi j'ai dit "vous donnez pas votre numéro de natel si on a un ennui ?" – "Ah non, si vous avez un problème vous appelez la police et pis eux ils ont le téléphone de la personne qui est de garde à ce moment-là..." ».*

Lorsque les accueillants sont en lien avec un intervenant qui s'investit dans le placement, qui répond à leurs questions et qu'ils peuvent contacter, ils se montrent satisfaits de l'appui qu'ils reçoivent, comme pour deux des familles interrogées :

*« De ce côté-là on est vraiment bien encadré, vraiment toujours disponible et tout... ».*

*« Elle venait régulièrement tous les mois pour nous rencontrer, pour savoir si on avait des problèmes, des soucis, des questions, et elle était toujours disponible. Si on avait une question, un problème avant le rendez-vous, on pouvait lui envoyer un mail ou l'appeler et elle était dispo... ».*

Il est intéressant ici de noter que ces deux familles sont celles qui n'ont pas rencontré de difficultés particulières avec les enfants accueillis. Les trois autres familles interrogées, même si elles ont reçu par moment du soutien de la part d'un intervenant, de Caroline Maytain ou encore d'une personne extérieure, sont plus critiques par rapport au suivi. Tout d'abord, la notion de solitude apparaît dans chacun de leurs discours :

*« Oui et sinon la famille d'accueil on est tout seul, on se retrouve avec des choses qui arrivent, t'as beau avoir l'esprit ouvert, t'es pas préparé. Les papas qui viennent complètement cuits chercher leurs gamins, euh je pense qu'on arrive pas à tout discuter de ce qui est possible que ça arrive dans une formation. Alors c'est vrai que le numéro de natel, moi je pense que la majorité des gens, les familles d'accueil, elles sont juste contentes de l'avoir parce qu'elles savent que si jamais elles savent vraiment plus quoi faire, elles peuvent téléphoner... et le fait de ne pas donner c'est dégueulasse ».*

*« [...] et nous on est seul à gérer ça. Il n'y a personne qui dit ben écoute viens, on discute, tu vides ton sac. Je me rends compte que ça peut paraître dur ce que je dis mais nous on se situe où là dedans ? ».*

*« Du coup je me suis sentie très seule... ».*

L'une des familles explique aussi avoir reçu de l'aide mais insuffisamment et trop tardivement compte tenu des difficultés conséquentes rencontrées avec l'enfant. Elle ajoute qu'au moment où la formation et les supervisions auraient pu lui apporter des éclaircissements et du soutien, celles-ci étaient prévues seulement plusieurs mois plus tard.

Deux familles soulignent encore, chacune à leur façon, le manque de moyens pour intervenir plus consciencieusement auprès des enfants :

*« Alors comment tu veux expliquer à un enfant d'un an et demi, "non t'es sorti du ventre d'une autre dame, mais par contre c'est moi qui te soigne, c'est moi qui me lève la nuit", enfin... Je sais pas, je trouve que pour ça, l'encadrement qu'on a, il est minable ».*

*« Ce qui serait génial c'est que quelqu'un vienne à la maison pour voir comment on fonctionne avec les enfants... ».*



#### 4.4.2 Discussion

##### ❖ Formation

Les entretiens révèlent que la formation qui est proposée aux accueillants est très basique et qu'il manque un aspect plus "pratique" qu'ils pourraient lier à leurs expériences quotidiennes avec les enfants. L'enthousiasme des familles par rapport aux supervisions est, dans ce sens, révélateur. Elles y apprennent des choses qui leur parlent directement.

Il est important de préciser ici que ce n'est que très récemment que la formation ainsi que les supervisions ont vu le jour en Valais<sup>19</sup>. Nous savons que mettre en place de nouvelles procédures prend toujours du temps. De plus, cela demande des moyens que le canton du Valais n'a pas forcément ou alors ce dernier a peut-être d'autres priorités pour ses investissements. Nous pouvons donc seulement souligner, à partir du discours des familles, que l'offre de formation mérite encore d'être développée. Une des accueillantes interrogées nous a appris que dans d'autres cantons, celle-ci était plus complète, comme le montre cette citation :

*« Ouais, et de nouveau ces trucs affectifs, normatifs, enfin moi je suis restée un peu là-dessus et je trouve que... Bon, c'est déjà mieux. Avant il n'y avait rien du tout. Mais une fois, je suis tombée, il y avait... Je sais pas si c'est les Vaudois ou les Fribourgeois où ils avaient vraiment une liste en bas de toutes les formations qu'ils mettaient à disposition des familles d'accueil et déjà rien que le titre, l'intitulé des formations, c'était chouette... ».*

Le Valais pourrait s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres cantons pour développer son offre de formation ou alors il pourrait collaborer avec ces derniers afin que les familles d'accueil valaisannes puissent suivre des formations ailleurs.

Une des accueillantes interrogées a également soulevé que les formations et les supervisions avaient lieu à un moment précis de l'année et qu'elles lui auraient été utiles bien plus tôt, lorsqu'elle vivait des difficultés importantes avec l'enfant accueilli. S'il semble compliqué de faire autrement, cela nous permet de relever le besoin des familles d'être soutenues et accompagnées à côté de la formation et des supervisions. Ceci nous permet d'introduire le chapitre suivant.

##### ❖ Soutien

Comme nous l'avons vu précédemment, la manière dont les familles jugent la qualité du soutien qu'elles reçoivent, dépend beaucoup de leurs besoins (selon la complexité de l'accueil) et des intervenants qui les suivent.

Il est intéressant de remarquer, comme nous l'avait dit Madame Maytain (voir 2.3.2, p.38), que les familles pour qui l'accueil se passe bien jugent le suivi apporté comme étant suffisant, voire même trop conséquent (une des familles interrogées aimerait espacer les rencontres), alors que celles pour qui le placement est compliqué se sentent plutôt seules.

L'une d'elles avait au départ peu de contacts avec l'intervenant de l'enfant et, lorsqu'elle a demandé de l'aide, les difficultés étaient déjà trop importantes. C'est également un point qui avait été abordé par Madame Maytain lors de l'entretien exploratoire. Elle nous avait en effet

---

<sup>19</sup> Celles-ci ont été mises sur pied entre 2008 et 2012 suite à l'engagement, puis à l'augmentation du temps de travail de Madame Maytain qui en a la responsabilité (voir 2.3.2, p.36)

expliqué qu'il fallait que les familles prennent elles-mêmes contact avec les intervenants lorsque le placement devenait problématique, étant donné que ces derniers n'avaient pas forcément le temps de le faire régulièrement. L'avis de Myriam David à propos de ce qui vient d'être dit est intéressant :

*« Les rencontres entre l'assistante maternelle et le travailleur social doivent être instituées et ne pas se faire à la demande de l'un ou de l'autre quand une difficulté se présente. Il faut qu'elles soient régulières et programmées permettant aussi de se rencontrer lorsque tout va bien et ainsi de mieux se connaître et se faire confiance » (2006, p.88).*

Néanmoins, s'il est important qu'un suivi de la famille et de l'évolution de l'enfant accueilli ait lieu régulièrement, il paraît également nécessaire que le soutien soit adapté aux situations que vivent les familles et que les réunions avec l'intervenant puissent être rapprochées ou espacées selon les besoins.

Aussi bien en abordant le sujet de la formation que celui du soutien, presque toutes les familles (4/5) ont exprimé le besoin d'outils, de moyens et de conseils pour intervenir auprès des enfants et se rassurer sur leur manière d'agir, comme on peut l'apercevoir à travers cette citation : *« La personne qui est à l'OEI<sup>20</sup> elle me dit que je fais bien, juste, heu... »*. Il semble que les personnes qui sont le plus habilitées à donner de tels conseils sont les intervenants notamment parce qu'ils connaissent les accueillants, les parents biologiques et les enfants et parce qu'ils sont au courant des situations qu'ils vivent. Différents auteurs (Association pour les Enfants en Placement, 2004 ; David, 2006) mentionnent le rôle crucial de l'accompagnant dans la pratique de l'accueil familial. Tout d'abord, comme nous l'avons vu au point 4.2.2 (p.53) celui-ci peut mettre en place *« un plan d'assistance »* qui donne un cadre au suivi et permet, à partir d'observations et d'objectifs, d'évaluer le développement de l'enfant au sein de la famille d'accueil. De plus, il est le mieux placé pour conseiller les familles et réfléchir avec elles aux comportements des enfants et à la manière dont elles peuvent y répondre. Comme le dit Myriam David, les familles doivent bénéficier de soutien :

*« [...] pour être en état d'assurer avec continuité l'accueil de l'enfant et pour s'approprier les connaissances relatives à leur situation, plus particulièrement : repérer les modalités d'attachement de l'enfant et leurs manifestations, en comprendre les sources, réfléchir aux modes possibles de réponses et à leurs conséquences ». (2006, p.74)*

Finalement, ce ne sont pas seulement les familles que l'intervenant doit accompagner, mais aussi et surtout l'enfant placé. Comme l'explique toujours David :

*« Pour connaître, comprendre et aider l'enfant, il faut avoir les moyens d'être auprès de lui. A cette fin, le travailleur social peut l'accompagner régulièrement dans des situations concrètes chargées de sens, plus particulièrement lorsqu'il va d'une famille à l'autre. Il importe que l'enfant ne soit pas seul à supporter cette situation des plus troublantes, au cours de laquelle il est exposé successivement à l'épreuve d'une séparation et de retrouvailles avec ses parents et avec sa famille d'accueil. Il a besoin du soutien d'un travailleur social, toujours le même, témoin régulier et dans la continuité. [...] Ces allers et retours accompagnés constituent pour l'enfant un véritable apprentissage de la*

---

<sup>20</sup> OEI= Office Educatif Itinérant. Celui-ci vient dans cette famille à la demande de cette dernière et de la pédiatre de l'enfant.

*permanence du monde extérieur, apprentissage que les troubles précoces de son développement ont compromis ou empêché» (2006, p.77-79).*

Nous n'avons précédemment que très peu parlé des relations entre l'enfant et ses parents biologiques. Néanmoins, la littérature consultée dans le cadre de cette recherche insiste sur l'importance de prendre en compte ces liens. Même lorsque l'enfant ne voit pas physiquement ses parents (à cause de la souffrance que ces rencontres peuvent entraîner par exemple), il est important pour la construction de son identité qu'il connaisse son passé et qu'il puisse se représenter son histoire et ses origines. (Association suisse pour les Enfants en Placement 2004 ; David, 2006 ; Yvon Gautier et al 2004). Selon l'Association Suisse pour les Enfants en Placement, « [...] ce sont les parents nourriciers qui sont le plus à même de s'en charger » (2004, p.69). En ce sens, le travail de l'accompagnant est également essentiel. Ce dernier peut en effet aider les accueillants à trouver les moyens d'assumer cette tâche délicate. Il peut également apaiser les tensions entre les accueillants et les parents biologiques et veiller à ce que ni les uns, ni les autres, ne soient discrédités aux yeux de l'enfant.

A partir de ce qui a été dit ici et des informations récoltées auprès des accueillants concernant le suivi qu'ils reçoivent, nous pouvons constater le décalage entre le rôle que les intervenants devraient, en théorie, assumer auprès des familles et des enfants, et l'accompagnement qui est actuellement proposé en Valais. Nous pouvons donc nous demander si le contexte professionnel dans lequel opèrent les travailleurs sociaux concernés (intervenants en protection de l'enfant), leur donne les moyens suffisants pour mettre en place des interventions du type de celles que nous avons présentées ci-dessus.

A l'évidence, lorsqu'on sait le nombre d'enfants et de dossiers qu'ils doivent suivre, ils n'ont effectivement pas le temps pour assurer ce genre de prise en charge. De plus, leur travail devrait s'inscrire au sein d'équipes constituées spécifiquement pour assurer la qualité du placement de type accueil familial. C'est en tout cas ce que David souligne dans cet extrait :

*« L'accompagnement de l'enfant et des parents et sa régulation dans une approche pluridisciplinaire (psycho-socio-éducative et thérapeutique) constituent la cheville ouvrière à partir de laquelle il devient possible d'organiser le projet pour l'enfant dans une perspective de soin. Mais pour qu'il en soit ainsi il doit s'inscrire dans un travail en équipe avec les autres partenaires du service [...] Ces échanges apportent également au travailleur social impliqué dans l'accompagnement ainsi qu'aux autres intervenants des informations complémentaires à ses observations qui lui permettent d'ajuster ses propres réponses lors des interventions ultérieures » (2006, p. 85-86).*

Si le canton du Valais est encore bien loin de pouvoir mettre sur pied de tels dispositifs, ces exemples peuvent donner des pistes et des éclairages pour améliorer et développer la qualité de l'accueil familial.

Nous arrivons ici au terme de l'analyse. La partie suivante synthétise les éléments qui en ressortent et dresse un bilan de la recherche.

**Bilan de la recherche**

## 5. Bilan de la recherche

### 5.1 Vérification des hypothèses

#### 5.1.1 Hypothèse 1

La première hypothèse tente de voir comment le placement est aménagé et ce qui est mis en place au début de l'accueil. Pour cela, nous nous sommes intéressés à la manière dont les accueillants et les enfants sont préparés et à l'existence ou non d'un projet (perspective du placement, objectifs pour l'enfant) qui serait réfléchi entre les intervenants et les familles au commencement du placement.

Cette hypothèse postule que l'aménagement du placement n'est pas suffisamment développé dans le canton du Valais.

La recherche a mis en évidence les constats suivants :

- Les accueillants ne sont pas formés avant d'accueillir l'enfant.
- Ils sont très peu informés à propos de la complexité et des conditions de l'accueil, des enjeux du placement et du rôle qu'ils peuvent jouer auprès de l'enfant.
- Le placement de l'enfant dans la famille ne peut que rarement se faire de façon progressive.
- Les perspectives du placement ainsi que des objectifs en fonction des besoins de l'enfant ne sont pas réfléchis systématiquement lors de l'accueil.

Ces informations permettent de confirmer notre hypothèse. Celle-ci mérite néanmoins d'être nuancée par les éléments suivants :

- Les accueillants ont la possibilité de participer à une séance d'information ou à un entretien avec Caroline Maytain, mais ceux-ci ne sont pas obligatoires.
- Lors de la phase d'évaluation, des éléments sont discutés à propos de la complexité du placement et des difficultés que les familles peuvent rencontrer au cours de l'accueil, mais cela est fait dans une perspective évaluative et non préparatoire. De plus, tous les accueillants interrogés n'ont pas suivi l'évaluation.
- Des contacts entre les intervenants et les familles sont instaurés avant l'accueil, mais ceux-ci visent à parler de la situation des enfants et non à préparer les accueillants.
- Les familles ayant effectué des démarches par elles-mêmes, avant l'accueil, y sont mieux préparées.
- Lorsque les enfants sont jeunes et qu'ils ont connu un environnement sécurisant avant le placement, le manque de préparation des accueillants n'apparaît pas comme problématique.
- Un contrat de placement est établi au début de l'accueil, mais celui-ci vise à régler le placement et non à réfléchir à des perspectives ou des objectifs qui tiennent compte des besoins spécifiques des enfants (les perspectives ou buts du placement sont parfois abordés mais de façon informelle et implicite).

### 5.1.2 Hypothèse 2

La deuxième hypothèse s'intéresse à la façon dont les accueillants comprennent les comportements des enfants placés et comment ils y répondent. Nous avons ainsi abordé avec eux les difficultés qu'ils ont pu rencontrer avec les enfants, comment ils les ont comprises et comment ils y ont réagi. La façon dont les accueillants perçoivent leur rôle auprès des enfants a également permis de nous renseigner sur la manière dont ils les prennent en charge.

Cette hypothèse postule que les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées.

L'analyse des données a soulevé les éléments suivants :

- Les accueillants expliquent les comportements de l'enfant en évoquant ses expériences passées, les ruptures vécues ainsi que le manque de sécurité, mais leur discours reste assez global et est peu relié à des connaissances spécifiques de l'attachement et/ou du développement de l'enfant.
- Les accueillants réagissent assez instinctivement et spontanément aux comportements des enfants. Leurs actes ne sont pas conscientisés ou reliés à des stratégies élaborées.
- La dimension de soin et les besoins spécifiques des enfants sont peu évoqués par les accueillants lorsqu'ils abordent le rôle qu'ils jouent auprès d'eux.

Cette hypothèse peut donc être confirmée à condition d'y apporter certaines précisions :

- Les familles qui accueillent des enfants jeunes ayant connu un environnement sécurisant avant le placement ne rencontrent pas de difficultés particulières avec eux.
- Lorsque les difficultés sont mineures, les accueillants ont recours à des attitudes favorisant la sécurité chez l'enfant (c'est lorsque le placement est plus complexe que les parents nourriciers manquent de ressources théoriques et pratiques).
- Le fait de comprendre et de réagir de façon plus consciente n'est pas une garantie du bon déroulement de l'accueil.

### 5.1.3 Hypothèse 3

Cette dernière hypothèse cherche à connaître comment la formation et le suivi proposés par l'OPE aident les parents d'accueil dans la prise en charge de l'enfant au quotidien. Pour cela, nous avons tenté de recueillir l'avis des accueillants à propos de ces deux aspects de l'accompagnement.

Cette hypothèse postule que les parents ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour intervenir auprès des enfants qu'ils accueillent.

Les entretiens avec les familles ont relevé les points suivants :

- La formation ainsi que le soutien n'apportent pas aux accueillants suffisamment d'outils, de moyens et de conseils pour intervenir auprès des enfants.
- Les interventions des travailleurs sociaux ne se font pas selon un plan ou une méthode particulière (manque de cadre, suivi parfois aléatoire, qualité du soutien dépendant des intervenants).

Ces deux éléments nous permettent de confirmer en partie cette hypothèse qui doit cependant être pondérée ainsi :

- C'est principalement lorsque l'accueil de l'enfant est complexe que les familles jugent la formation ainsi que le soutien insuffisants.
- La supervision proposée par l'OPE satisfait toutes les personnes interrogées, cependant celle-ci n'a lieu qu'à des moments précis dans l'année.

## 5.2 Réponse à la question de recherche

La question principale qui a guidé cette recherche était de savoir comment les accueillants en Valais prennent en charge les enfants placés. Sans doute pouvons-nous préciser ici que derrière cette question, ce qui nous préoccupait avant tout, c'était le bien-être des enfants, la possibilité qu'ils grandissent dans les meilleures conditions possibles et qu'ils puissent se développer harmonieusement malgré un début de vie souvent tourmenté.

Un des principaux points qui ressort des entretiens avec les parents d'accueil, puis de l'analyse des données, est que les besoins des familles en terme de préparation, de formation et d'accompagnement, sont proportionnels aux difficultés qu'ils vivent lors de l'accueil. En effet, plus celles-ci sont importantes, plus les lacunes au niveau de leur préparation ainsi que de l'aide qu'ils reçoivent apparaissent significativement. La situation de l'enfant, son âge, son vécu, la place de ses parents biologiques dans sa vie, sont autant d'éléments qui jouent un rôle sur la complexité du placement et donc, aussi, sur la prise en charge de l'enfant. Si, comme nous l'avons dit dans l'analyse, la formation mérite d'être développée, c'est en premier lieu sur l'aménagement du placement et l'accompagnement des familles que l'accent devrait être mis.

Un autre élément important qui est apparu dans cette recherche concerne directement les enfants placés. Nous avons pu voir qu'une grande attention doit absolument leur être portée. Il s'agit en effet de les aider (même quand tout semble bien se passer) à vivre au mieux les séparations et les retrouvailles avec leurs parents d'accueil et leurs parents biologiques, à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie, à construire leur identité à travers ces liens qu'ils tissent entre deux familles, à assumer leur histoire dans son entièreté avec ses zones d'ombres et de lumière et finalement, pour beaucoup d'entre eux, à changer leurs représentations d'eux-mêmes et des autres. Cette responsabilité, qui n'est pas des moindres, appartient aux accueillants et aux travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Dans ce sens, il semble que la dimension de "soin" qui intervient dans le cadre de l'accueil familial est parfois oubliée. Si ce mode de placement est clairement une solution d'une grande valeur, l'idée que l'accueil de l'enfant au sein d'une famille équilibrée est en soi "thérapeutique" est peut-être encore trop présente dans les esprits. Il paraît pertinent de reprendre ici ce que Zatti (déjà citée précédemment) développe dans son rapport au Conseil fédéral, qui résume bien ce que nous avons avancé jusqu'à présent :

*« [L]a conception que les parents nourriciers ont de leur rôle doit être soutenue constamment, c'est-à-dire durant toute la durée du lien nourricier, en recourant au conseil, à l'accompagnement et à la formation continue. Un unique cours de préparation à cette tâche ne suffit pas. Les offres devront être conçues de manière à ce que les parents nourriciers puissent percevoir et effectuer des actes conscients, pédagogiques et axés sur les objectifs, en les distinguant des activités quotidiennes irréflechies. En raison du cadre*

*familial où ils opèrent, les parents nourriciers ne doivent pas recevoir moins, mais au moins autant de conseils, d'accompagnement, de soutien et de formation continue que les pédagogues curatifs et les pédagogues sociaux actifs dans le milieu institutionnel ».* (2005, p.42)

En Valais, les travailleurs sociaux qui sont désignés pour conseiller, accompagner et soutenir les familles sont principalement les intervenants en protection de l'enfant<sup>21</sup>. Néanmoins, étant donné leur charge de travail (voir 2.3.2, p.35-36), les entretiens nous ont révélé que cela se déroulait d'une manière plutôt aléatoire et non au sein d'un cadre d'intervention réfléchi spécifiquement pour le placement en famille d'accueil. On peut alors se demander s'il ne serait pas opportun que des travailleurs sociaux soient exclusivement mandatés pour le suivi des familles, des enfants et de leurs parents biologiques. Cependant, nous l'avons dit précédemment (voir 4.4.2, p.65-66), cette mission ne peut être assumée par l'accompagnant seul. Il a besoin, lui aussi, du soutien d'autres travailleurs sociaux, psychologues etc., pour ajuster et réfléchir à ses interventions. Dans ce sens, en France, des services d'accueil familial ont été mis sur pied (sur l'impulsion de Myriam David que nous avons citée à plusieurs reprises dans cette recherche) afin de constituer des équipes spécialisées pour ce travail :

*« [...] les familles d'accueil ne peuvent pas tout assumer seules : nous ne pouvons pas leur demander, sans les inscrire dans un travail d'équipe, d'accueillir la souffrance des enfants, de les soulager, voire de les soigner, de se confronter chaque jour aux effets des troubles qui les affectent, de se préoccuper de leur avenir, de prendre en compte leurs parents...Compte tenu des difficultés des enfants et de leurs parents, une prise en charge globale est absolument nécessaire, qui ne peut s'effectuer que dans le cadre d'équipes constituées et formées pour cette mission »* (David, 2006, p.9).

Cet extrait nous amène à traiter ici un dernier point. La possibilité de mettre sur pied de telles mesures, et même peut-être plus simplement de développer les domaines de la formation, de la préparation et du soutien des familles d'accueil, demande des ressources financières et humaines importantes. Nous l'avons dit précédemment, actuellement les moyens que le canton du Valais met à disposition des offices qui en sont responsables sont insuffisants (voir 2.3.2, p.36). Ce qui est en cause ici, ce sont des questions de choix politiques, de priorités au niveau des investissements cantonaux et peut-être aussi de reconnaissance des prestations fournies par les familles d'accueil, comme le souligne cet extrait :

*« Les parents nourriciers sont les véritables prestataires de services du placement d'enfants : ils fournissent une prestation d'éducateurs spécialisés envers l'enfant qui leur est confié. En Suisse, cette prestation est à peine perçue et reconnue. [...]. En Suisse, la famille reste du domaine de la sphère privée [...]. De ce fait, l'opinion publique et le monde politique réalisent à peine que les parents nourriciers remplissent un mandat public »* (Zatti, 2005, p.42).

En partant de ce fait, nous pouvons dire qu'il serait judicieux que le canton du Valais et ses décideurs politiques revoient la façon dont ils considèrent les services que les familles d'accueil rendent au canton. Il s'agit en effet de remarquer que la manière dont les accueillants prennent en charge les enfants placés joue un rôle dans la société. Les enfants qui grandissent et évoluent dans de bonnes conditions n'auront probablement pas/ou moins

<sup>21</sup> Notons tout de même que durant la formation et les supervisions, les accueillants reçoivent conseils et soutien d'autres personnes telles que des psychologues, infirmiers etc. (voir 2.3.2, p.38)



besoin de bénéficiaire, plus tard, de diverses prestations sociales. Peut-être pourra-t-on ainsi permettre aux familles d'accueil de remplir leur rôle dans les meilleures circonstances possibles.

### 5.3 Pistes de recherche

Au fil de ce travail, certaines pistes intéressantes pour mener d'autres recherches sont apparues.

- Tout d'abord, nous avons imaginé qu'une recherche du même type que celle-ci, mais plus quantitative, pourrait présenter l'avantage d'être plus représentative. Cela permettrait sans doute d'avoir un impact plus important au niveau des décideurs politiques pour défendre l'intérêt de développer des prestations dans le cadre de l'accueil familial.
- Si cette recherche s'est portée sur les familles d'accueil, nous avons pu remarquer au cours de ce travail, qu'il serait tout aussi intéressant de faire un état des lieux des connaissances qu'ont les professionnels du domaine de la protection de l'enfance sur les conséquences des séparations et des troubles précoces de l'attachement.
- A partir de ce que nous avons vu au point 4.2.2 "préparation des enfants", il serait également pertinent de s'intéresser à la manière dont communiquent et coopèrent les différents services psycho-socio-éducatifs lorsque des troubles dans la relation parents-enfants sont repérés.
- Au niveau de l'attachement, trois autres études, plutôt du domaine de la psychologie, pourraient être pertinentes si cela n'a pas déjà été fait :
  - Premièrement, évaluer l'attachement des enfants à leur famille d'accueil et éventuellement aussi à leurs parents biologiques.
  - Deuxièmement, évaluer l'attachement d'adultes ayant été placés dans leur enfance.
  - Troisièmement, entreprendre une étude longitudinale sur l'évolution de l'attachement d'enfants au moment du placement puis quelques années plus tard.
- Dans un tout autre domaine, au vu du nombre de pères qui ont été présents lors des entretiens, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étudier quel rôle et quelle place tient l'homme dans le cadre du placement familial.

### 5.4 Pistes d'action

Dans la partie "analyse" de ce travail, nous avons pu dégager différentes pistes d'action que nous exposons et développons ici.

- Tout d'abord, avant de mettre en place des actions concrètes, il semble que le plus urgent à faire est de montrer et défendre, auprès des instances politiques, l'intérêt de développer des prestations dans le cadre du placement familial.
- Dans cette même idée, il pourrait être pertinent de former un groupe de réflexion qui porterait un intérêt pour les questions abordées dans cette recherche et qui s'attacherait à réfléchir aux mesures d'accompagnement et de prise en charge des

familles d'accueil en Valais, afin de mettre sur pied de nouveaux dispositifs d'intervention dans ce domaine.

- Ensuite, nous avons remarqué qu'il serait opportun d'organiser, avant l'accueil, un temps exclusivement réservé à préparer les parents nourriciers. Celui-ci devrait leur permettre de mesurer la complexité et les enjeux du placement, de prendre conscience du rôle qu'ils peuvent jouer auprès de l'enfant et des soins qu'ils peuvent lui apporter, et finalement, de savoir dans quelle mesure ils sont prêts à s'engager.
- Concernant l'organisation du placement et le suivi des accueillants, il pourrait être judicieux que les interventions des travailleurs sociaux (intervenants en protection de l'enfant) se fassent de manière plus structurée. Pour suivre l'évolution de l'enfant et le guider dans son développement, l'observation et l'élaboration d'un "plan d'assistance" permettraient par exemple, de réfléchir à des objectifs pour l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques.
- L'utilisation d'outils tels que l'évaluation de la qualité des liens entre l'enfant et ses parents (nourriciers et biologiques) pourrait permettre d'élaborer un projet de vie stable pour l'enfant.
- Pour que les différents professionnels qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance prennent en compte, dans leurs interventions, les questions liées à l'attachement (troubles précoces de l'attachement, conséquences de la séparation etc.) il pourrait être pertinent de les sensibiliser à ces questions.
- Pour aider les accueillants à comprendre et à analyser les situations vécues avec les enfants, et pour que leurs actes soient plus conscients et pédagogiques, plusieurs choses pourraient être faites :
  - Mandater des travailleurs sociaux qui s'occupent exclusivement du soutien aux familles.
  - Constituer des équipes pluridisciplinaires, spécialisées dans le placement familial.
  - Organiser des réseaux pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs du placement.

## 5.5 Limites de la recherche

- Les résultats de cette étude se basent sur cinq entretiens avec des mères d'accueil. Ainsi nos propos ne vont pas au delà de la recherche effectuée.
- Pour élaborer les conclusions et réflexions de ce travail, nous sommes partis d'une réalité vécue par un nombre restreint de personnes, qui a ensuite été mise en lien avec des éléments théoriques. Il s'agit donc de rappeler que la compréhension des sujets traités est sans doute par moments partielle, certaines informations ou paramètres n'étant pas en notre possession. Il aurait été intéressant, par exemple, d'interroger des intervenants en protection de l'enfant pour connaître leur point de vue à propos des thèmes abordés dans ce travail et pour une compréhension plus complète de la matière étudiée. Néanmoins, toute recherche comprend des choix méthodologiques ainsi que des limites de temps et de moyens humains et/ou

financiers. Celui d'interroger d'autres acteurs que des familles d'accueil aurait orienté cette étude différemment.

- Pour une meilleure représentativité, il aurait été pertinent d'interroger un plus grand nombre de personnes. Malheureusement, il a été difficile de trouver d'autres familles disponibles et répondant aux critères fixés pour le profil des accueillants (placements à long terme, enfants placés avant l'âge de 12 ans). Il est probable que l'impossibilité de contacter directement les familles a joué un rôle sur les occasions d'en rencontrer un plus grand nombre. En effet, les adresses des accueillants ne pouvant pas m'être transmises, mes demandes d'interviews se sont faites par le biais de Madame Maytain ainsi que de Madame Claivaz (présidente de l'association des familles d'accueil en Valais).
- Les questionnements qui apparaissent dans cette recherche, ainsi que les pistes d'interventions qui en découlent, sont issus de lectures scientifiques qui présentent des modèles théoriques pour améliorer les pratiques dans le ou les domaines étudiés. Ainsi, il est probable que parfois, un décalage puisse apparaître entre les éléments avancés dans ce travail (critiques, propositions d'action), qui visent une situation idéale, et ce qu'il est possible de mettre en place dans la réalité.
- Comme nous l'avons dit précédemment, ce sont principalement des mères d'accueil qui ont été interrogées lors des entretiens (voir 3.4, p.43). Pour faciliter la recherche, nous avons considéré que leurs réponses reflétaient ce que le couple vivait. Relevons cependant que, si les pères avaient pu participer aux entretiens, leurs propos auraient pu différer de ceux de leurs épouses.
- Nous nous sommes aperçus que mener des interviews demande une vivacité d'esprit ainsi qu'une technique qu'il n'est pas toujours évident à maîtriser. En effet, lors de la retranscription et de l'analyse des données, nous avons pu remarquer qu'il aurait été pertinent, par moments, de demander aux répondants d'approfondir certains des points qu'ils abordaient. De plus, il est arrivé que certaines discussions s'égarèrent vers des propos secondaires nous faisant perdre de vue les questions posées initialement.

## 5.6 Bilan personnel

Cette partie, plus personnelle, est rédigée à la première personne du singulier.

Durant tout le processus qui a conduit à la présente recherche, une des étapes les plus difficiles a sans doute été la mise en route du travail. En effet, si je savais exactement quels étaient les thèmes qui m'intéressaient, à savoir la théorie de l'attachement, la protection de l'enfance et le placement, il m'a fallu un certain temps ainsi que de nombreuses tergiversations avant de réussir à déterminer le cadre dans lequel s'inscrirait cette étude. Le choix du terrain d'enquête s'est effectué suite aux conseils de ma directrice de TB. Elle m'avait expliqué qu'un certain nombre de recherches avaient déjà été conduites auprès d'éducateurs travaillant dans des institutions, alors que très peu s'étaient intéressées aux familles d'accueil. Au fur et à mesure que j'avancais dans mes lectures et que j'approfondissais ma connaissance du terrain, j'ai pu mettre toujours plus de sens derrière le fait de mener une telle recherche ; celle-ci pourrait non seulement permettre d'améliorer les conditions de vie des enfants placés (qui était ma motivation première), mais elle serait également utile aux professionnels ainsi qu'aux familles d'accueil puisqu'elle pourrait leur

apporter des connaissances et des pistes d'interventions nouvelles. J'ai alors développé un intérêt grandissant pour le sujet choisi.

Une seconde difficulté a été de structurer ce travail avec méthode. La formulation de la question de recherche, des hypothèses ainsi que des objectifs théoriques et de terrain, a été compliquée. Les conseils de ma directrice de TB, qui m'a guidée dans cette étape, ont été extrêmement précieux. Avec son aide, j'ai élaboré une grille d'entretien qui s'est avérée d'une très grande utilité tout au long de l'enquête. En effet, à partir des trois hypothèses principales, j'ai élaboré non seulement des objectifs correspondant aux éléments que je souhaitais vérifier auprès des personnes interviewées, mais également des questions que j'ai regroupées par thèmes. Cela m'a permis d'une part, d'approcher les accueillantes avec une vision claire et précise des points et questions que nous aborderions, et d'autre part, cela m'a aidé à structurer avec logique et cohérence la partie analyse de cette étude.

A partir du moment où le travail était lancé et le plan de la recherche établi, j'ai éprouvé de l'enthousiasme à me plonger dans cet ouvrage. Dès les prémices de ma formation en tant qu'éducatrice sociale, le domaine de l'enfance m'intéressait. Les théories sur le développement de l'enfant et plus précisément sur l'attachement ont donc rapidement attiré mon attention. La partie théorique de ce travail, qui s'arrête en détail sur les différents modes d'attachements, rend compte de mon intérêt pour ce sujet. Si cette partie aurait d'ailleurs mérité d'être plus synthétique, elle m'a permis d'aborder le terrain avec une bonne connaissance des enjeux du placement en famille d'accueil. Cette enquête a donc été l'occasion d'approfondir ma compréhension de ce domaine et m'a donné l'envie de continuer à développer mes compétences, à partir de lectures tout d'abord, et pourquoi pas, un jour, en suivant une formation en psychologie de l'attachement.

Durant tout le temps où je conduisais cette étude, je travaillais en parallèle dans une institution du canton de Neuchâtel accueillant de jeunes enfants placés par l'office de protection de l'enfant. J'ai ainsi pu lier ce que je découvrais au cours de cette recherche à ma pratique quotidienne. Elaborer ce travail m'a considérablement enrichie professionnellement et m'a permis d'accéder à une autre forme de compréhension des situations vécues avec les enfants dont je m'occupais. Elle m'a amenée à me questionner sur de nombreux aspects relatifs au placement d'enfants, notamment sur le rôle que je jouais auprès d'eux ainsi que sur les avantages et inconvénients du placement en famille d'accueil comme en institution.

## 6. Bibliographie

### ❖ Ouvrages

Association suisse pour les Enfants en Placement (Ed.) (2004), *Vivre avec un enfant en placement. Informations pour parents nourriciers*. Zürich : Association suisse pour les Enfants en Placement.

David, Myriam (Dir.). (2006). *Enfants, parents, familles d'accueil. Un dispositif de soin : l'accueil familial permanent*. Ramonville Saint-Agne : Erès.

Guédeney, Nicole. (2005). "Maintien ou rupture des liens d'attachement : le prix à payer !", in : Gabel, Marceline. ; Lamour, Martine. ; Manciaux, Michel. (dir.). *La protection de l'enfance maintien, rupture et soin des liens*. Paris : Fleurus.

Guédeney, Nicole ; Guédeney, Antoine. (2009). *L'attachement : approche théorique. Du bébé à la personne âgée*. 3e éd. Issy-les-moulineaux : Elsevier Masson.

Guédeney, Nicole ; Guédeney, Antoine. (2010). *L'attachement : approche clinique. Du bébé à la personne âgée*. Issy-les-moulineaux : Elsevier Masson.

Guédeney, Nicole ; Dugravier, Romain. (2010). "L'apport de la théorie de l'attachement à la situation de placement des enfants", in : Guédeney, Nicole. ; Guédeney, Antoine. *L'attachement : approche clinique. Du bébé à la personne âgée*. Issy-les-moulineaux : Elsevier Masson.

Guédeney, Nicole. (2010). *L'attachement, un lien vital*. Bruxelles : Fabert.

Nett, Jachen C. ; Spratt, Trevor. (2012). *Système de protection de l'enfance : une comparaison internationale de bonnes pratiques dans cinq pays (Australie, Allemagne, Finlande, Suède et Royaume uni) incluant des recommandations pour la Suisse*. Zurich : Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance.

Schofield, Gillian ; Beek, Mary. (2011). *Guide de l'attachement en famille d'accueil et adoptive. La théorie en pratique*. Edition française. Issy-Les-Moulineaux : Elsevier Masson.

### ❖ Articles

Broder, René. (2006). "Soutenir les familles d'accueil", in : *Sécurité Sociale. Dossier. Le placement d'enfant en Suisse*. CHSS 6. Office fédéral des assurances sociales. p. 314-320

David, Myriam. (2005). "Séparation précoce : traumatisme de la première enfance ?". *Dialogue*, 168(2), 97-105.

Euillet, Séverine. (2010). "Quels attachements pour les enfants accueillis", in : Observatoire national de l'enfance en danger. *La théorie de l'attachement : Une approche conceptuelle au service de la protection de l'enfance. Dossier thématique*. Coordonné par Savard, Nathalie. Observatoire national de l'enfance en danger. p. 51-58.

Gautier, Yvon et al. (2004). "Applications cliniques de la théorie de l'attachement pour les enfants en famille d'accueil : importance de la continuité". *Devenir*, 16(2), 109-139.

Lecomte, Jacques. (2005). "Les caractéristiques des tuteurs de résilience". *Recherche en soins infirmiers*, 82(3). 22-25.

Miljkovitch, Raphaële. (2010) "Les attachements multiples", in : Observatoire national de l'enfance en danger. *La théorie de l'attachement : Une approche conceptuelle au service de la*

*protection de l'enfance. Dossier thématique.* Coordonné par Savard, Nathalie. Observatoire national de l'enfance en danger. p. 44-49.

Savioz, Christine. (2013). "Il manque cruellement de familles d'accueil". *Le Nouvelliste*. Article paru le 06.11.2013. (Article transmis, référence incomplète).

Zatti, Kathrin-Barbara. (2005). "Le placement d'enfants en suisse. Analyse, développement de la qualité et professionnalisation". *Rapport d'expert sur mandat de l'office fédéral de la justice*.

### ❖ Sites internet

Dictionnaire Larousse en ligne. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>  
(consulté le 20.05.2014)

Guide Social Romand. (2014). *Mesures de protection de l'enfant*. Fiche Fédérale. Site d'information sociale réalisé par l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale. <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/110/>  
(consulté le 23.08.14).

Guide Social Romand (2014). *Mineur-e-s: placement des mineur-e-s hors du foyer familial*. Fiche Cantonale. Site d'information sociale réalisé par l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale. <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/226/>  
(consulté le 23.08.14).

Site officiel du canton du Valais. Office pour la protection de l'enfant. *Mission de l'office pour la protection de l'enfant*. <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=15101&Language=fr>  
(consulté le 12.08.14).

Site de l'Ilot de Port Valais. <http://www.istok.vionnart.ch/sejours/2010/ilot.html>  
(consulté le 21.02.14).

Site de la Radio Télévision Suisse. *VS: le canton fait face à une pénurie de familles d'accueil*. 19 :30 le journal du 22.12.13. <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/5478519-vs-le-canton-fait-face-a-une-penurie-de-familles-d-accueil.html>  
(consulté le 18.03.14).

Site internet de la Télévision régionale valaisanne. Canal9. *Familles d'accueil : interview de Christian Nanchen*. <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/l-info-en-continu/20-11-2013/familles-d-accueil-interview-de-christian-nanchen.html>

(consulté le 18.03.14).

Site internet Vslink. *Annonce pour un poste d'intervenant en protection de l'enfant*. Parue en octobre 2013. <http://www.vs-link.ch/emploi-valais/intervenante-protection-lenfant-6611.html> (consulté le 12.08.13).

Wikipédia l'encyclopédie libre. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Résilience\\_\(psychologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Résilience_(psychologie))  
(consulté le 12.09.14)

### ❖ Sources diverses

Dini, Sarah. (2010). *Le développement affectif de l'enfant*. Module C4. HES-SO Valais. Non publié

Georges, Régine. (2010) *Représentation et estime de soi : Comparaison entre institution socio-éducative et famille d'accueil*. Travail de Bachelor. HES-SO Valais.

Service cantonal de la jeunesse. (2013). "Informations concernant le coût du placement facturé aux parents". *Convention de collaboration entre le service placeur et la famille d'accueil*. Département de la formation et de la sécurité. Canton du Valais. (Document transmis).

## 7. Annexes

### Annexe A - Mesures de protection de l'enfant



réalisé par l'**ARTIAS**  
avec les cantons romands

## Mesures de protection de l'enfant

### LIENS :

[Loi fédérale du 18 décembre 1987 sur le droit international privé \(LDIP\) \(RS 291\)](#)

[Code civil suisse art. 307 à 317 \(RS 210\)](#)

## SOMMAIRE

### GÉNÉRALITÉS

### CONTENU ET EXPLICATIONS GÉNÉRALES

[Les mesures protectrices](#)

[La curatelle éducative](#)

[La curatelle de paternité](#)

[Le retrait de la garde parentale](#)

[Le retrait de l'autorité parentale](#)

[Compétence](#)

### PROCÉDURE

### RECOURS

## GÉNÉRALITÉS

Si l'éducation de l'enfant est en premier lieu la tâche des parents, il n'y a pas de garantie qu'ils l'assument constamment et globalement dans son intérêt. Ils peuvent aussi échouer ou manquer à leurs devoirs. L'Etat doit alors intervenir pour protéger l'enfant; en droit suisse, la protection juridique de l'enfant relève principalement du Code civil, son application étant confiée à l'autorité de protection de l'enfant.

Le Code civil a prévu une série de mesures, d'intensité croissante, qui doivent:

écarter tout danger pour le bien de l'enfant, sans égard à la cause du danger (le fait que les père et mère soient ou non en faute n'a aucune importance);

intervenir seulement si les parents ne remédient pas d'eux-mêmes à la



situation et refusent l'assistance que leur offrent les services d'aide à la jeunesse (principe de subsidiarité);

compléter, non évincer, les possibilités offertes par les parents eux-mêmes (principe de complémentarité);

correspondre au danger, en restreignant l'autorité parentale aussi peu que possible mais autant que nécessaire (principe de proportionnalité).

## **CONTENU ET EXPLICATIONS GÉNÉRALES**

### **Les mesures protectrices**

(art.307 CC) L'autorité de protection de l'enfant prend les mesures nécessaires pour protéger l'enfant lorsque son développement est menacé et que les père et mère n'y remédient pas ou sont hors d'état de le faire. Il y a danger lorsque l'on doit sérieusement craindre, d'après les circonstances, que le bien-être corporel, intellectuel et moral de l'enfant ne soit compromis. Il n'est pas nécessaire que le mal soit déjà fait, et les causes du danger sont indifférentes.

L'autorité rappelle aux parents leurs devoirs, leur donne conseils et instructions sur les soins à prodiguer à l'enfant, sur la formation et l'éducation à lui assurer. Elle peut par exemple recommander un examen médical, le choix d'une école, mais ne peut placer l'enfant car il faut pour cela le retrait de la garde. L'autorité peut conférer à une personne ou un office qualifiés un droit de regard et d'information (par exemple un assistant social ou un service d'aide à la jeunesse). Ceux-ci n'ont pas de pouvoirs propres, ils ne peuvent que s'informer et proposer, si nécessaire, des mesures plus énergiques.

### **La curatelle éducative**

(art.308 CC) Lorsque les circonstances l'exigent, l'autorité de protection de l'enfant nomme à l'enfant un curateur qui assiste les père et mère de ses conseils et de son appui dans le soin de l'enfant. L'autorité peut en outre lui conférer des pouvoirs particuliers, notamment celui de représenter l'enfant pour faire valoir sa prétention d'entretien ou d'autres droits, et celui de surveiller les relations personnelles (droit de visite). Sa mission peut aussi être limitée à l'une de ces tâches. Les parents et l'enfant capable de discernement doivent être entendus au sujet de la personne à nommer.

Il s'agit d'un empiétement sur l'autorité parentale; les parents doivent collaborer avec le curateur et suivre ses instructions, mais ils gardent leur autorité, à moins qu'elle ne soit révoquée partiellement pour éviter, par exemple, que les parents ne s'opposent au contrat d'apprentissage signé par le curateur ou au traitement médical pour lequel ce dernier a donné son assentiment.

## La curatelle de paternité

(art.309 CC) Dès qu'une femme enceinte non mariée en fait la demande, ou que l'autorité de protection de l'enfant est informée de l'accouchement, celle-ci nomme un curateur chargé d'établir qui est le père de l'enfant, de conseiller et d'assister la mère d'une manière appropriée.

La même mesure doit être prise lorsque la filiation a été écartée à la suite d'une contestation. Si l'enfant a été reconnu avant que l'autorité de protection de l'enfant intervienne, la nomination d'un curateur est inutile. La tâche du curateur de faire établir la filiation paternelle est généralement associée à celle de faire valoir la prétention d'entretien de l'enfant.

## Le retrait de la garde parentale

(art.310 CC) Lorsque, pour éviter que le développement de l'enfant soit compromis, il est nécessaire de le retirer du milieu familial et de le placer de façon appropriée, l'autorité de protection de l'enfant retire la garde aux parents. Elle peut également le faire à la demande de ceux-ci ou de l'enfant, lorsque les rapports entre eux sont si gravement atteints que le maintien de l'enfant dans la communauté familiale est devenu insupportable et que, selon toute prévision, d'autres mesures seraient inefficaces. Les père et mère perdent le droit de choisir la résidence de l'enfant. Les membres de la famille n'ont pas de priorité en cas de placement de l'enfant. En général, une curatelle éducative est instituée pour surveiller le placement. En dehors du droit de déterminer la résidence de l'enfant, les parents gardent l'autorité parentale, le droit d'entretenir des relations personnelles et l'obligation d'entretien.

Lorsqu'un enfant a vécu longtemps chez des parents nourriciers, l'autorité de protection de l'enfant peut interdire aux père et mère de le reprendre s'il y a une menace sérieuse que son développement soit compromis. Une telle menace existe principalement lorsque l'enfant a pris racine chez ses parents nourriciers et que ceux-ci sont devenus ses véritables parents au point de vue psychologique et social.

## Le retrait de l'autorité parentale

(art.311 et 312 CC) C'est l'empiétement le plus fort sur les droits des parents. Il n'est admissible que si les autres mesures sont insuffisantes. Il faut de plus un motif mentionné dans la loi: inexpérience, maladie, infirmité, absence ou autres motifs semblables qui empêchent les parents d'exercer correctement l'autorité parentale. Le retrait peut aussi être prononcé si les parents ne se sont pas souciés sérieusement de l'enfant ou ont gravement manqué à leurs devoirs envers lui. En outre, une curatelle de portée générale des père et mère entraîne d'office la perte de l'autorité parentale.

C'est l'autorité de protection de l'enfant qui prononce le retrait.

Si l'autorité n'est retirée qu'à l'un des parents, l'autre l'exerce seul. Par contre, si l'autorité n'appartient qu'à l'un des parents, son retrait n'entraîne pas forcément un transfert de celle-ci à l'autre parent. Si elle est retirée aux deux, un tuteur est nommé à l'enfant.

Lorsque le contraire n'a pas été ordonné expressément, les effets du retrait s'étendent à tous les enfants des parents en question, y compris aux enfants nés postérieurement à la décision.

Le retrait de l'autorité parentale n'affecte pas l'obligation d'entretien, ni le droit aux relations personnelles; toutefois, les faits qui ont conduit au retrait justifieront aussi, la plupart du temps, la suppression du droit aux relations personnelles.

Les parents qui s'estiment incapables d'assurer leur tâche peuvent demander eux-mêmes le retrait à l'autorité de protection de l'enfant, s'ils ont de justes motifs pour le faire.

L'autorité ne peut être rétablie avant un an à partir du retrait.

## Compétence

La compétence générale d'ordonner, de modifier ou de lever des mesures de protection de l'enfant appartient aux autorités de protection de l'enfant. Cependant, dans une procédure matrimoniale, le juge chargé de régler, selon les dispositions régissant le divorce ou la protection de l'union conjugale, les relations des père et mère avec l'enfant prend également les mesures nécessaires à la protection de ce dernier et charge les autorités de protection de l'enfant de leur exécution. Le juge peut aussi modifier, en fonction des circonstances, les mesures de protection de l'enfant qui ont déjà été prises. L'autorité de protection de l'enfant demeure toutefois compétente pour poursuivre une procédure de protection de l'enfant introduite avant la procédure judiciaire; ou prendre les mesures immédiatement nécessaires à la protection de l'enfant lorsqu'il est probable que le juge ne pourra pas les prendre à temps.

S'agissant des mesures judiciaires prises par le Juge, ce dernier reste seul compétent pour les modifier ultérieurement en tant qu'elles ont trait à l'attribution et à la protection des enfants dans la procédure de divorce, dans la procédure en modification du jugement de divorce (selon les dispositions régissant le divorce), et dans la procédure en modification des mesures protectrices de l'union conjugale. Les dispositions qui régissent le divorce s'appliquent par analogie. Dans les autres cas, l'autorité de protection de l'enfant est compétente.

Les mesures de protection sont prises par l'autorité de protection de l'enfant du domicile de l'enfant. S'il ne vit pas chez ses parents ou s'il y a urgence, les

autorités du lieu où il se trouve sont également compétentes.

Dans les cas où il existe un lien avec un Etat étranger, par exemple lorsqu'un des parents ne vit pas en Suisse, le droit international privé suisse ([art. 85 LDIP](#)) prévoit que, en matière de protection des enfants, la compétence des autorités judiciaires ou administratives suisses, la loi applicable et la reconnaissance des décisions et mesures étrangères sont régis par la Convention de la Haye du 19 octobre 1996 ([RS 0.211.231.011](#)) ou, si l'Etat concerné n'est pas signataire, par la Convention de la Haye du 5 octobre 1961 ([RS 0.211.231.01](#)).

## PROCÉDURE

Les autorités doivent agir dès qu'elles ont connaissance d'un cas; l'enfant lui-même, ses parents, toute personne peuvent signaler un cas à l'autorité de protection de l'enfant. Les dispositions de la procédure devant l'autorité de protection de l'adulte sont applicables par analogie. Le Code civil prévoit que l'enfant est entendu personnellement et de manière appropriée par l'autorité de protection de l'enfant ou un tiers nommé à cet effet, avant que l'autorité n'ordonne une mesure de protection, pour autant que l'âge de l'enfant ou d'autres motifs importants ne s'opposent pas à l'audition.

## RECOURS

Les décisions de l'autorité de protection de l'enfant peuvent faire l'objet d'un recours par tout intéressé devant le juge cantonal compétent (voir fiches cantonales). Le recours en matière civile au Tribunal fédéral est ouvert ([art. 72 al. 2 let. b ch. 6 LTF](#)).

### **SOURCES :**

Responsable rédaction: ARTIAS

### **DATE DE MISE À JOUR :**

24.03.2014

## Annexe B - LJE, Mineur-e-s: placement des mineur-e-s hors du foyer familial



### Mineur-e-s: placement des mineur-e-s hors du foyer familial

#### Liens :

[Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000](#)

[Ordonnance sur différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001](#)

[Règlement sur différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001](#)

## SOMMAIRE

### GÉNÉRALITÉS

#### CONTENU ET EXPLICATIONS GÉNÉRALES

[Placement d'enfants à la journée](#)

[Placement avec hébergement chez des parents nourriciers](#)

[Colonies, camps de vacances, homes et internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées](#)

[Placement institutionnel](#)

#### PROCÉDURE

[Placement d'enfants à la journée](#)

[Placement avec hébergement chez des parents nourriciers](#)

[Placement en vue de l'adoption](#)

[Colonies, camps de vacances, homes et internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées](#)

[Placement institutionnel](#)

#### RECOURS

## GÉNÉRALITÉS

Au niveau cantonal, le placement des mineur.e.s hors du foyer familial est exclusivement réglé par la loi en faveur de la jeunesse (LJe, ordonnance et règlement).

## CONTENU ET EXPLICATIONS GÉNÉRALES

La loi distingue différents types de placement:

Placement d'enfants à la journée (art. 30ss LJe)

Placement avec hébergement chez des parents nourriciers (art. 34ss LJe)

Placement en vue de l'adoption (art. 37ss LJe)

Colonies, camps de vacances, homes et internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées (art. 39ss LJe)

Placement institutionnel (art. 43ss LJe)

## **Placement d'enfants à la journée**

Il s'agit de structures d'accueil telles que nursery, crèche, garderie, halte-garderie dans les centres commerciaux et unité d'accueil pour écoliers. Il appartient aux communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial à la journée pour les enfants.

## **Placement avec hébergement chez des parents nourriciers**

Lorsque le développement d'un enfant est entravé ou en danger de l'être et qu'il n'est pas possible de le protéger ou de lui venir en aide par d'autres mesures, notamment par des mesures ambulatoires, il peut être placé dans une famille d'accueil ou dans une famille d'accueil professionnelle. Les frais de placement correspondant aux frais d'hébergement ainsi qu'au budget personnel sont supportés en premier lieu par l'enfant ou par ses parents.

## **Colonies, camps de vacances, homes et internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées**

Les colonies et les maisons de vacances sont des établissements hébergeant des enfants durant les vacances scolaires ou pour de courtes périodes. Par camps, il faut entendre des séjours de plus de 3 jours.

## **Placement institutionnel**

Lorsque le développement d'un enfant est entravé ou en danger de l'être et qu'il n'est pas possible de le protéger ou de lui venir en aide par d'autres mesures, notamment par des mesures ambulatoires, il peut être placé dans une institution d'éducation spécialisée. Le placement peut poursuivre plusieurs objectifs : l'observation, la prise en charge socio-éducative et la formation professionnelle. Les frais de placement correspondant aux frais d'hébergement ainsi qu'au budget personnel sont supportés en premier lieu par l'enfant ou par ses parents.

## **PROCÉDURE**

### **Placement d'enfants à la journée**

L'autorisation d'exploiter une telle structure est délivrée par le Service en charge de la jeunesse.

Elle est délivrée à titre d'essai et limitée dans le temps (en principe 5 ans renouvelable). Elle peut également être assortie de conditions.

Concernant l'accueil familial à la journée (accueil qui s'effectue à domicile par un parent d'accueil ou un.e professionnel.le diplômé.e), une annonce au Département ou à un organisme reconnu par celui-ci est exigée.

### **Placement avec hébergement chez des parents nourriciers**

Lorsque l'enfant n'a pas 15 ans révolus ou qu'il fréquente l'école obligatoire, le placement est soumis à autorisation et surveillance lorsqu'il a lieu pour une durée supérieure à 3 mois. Aucune autorisation ni surveillance n'est exigée lorsque l'enfant est un petit-fils ou une petite-fille, un frère ou une soeur, un neveu ou une nièce, un beau-fils ou une belle-fille du parent nourricier.

### **Placement en vue de l'adoption**

Le placement d'un enfant en vue de son adoption est soumis à autorisation et surveillance.

### **Colonies, camps de vacances, homes et internats ne dispensant pas de prestations éducatives spécialisées**

L'exploitation de colonies et de maisons de vacances est soumise à autorisation et surveillance par le service en charge de la jeunesse. L'autorisation doit en outre spécifier le nombre d'enfants pouvant être accueillis en même temps dans la structure. Elle est généralement délivrée pour une période de 4 ans, renouvelable.

### **Placement institutionnel**

Les institutions d'éducation spécialisée sont soumises à autorisation et surveillance. Toute nouvelle autorisation d'exploiter un tel établissement ne peut être octroyée que lorsqu'un besoin réel est avéré, notamment au regard de la planification cantonale.

## RECOURS

Dans le cadre d'un placement institutionnel, la personne concernée par une décision portant sur des mesures restreignant la liberté (sanctions disciplinaires, mesures de sûreté et moyens de contrainte), son représentant légal ou une personne majeure qui lui est proche peut formuler un recours auprès du Département en charge de la jeunesse dans les 3 jours à compter de la notification de la décision.

Les décisions sur recours du Département sont susceptibles d'un recours auprès du Conseil d'Etat dans les 30 jours à compter de leur notification.

**DATE DE MISE À JOUR :**

23.04.14



## Annexe C - Profil des Accueillants interrogés

E = Enfant

\* = Enfants sur lesquels ont porté les entretiens

	Accueillants 1	Accueillants 2	Accueillants 3	Accueillants 4	Accueillants 5
<b>Accueillants depuis</b>	1996	2012	2012	2013	2011
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	entre 17 et 20 enfants	2 enfants*	4 enfants (court terme) 1 enfant* (long terme)	1 enfant (court terme) 1 enfant* (long terme)	1 enfant*(pendant 14 mois)
<b>Enfants placés vivant actuellement au sein de la famille</b>	1 enfant (plus ou moins court terme) 2 enfants* (long terme)	2 enfants* (court-terme transformé en long terme)	1enfant* (long terme)	1 enfant*(long terme)	0 enfant* (court terme transformé en long terme puis placement en institution)
<b>Age des enfants au moment du placement</b>	E.1 : 16 ans E.2 : 11 ans* E.3 : 5 ans*	E.1 : 4 mois* E.2 : 14 mois*	1 an*	2 ans*	7ans et demi*
<b>Age des enfants aujourd'hui</b>	E.1 : 17 ans E.2 : 13 ans* E.3 : 11 ans*	E.1 : 14 mois* E.2 : 2 ans et demi*	2 ans*	3 ans*	8 ans et demi*

## **Annexe D - Grille d'entretien**

### **Question de recherche :**

*« Comment les parents d'accueil prennent-ils en charge l'enfant placé ? La situation en Valais. »*

### **Carte de visite de la famille :**

- Depuis combien de temps êtes-vous famille d'accueil ?
- Combien d'enfants avez-vous déjà accueillis chez vous ?
- Combien d'enfants vivent chez-vous, enfants biologiques, enfants placés ?

Hypothèses	Objectifs	Thèmes et Questions	Points théoriques
<b>H1. « En Valais, l'aménagement du placement n'est pas suffisamment développé »</b>	<b>- Voir le contexte du placement</b>	<p><b>Aménagement du placement</b></p> <p><i>-Préparation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment vous êtes-vous préparés à accueillir l'enfant ?</li> <li>• Comment vous a-t-on aidé ? (OPE)</li> <li>• Comment l'enfant a-t-il été préparé ? (placement progressif)</li> </ul> <p><i>- Projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce qu'un projet à été défini au début du placement ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Est-ce que la durée du placement a été fixée ? Prévu pour combien de temps ?</li> <li>○ Est-ce qu'un but/ des objectifs ont été énoncés ? Lesquels ?</li> <li>○ Avec qui cela a été fait ?</li> <li>○ Comment jugez-vous ce projet ? Est-ce qu'il vous a semblé utile – important ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?</li> <li>○ Auriez-vous des remarques à faire à ce sujet ?</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Situation de l'enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle était la situation de l'enfant au moment du placement ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quel était son âge au moment du placement et quel âge il a aujourd'hui</li> <li>○ Pouvez vous me dire quelques mots sur son parcours avant d'avoir été placé, (sa problématique)</li> <li>○ Quelle place ses parents biologiques avaient dans sa vie ? Quelle relation entretenait-il avec eux ?</li> <li>○ Comment ça se passait avec les parents biologiques au début du placement ? Qu'est-ce qui était convenu ? Droits de visites/relations</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>(2.3.1-2.3.2)</b></p> <p>Importance d'aménager le placement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De préparer et former les parents.</li> <li>- De préparer l'enfant (Placement progressif, perspectives claires, projet pour l'enfant)</li> </ul> <p>L'âge de l'enfant, sa situation avant le placement, la façon dont se passent les relations avec les parents biologiques, influencent la qualité du placement.</p>

Hypothèse	Objectifs	Thèmes et Questions	Points théoriques
<p><i>H2. « Les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements de l'enfant et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées »</i></p>	<p><b>- Voir les types de problématiques, les typologies de difficultés des enfants</b></p>	<p><i>L'enfant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avez-vous vécu vivez-vous des situations difficiles avec les enfants ? Pouvez-vous m'en parler ?</li> </ul> <p><i>-A l'extérieur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec ses pairs comment se passent ses relations ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ses comportements avec les autres enfants ?</li> <li>○ A-t-il beaucoup d'amis ?</li> <li>○ Est-t-il apprécié ?</li> <li>○ L'enfant fait-il preuve d'empathie envers les autres ?</li> </ul> </li> <li>• A la crèche/ A l'école ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sa relation avec les professionnels/professeurs ?</li> <li>○ L'évolution de ses apprentissages ?</li> </ul> </li> </ul> <p><i>-Dans la famille</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment ça se passe avec vous ? dans la famille ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les Moments de soins</li> <li>○ Les Moments du coucher</li> <li>○ Les repas</li> <li>○ L'adaptation de l'enfant à la famille, aux règles</li> <li>○ Sa tolérance à la frustration</li> <li>○ Lors de situations stressantes</li> <li>○ Sa Relation avec les enfants de la famille</li> </ul> </li> <li>• Est-ce que vous vous attendiez à vivre ces difficultés avec les enfants ?</li> </ul>	<p><b>(2.2.6-2.2.9)</b></p> <p>Attachement évitant, ambivalent, désorganisé</p> <p><i>(Retrait/repli/exigence/provocation/agressivité/comportements extrêmes, autodestructeurs)</i></p> <p>-Pour tous les enfants : Difficultés au niveau des émotions, à se mettre à la place d'autrui, faire preuve d'empathie, faible estime d'eux mêmes, angoisse insupportable et manque de moyen pour y faire face.</p> <p>- répercussions sur leurs relations avec les autres et sur leurs possibilités et moyens d'apprentissages aussi bien dans l'exploration et le jeu, que scolairement.</p>

Hypothèse	Objectifs	Thèmes et Questions	Points théoriques
<b>H2. « Les parents d'accueil ont une compréhension intuitive et globale des comportements de l'enfant et agissent spontanément plutôt que sous forme de stratégies élaborées »</b>	<p><b>- Voir la compréhension des problèmes des enfants.</b></p> <p><b>- Voir les stratégies des parents</b></p> <p><b>-Voir quel rôle les parents s'attribuent auprès de l'enfant</b></p>	<p><b>Les accueillants</b></p> <p><i>- Compréhension</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi selon vous, l'enfant réagissait de cette manière ?</li> <li>• Comment comprenez-vous ce comportement ?</li> <li>• Y a-t-il des comportements que vous n'avez pas compris ?</li> </ul> <p><i>- Stratégies</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment avez-vous réagi dans cette situation ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qu'avez-vous fait ?</li> <li>○ Qu'avez vous dit ?</li> <li>○ Pourquoi (avez-vous réagi ainsi?) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aviez-vous réfléchi/pensé à la façon dont vous pouviez réagir ?</li> <li>▪ Avez-vous mis des choses particulières en place ? Un plan d'action ?</li> <li>▪ Quoi ?</li> <li>▪ pourquoi avez-vous mis cela en place?</li> <li>▪ Est-ce que, ce que vous avez fait/mis en place a marché ?</li> <li>▪ Avez-vous remarqué une évolution de l'enfant ? une amélioration ? une aggravation ? A partir de quand ? Pourquoi ?</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>-Rôle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment voyez-vous le rôle que vous jouez auprès de l'enfant?</li> <li>• Que diriez-vous que vous lui apportez ?</li> </ul>	<p><b>(2.3.1)</b></p> <p>Les parents doivent garder en tête que les enfants ont appris des comportements au travers de leurs expériences passées/ Comprendre les comportements des enfants aide à mieux les accepter et y répondre adéquatement.</p> <p>Différentes dimensions du caregiving peuvent aider les parents à permettre à l'enfant à retrouver une base de sécurité auprès d'eux.</p> <p>Ils ont un rôle thérapeutique à jouer. Il est important qu'ils puissent donner à l'enfant l'occasion de vivre de nouvelles expériences relationnelles</p>

Hypothèse	Objectifs	Thèmes et Questions	Points théoriques
<p><i>H3. Les parents ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour intervenir auprès des enfants qu'ils accueillent.</i></p>	<p><b>- Connaître comment se déroule la formation, ce qu'elle apporte aux parents d'accueil (son impact dans le quotidien avec l'enfant)</b></p> <p><b>- Découvrir comment les familles sont soutenues, par les professionnels.</b></p>	<p><b><i>Accompagnement des parents d'accueil</i></b></p> <p><i>- Formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que pourriez-vous me dire à propos de la formation que vous recevez ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qu'est-ce que vous avez abordé précisément ?/ Quel était son contenu</li> <li>○ Est-ce qu'elle vous a aidé ?/ou pas ? Par rapport à ce que vous viviez au quotidien avec l'enfant ?</li> <li>○ En quoi elle vous a aidé ?/Où qu'est-ce qui a manqué ?</li> <li>○ Que critiqueriez- vous ?</li> </ul> </li> </ul> <p><i>- Soutien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que pourriez-vous me dire à propos du soutien que vous recevez ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qui vous suit ?</li> <li>○ A quelle fréquence avez-vous des contacts ?</li> <li>○ De quoi parlez-vous pendant les rencontres ?</li> <li>○ Y a-t-il des évaluations ? des synthèses ? <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Est-ce que ces échanges vous aident/ vous ont aidé dans des moments particuliers/ difficiles/ quotidien avec les enfants?</li> </ul> </li> <li>○ Vous sentez-vous suffisamment soutenus ?</li> <li>○ Généralement à qui vous adressez-vous lorsque vous avez besoin d'aide ?</li> <li>○ Est-ce que d'autres personnes vous ont soutenues ? apporté de l'aide ?</li> <li>○ Auriez-vous une critique a faire par rapport aux soutien reçu ?</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>(2.3.2 2.3.1)</b></p> <p>- Des connaissances théoriques peuvent permettre aux parents de mieux comprendre quel type d'enfant (conséquences des maltraitances et des carences subies souvent par les enfants) ils accueillent et de mieux accepter les difficultés qui se présentent.</p> <p>- Importance que les parents soient soutenus et encadrés dans leur mission. Cela peut notamment les aider à faire face aux difficultés qui peuvent se présenter et à recevoir des conseils pour la prise en charge des enfants.</p>

